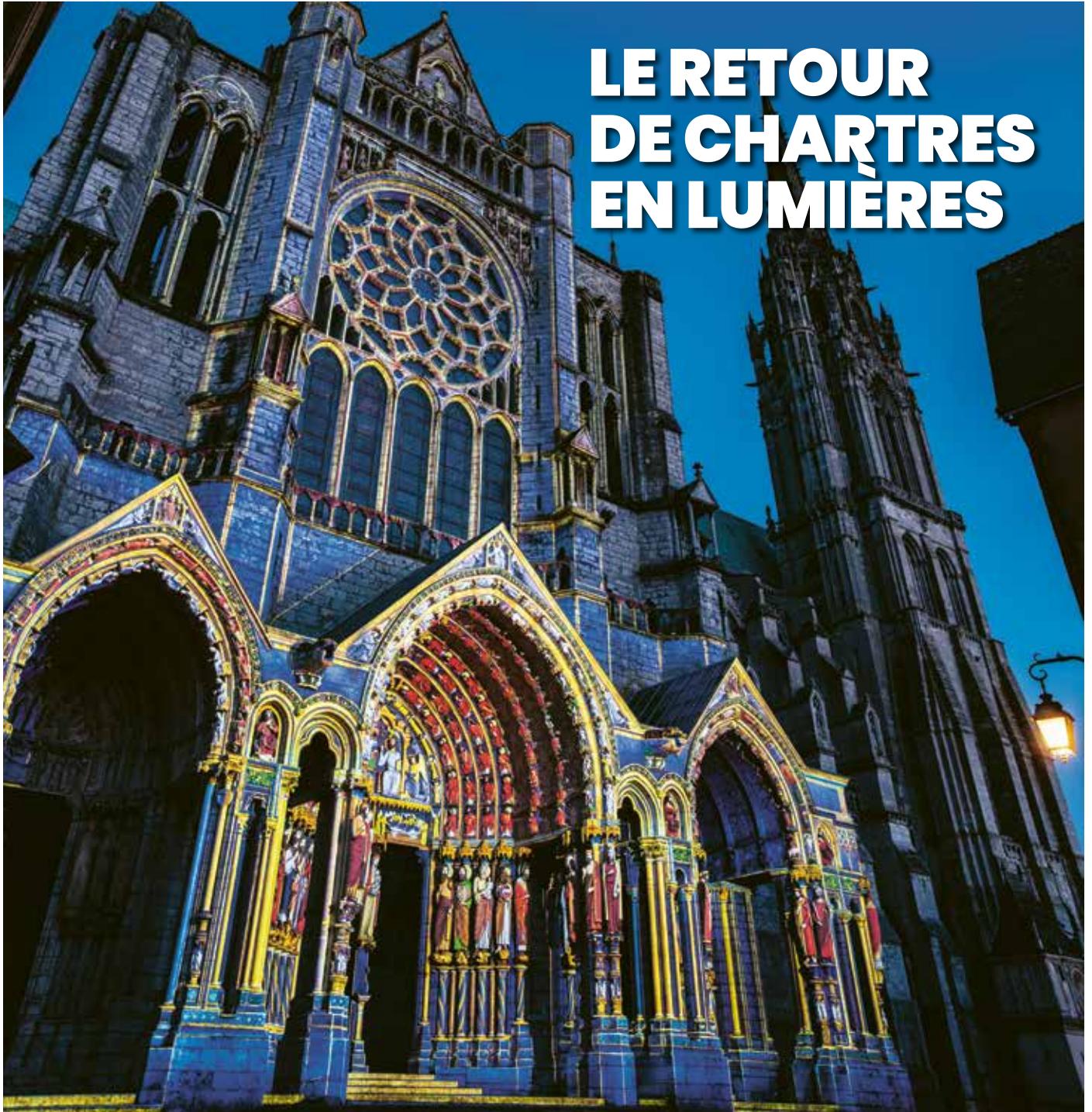


# CHARTRES VOTRE VILLE

#218 AVRIL 2022 | [chartres.fr](http://chartres.fr)



**LE RETOUR  
DE CHARTRES  
EN LUMIÈRES**

CONCOURS 2022

CHARTRES

en fleurs

La ville en **COULEURS!**



Inscriptions jusqu'au 29 avril sur  
[chartres.fr](http://chartres.fr)





## QUAND LE PRINTEMPS NOUS ENTRAÎNE VERS L'AVANT

Avec le joli printemps tout recommence.

La Ville de Chartres tient son nouveau budget : malgré les incertitudes en France et en Europe, nous continuons à investir, à embellir votre ville.

Ainsi nous allons engager la réhabilitation du pourtour de la cathédrale, devant les grands portails qui émerveillent le monde. Concernant l'esplanade qui se trouve au-delà, je vous explique également dans quelle direction notre réflexion avance. À ce propos, regardez la fin de la série d'articles que Madame Clément a consacrés à la vie de Chartres et des Chartrains pendant la Guerre de Cent Ans. Vous y verrez une très belle image de la cathédrale et de ses alentours au XV<sup>e</sup> siècle, quand elle était environnée de partout et au plus près par des maisons d'habitation : le voyageur ou le pèlerin l'apercevait de loin, la perdait de vue en descendant vers l'Eure puis en remontant vers elle à travers les ruelles tortueuses avant de déboucher, saisi d'émerveillement, au pied des tours immenses. Enchâssé par ces maisons proches, ces « fronts bâtis », comme disent les architectes, le monument semblait encore plus haut. Plus grand.

Le printemps, nous entraîne vers l'avant : comment occuper les vacances scolaires des enfants ?

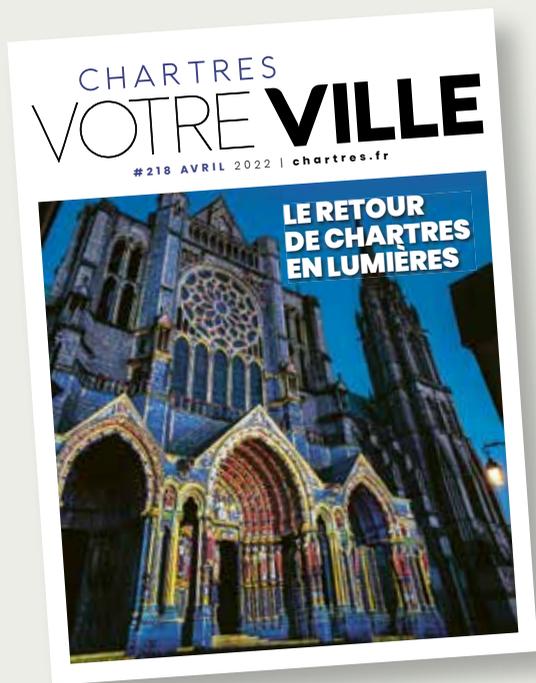
Et l'année scolaire prochaine : où les inscrire ? Où les réinscrire ? Et quand ils grandissent, comment leur trouver un travail d'été ? Et peut-être le chemin vers une formation, un métier ? Notre Bureau information jeunesse (Bij) les écouterait, les aiderait au moins à préciser leurs envies, leurs ambitions.

Avancent aussi les grands chantiers, quand sur le Pôle Gare le futur parking prend forme, quand les murs du Complexe culturel et sportif se préparent à recevoir leur toit.

Avancées encore : le quartier des Petits-Clos rouvre sa supérette, une nouvelle équipe prend en main les destinées du camping de Chartres, les commerçants du marché du samedi retrouvent la place Billard. Et puis Chartres en Lumières inaugure sa saison, décors renouvelés.

Et surtout, parce qu'il n'est de richesses que d'hommes, je salue l'élan de générosité et de solidarité que des centaines d'entre vous avez manifesté par vos dons concrets à l'égard des malheureux Ukrainiens. Leur courage le mérite.

**Jean-Pierre GORGES**  
Maire de Chartres



**VOTRE VILLE  
LE MAGAZINE  
DE CHARTRES  
NUMÉRO 218  
AVRIL 2022**

HÔTEL DE VILLE  
PLACE DES HALLES  
28019 CHARTRES CEDEX  
Tél. 02 37 23 40 00  
votreville@agglo-  
ville.chartres.fr  
**chartres.fr**

**DIRECTEUR  
DE LA PUBLICATION**  
JEAN-PIERRE GORGES

**CO-DIRECTEURS  
DE LA PUBLICATION**  
ÉLISABETH FROMONT  
JEAN-MAURICE DUVAL

**DIRECTEUR  
DE LA COMMUNICATION**  
STÉPHANE LEFEBVRE

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
PAUL GUERMONPREZ



**RÉDACTION**

STÉPHANE LEFEBVRE  
JEAN-GUY MURIEL  
MAEVA DELOGE DAGBA  
JULIEN CARRARA

**PHOTOGRAPHIES**  
GROUPEMENT MARTINO

**MAQUETTE,  
MISE EN PAGE**  
STUDIO GRAPHIQUE,  
MAIRIE DE CHARTRES

**IMPRESSION**  
GROUPE MORALUT  
IMPRIMERIE DE COMPIÈGNE

**TIRAGE**  
31 000 EXEMPLAIRES

**DISTRIBUTION**  
MAIRIE DE CHARTRES

**Dépôt légal:**  
à parution  
N° ISSN : 1257-5194



Les squelettes de mammoths projetés sur la façade du musée des Beaux-Arts

**24**

**LA VILLE  
VOUS PROPOSE  
CARTE DES BUREAUX  
DE VOTE**

**44**





# SOMMAIRE

## **ACTION CŒUR DE VILLE**

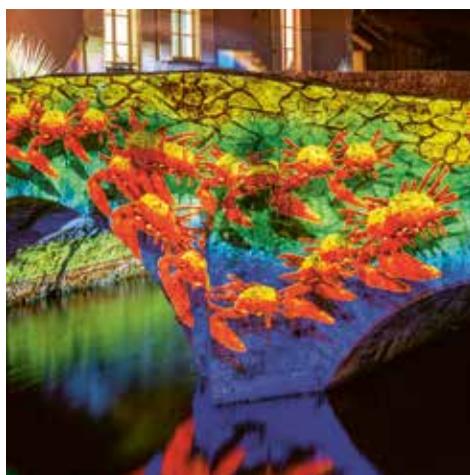
UN PARKING SOUTERRAIN DANS LE QUARTIER SAINT-PIERRE



## **48**

### **ANIMATIONS**

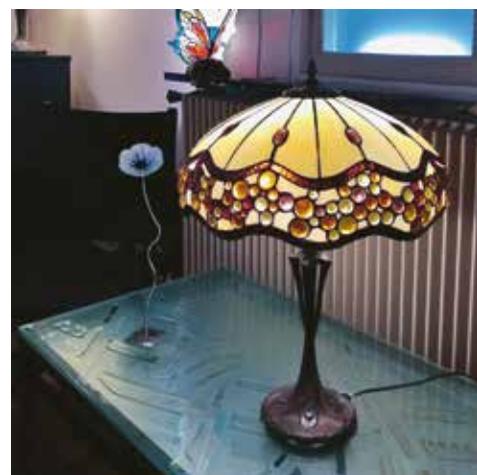
LANCEMENT DE CHARTRES EN LUMIÈRES



## **70**

### **CULTURE**

JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ARTS



# Aménager le pourtour de la cathédrale

Lors du dernier Conseil municipal, une délibération a prévu que la Ville allait engager 6 millions d'euros sur 3 ans pour restaurer le pourtour de la cathédrale, devant le portail nord, le portail royal et le portail sud. Jean-Pierre Gorges s'en explique.



**Votre Ville : De quel espace parle-t-on exactement ?**

**Jean-Pierre Gorges :** Visuellement, nous sommes devant 3 espaces. D'abord, le parvis proprement dit, qui est à l'intérieur des grilles qui entourent le monument, et où l'État-proprétaire et l'Évêché-affectataire décident ensemble. Ensuite, vous voyez un espace majoritairement bitumé, où circulent encore quelques voitures, notamment lors d'évènements particuliers (mariages, enterrements, cérémonies...). C'est cet espace-là que nous allons réhabiliter. Enfin, il y a l'esplanade elle-même que nous allons également réaménager, et sous laquelle nous projetons d'installer un espace à la fois touristique et muséographique. Ces deux derniers espaces appartiennent à la Ville de Chartres, même si tout ce que nous y entreprenons se fait sous le contrôle des Bâtiments de France, dans le cadre de la protection des monuments historiques et des règles de l'UNESCO.

**« Il était de toute façon nécessaire de réhabiliter cet espace situé devant les trois portails »**



### Comment cela va-t-il se passer ?

L'idée maîtresse est que le revêtement du parvis, du pourtour de la cathédrale et de l'esplanade soit constitué de dalles similaires à celles qui sont à l'intérieur de la cathédrale, dans une harmonie que chacun peut comprendre. Ce n'est pas si simple, et une commission de spécialistes y travaille. Car à l'intérieur de la cathédrale, vous trouvez des dalles de 60 cm sur 60 et d'autres de 120 cm sur 60... Il était de toute façon nécessaire de réhabiliter cet espace situé devant les trois portails. Il y avait des trous dans le bitume, des gens tombaient et nous avons donc repassé une couche légère de bitume pour « cacher la misère », sécuriser l'endroit, en attendant mieux. Le temps est venu de retrouver une esthétique et une harmonie durables.

On ne peut pas restaurer magnifiquement la cathédrale sans lui rendre des alentours dignes d'elle. 6 millions sur 3 ans, cela peut paraître beaucoup, mais c'est raisonnable, si l'on songe par exemple à ce que nous coûte la réhabilitation des rues du centre-ville historique.

---

### L'esplanade de la cathédrale

---

### Où en êtes-vous de votre projet culturel et muséographique sous l'esplanade ?

Nous continuons de travailler avec toutes les parties prenantes. Nous avons, je veux l'espérer, résolu la question épineuse du « front bâti », que le règlement du secteur sauvegardé nous demandait d'y élever. Le projet Lemoine de centre

médiéval prévoyait d'ailleurs d'élever des bâtiments dans le prolongement de la maison canoniale. Or l'Évêché, s'appuyant sur la longue tradition des pèlerinages, nous demandait de garder l'aspect d'une esplanade capable d'accueillir des rassemblements.

### À quoi doit ressembler alors ce « front bâti » ?

Il ne pouvait donc ressembler à ceux qui font face au portail nord et au portail sud, ou encore à la maison canoniale située presque en face du portail royal. Suite au marché d'étude et de définition que nous avons lancé, les architectes avaient proposé une première image, où le fameux « front bâti » s'élevait au bord de la rue Percheronne, où se trouve le bâtiment qui abrite le Bij. Ce projet prévoyait pour ce faire une espla-

## INTERVIEW DE JEAN-PIERRE GORGES

nade non plus descendante vers la rue Percheronne, mais au contraire s'élevant vers et en surplomb de cette rue. Cette image, cette ébauche controversée a fait progresser la réflexion. Pour résumer, la notion de « front bâti » pouvait largement être « adaptée », comprenez « réduite ». Une interprétation que nous demandait d'ailleurs la Commission nationale du Patrimoine, devant laquelle j'avais présenté le projet en compagnie des architectes. Encore fallait-il l'affiner...

**« Nous débuterons par des fouilles importantes, jusqu'au niveau gallo-romain »**

**Avez-vous également avancé sur la disposition et le contenu du projet touristique et muséographique sous l'esplanade ?**

Vous savez que des fouilles archéologiques importantes avaient été réalisées par la municipalité précédente. Nous en gardons l'acquis. Notre très bonne équipe d'archéologues a repris les conclusions de ces travaux. Elle a mis en évidence trois couches : la médiévale, qui ne présente pas d'originalité particulière dans une ville comme Chartres où le médiéval est partout ; la gallo-romaine et la gauloise. La gallo-romaine présente un intérêt majeur, par la présence des traces d'un bâtiment important. Or, lors de l'élaboration du projet de Saint-Martin-au-Val, l'architecte Chemetov avait attiré notre attention sur le fait que la prolongation de la diagonale du grand sanctuaire gallo-romain correspondait parfaitement avec l'emplacement



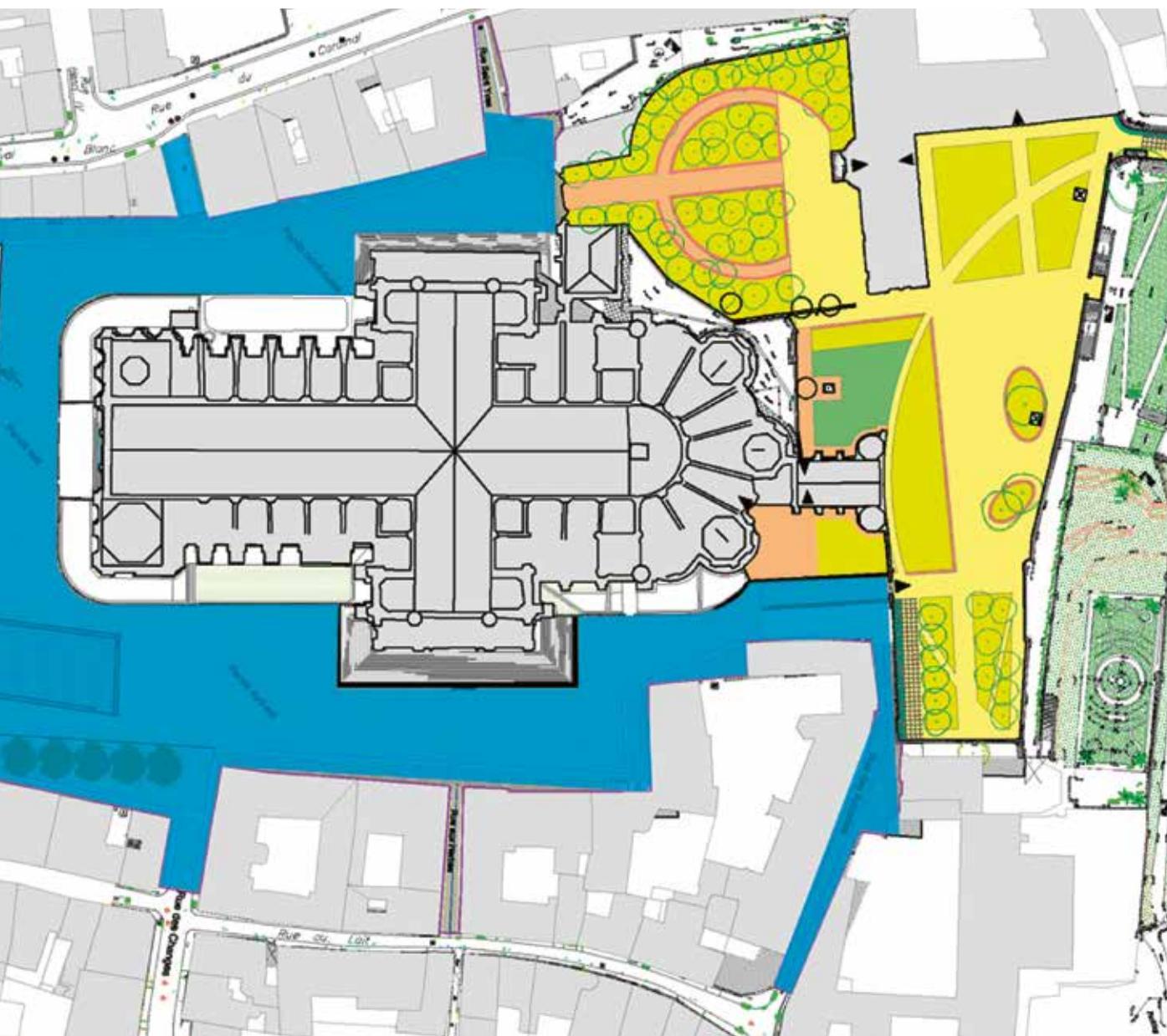
En bleu, le périmètre des aménagements prioritaires en 2022 et 2023 : 7 680 m<sup>2</sup>

actuel de la cathédrale. Ce ne pouvait être un hasard.

**Comment allez-vous tirer parti de cette « correspondance » ?**

L'idée aujourd'hui est d'inverser le processus que nous avons imaginé initialement, où nous voulions commencer par la dalle de l'esplanade. Nous débuterons donc par des fouilles importantes, jusqu'au niveau gallo-romain, pour

dégager les restes du bâtiment antique identifié. Et puis nous construirons au-dessus l'espace muséographique et culturel, en ménageant une vue directe sur les fouilles en cours. Enfin, nous terminerons par la dalle de l'esplanade. Pour éviter le « syndrome du trou » qui avait gêné nos prédécesseurs, nous l'habillerons, comme les chantiers culturels aujourd'hui savent le faire. Tout ceci se déroulera



évidemment dans le respect de toutes les procédures réglementaires. Et au vu et au su des Chartrains et des autres.

---

**« Un chantier  
ni compliqué,  
ni particulièrement  
cher »**

---

#### **Combien cela va-t-il coûter ?**

Ce montant n'est pas encore défini, mais construire une dalle au-dessus d'un espace soutenu par des piliers n'est ni un chantier compliqué ni donc particulièrement cher. De plus, ce projet touristique et culturel est intégré au Contrat de plan État-Région, à l'opération Action cœur de Ville, et fait l'objet des travaux du comité État-Ville « Abords de la cathédrale », autant de sources

de subventions. Enfin, des partenaires sont disposés à participer à notre tour de table, en plus de Chartres métropole et de la Ville. Je pense au Département, voire à une banque. La Banque des Territoires nous a fait part de son intérêt pour ce projet. Pour l'heure, nos partenaires culturels et nos services travaillent à en définir le contenu, ce qu'on appelle le Projet scientifique et culturel (PSC).

# Aider les enfants à s'exprimer en classe

Depuis février, les écoles Henri-IV et Émile-Zola ont ouvert deux clubs Coup de pouce langage (Cla) pour aider les élèves à s'exprimer.



Elisabeth Fromont,  
vice-présidente du CCAS.



**L**a Ville de Chartres accompagne l'apprentissage des enfants et lutte contre le décrochage scolaire avec un nouveau club dédié au langage : le coup de pouce Cla. Porté par le programme de réussite éducative du CCAS, ce club, basé sur la prise de parole, habitue les enfants à s'exprimer. Les professeurs repèrent les petits parleurs, les timides ou les allophones qui ont besoin d'un accompagnement... « *En accord avec la famille, les enfants intègrent le club langage Cla pour les aider à prendre de l'assurance, rappelle Elisabeth Fromont, vice-présidente du CCAS. Les écoles Henri-IV et Émile-Zola accueillent depuis fin février deux clubs qui*

*viennent compléter le dispositif du Programme de réussite éducative (PRE). Lequel compte déjà deux clubs de lecture et d'écriture (Clé) à l'école Maurice-Carême et deux clubs de lecture, d'écriture et de mathématiques (Clém) à Henri-IV. »*

## S'exprimer par le jeu

Cinq enfants de grande section de l'école Émile-Zola assistent après la classe au club langage trois fois par semaine. Encouragés par l'animatrice, Christine, ils jouent et parlent de leur journée... « *Chaque séance est très cadrée* », explique celle-ci. Elle commence par le goûter qui est l'occasion d'échanger sur la journée ». Les enfants qui reviennent

d'une sortie à la patinoire partagent leur expérience. Puis vient l'heure du mot du jour : multicolore. Après la chanson des couleurs, il est l'heure du jeu du gâteau au chocolat avec différentes cartes : devinettes, mimes, jeux sur les sons ou les syllabes... Les enfants décrivent une image et Christine écrit leurs commentaires. Chacun a son moment préféré : Lilou apprécie de « *jouer avec les copains* », alors que Victoria préfère le « *travail* » et Anaïs « *le jeu du gâteau et le grand livre* ». Pour la coordinatrice du programme de réussite éducative, « *Le club est l'opportunité d'apporter une richesse langagière aux enfants qui accèdent de manière plus sereine au CP* ».

# Pause lecture à l'école Henri-Matisse

Pour donner envie de lire aux enfants, le Programme de réussite éducative met en place un atelier Lire et faire lire à l'école.

**À** l'école Henri-Matisse, un petit groupe d'élèves retourne en classe avant la cantine pour écouter une histoire. Professeure des écoles à la retraite, Christine Lorgeas anime l'atelier Lire et faire lire. Pour inculquer aux enfants le plaisir de la lecture, elle leur lit des histoires un peu plus complexes que celles qu'ils ont l'habitude de lire seuls. La séance dure 45 minutes, pour des petits groupes, qui changent au cours de l'année.

« C'est la première fois que ce club, implanté dans d'autres écoles chartraines par la Ligue de l'enseignement, est proposé ici, à l'instigation de la référente du Programme de réussite éducative », explique Elisabeth Fromont, vice-présidente du CCAS. « Les activités du temps périscolaire tournent souvent autour du sport, mais, le midi, les élèves ont besoin d'un temps de calme, dit Hugues Geoffroy, directeur de l'école élémentaire Henri-Matisse. C'est l'occasion de parler d'un thème qui les intéresse : ça les rend bavards. On commence par les plus grands, avec des petits groupes



qui se connaissent. Il n'y a pas de timidité ».

## Découverte

Le professeur et l'animatrice choisissent les livres ensemble pour éviter les doublons. Aujourd'hui, Christine poursuit *La Naissance du monde en 100 épisodes*, de Bertrand Fichou, avec le récit d'une chasse d'archosaures, des super-reptiles carnivores vieux

de plus de 200 millions d'années. Les sept élèves de CMI et CM2 sont attentifs. Ils apprécient ce moment : « J'aime les reptiles », explique Jason. « C'est bien, on parle des animaux », confirme Esma, qui préfère la lecture en solitaire mais apprécie les explications données par Christine. « On apprend plus de choses et on se fatigue moins à lire », poursuit Olivia, tandis que tous s'accordent sur un point : ils aiment venir !

# Inscrire son enfant dans une école publique, mode d'emploi

La rentrée prochaine se prépare déjà pour les élèves de maternelles et de classes élémentaires publiques. Les inscriptions sont ouvertes !

## Quels sont les enfants concernés ?

Sont concernés par l'inscription les enfants qui entrent pour la première fois à l'école maternelle, en petite section ou à l'école élémentaire en CP, ainsi que les enfants nouvellement arrivés à Chartres et en âge d'aller à l'école maternelle ou élémentaire.

## Comment effectuer cette démarche ?

- Retirez l'imprimé de pré-inscription au Guichet unique du Pôle administratif, dans les crèches, les écoles et les maisons pour tous. Vous pouvez aussi le trouver sur le site internet [ville-chartres.fr](http://ville-chartres.fr), rubrique Vivre à Chartres /Éducation Jeunesse, ou détacher l'exemplaire ci-contre.
- Déposez ou envoyez l'imprimé et les justificatifs au Pôle administratif - Guichet unique - Direction Vie scolaire, place des Halles (horaires d'ouverture - du lundi au vendredi de 9 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h 30) ou par mail ([inscription.scolaire@aglo-ville.chartres.fr](mailto:inscription.scolaire@aglo-ville.chartres.fr)).

## Traitement de votre demande

À réception de votre dossier complet, un certificat d'inscription vous sera envoyé par courrier. Présentez-le au directeur de l'école, qui procédera à l'admis-



sion définitive de votre enfant.

## Quels sont les justificatifs à présenter ?

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors téléphone portable) au nom du ou des titulaire(s) de l'autorité parentale
- Une copie du livret de famille (mentions parents et enfants) ou une copie d'acte de naissance de l'enfant
- Pour les parents divorcés et/ou séparés, un extrait du jugement précisant l'identité de l'autorité parentale en charge de l'enfant (article 1082 du code de procédure civile), ou une attestation sur l'honneur signée des deux titulaires de l'autorité parentale précisant le lieu futur de scolarisation de l'enfant avec copies recto-verso des pièces d'identité des deux parents. Pour un

parent isolé : une attestation sur l'honneur de garde signée avec copie recto-verso de la pièce d'identité

## Inscriptions périscolaires

L'inscription pour les activités périscolaires (restauration scolaire, accueil du matin et du soir, mercredis) débute le 2 mai 2022. Le Dossier unique d'inscription sera distribué dans les écoles, les crèches et les MPT ou à télécharger sur [chartres.fr](http://chartres.fr), rubrique Vivre à Chartres - Éducation jeunesse

## ► Renseignements

Guichet unique du Pôle administratif  
02 37 23 42 38  
[chartres.fr](http://chartres.fr), rubrique Vivre à Chartres-Éducation et jeunesse



# PRÉINSCRIPTION SCOLAIRE ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE CHARTRES ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

## DOSSIER A RETOURNER AVANT LE 13 JUIN 2022

**Guichet Unique** Vie Scolaire - place des Halles – 28000 CHARTRES (du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h30) **ou par courrier électronique** : inscription.scolaire@agglo-ville.chartres.fr

**Renseignements** : ☎ 02.37.23.42.38 ou www.chartres.fr rubrique Vivre à Chartres-Education et Jeunesse

### ENFANT

Nom et prénom ..... Date de naissance |\_|\_| | |\_|\_| | |\_|\_|

### ÉCOLE

Ecole de secteur ..... Classe .....

### LES TITULAIRES DE L'AUTORITÉ PARENTALE

#### Titulaire de l'autorité parentale 1

Mère  Père  Tuteur, Tutrice  Autre (-----)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville.....

☎ |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

@: .....

#### Titulaire de l'autorité parentale 2

Mère  Père  Tuteur, Tutrice  Autre (-----)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville.....

☎ |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

@: .....

**Situation familiale** :  Marié(e)/Pacsé(e)/Concubin(e)  Séparé(e)/Divorcé(e)  Isolé(e)/Veuf(ve)

### LES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC CET IMPRIMÉ

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors téléphone portable) au nom du ou des titulaire(s) de l'autorité parentale
- Une copie du livret de famille (mentions parents et enfants) ou une copie d'acte de naissance de l'enfant
- Pour les parents divorcés et/ou séparés, un extrait du jugement précisant l'identité de l'autorité parentale en charge de l'enfant (article 1082 du code de procédure civile)
  - **ou** une attestation sur l'honneur signée des deux titulaires de l'autorité parentale précisant le lieu futur de scolarisation de l'enfant avec copies recto-verso des pièces d'identité des deux parents
  - **ou** pour un parent isolé une attestation sur l'honneur de garde signée avec copie recto-verso de la pièce d'identité

### LE SUIVI DU TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE

A réception de votre dossier complet, il vous sera envoyé par courrier un certificat d'inscription à présenter au directeur de l'école qui procédera à l'admission définitive de votre enfant.

**J'atteste avoir pris connaissance des mentions d'information au bas de ce document**

Chartres, le.....

**Signature du ou des titulaire(s) de l'autorité parentale :**

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Chartres.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour instruire le dossier de votre enfant pour son inscription scolaire.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder la période d'un an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à la direction Vie Scolaire de la Ville de Chartres et à l'Education Nationale. Nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de vos données et effacement ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

La mise à jour des informations recueillies dans ce questionnaire peut se faire directement auprès de la direction Vie Scolaire de la Ville de Chartres (mail : inscription.scolaire@agglo-ville.chartres.fr) ou à défaut le mail contact@agglo-ville.chartres.fr.

De plus, vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits (accès, rectification, effacement, limitation du traitement) en contactant les délégués à la protection des données personnelles, par mail à l'adresse dpo@agglo-ville.chartres.fr.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).



# Les parties majoritaires sont lancées

Le mardi 1<sup>er</sup> mars, Dominique Dutartre, adjointe en charge des Affaires scolaires, s'est mêlée aux enfants d'une classe de CM1 de l'école élémentaire Maurice-Carême, à la Madeleine, pour assister au lancement des parties majoritaires face au maire.

Ce matin-là, à l'école Maurice-Carême, les 22 élèves de CM1 de M. Himy débute l'heure hebdomadaire consacrée aux échecs en écoutant le message vidéo enregistré par le maire, Jean-Pierre Gorges, pour le lancement des parties majoritaires.

Victor Stephan, grand maître international et entraîneur au C'Chartres Echecs qui enseigne aux enfants les règles et les stratégies du jeu, revient ensuite rapidement avec eux sur la séance d'avant les vacances de février. Puis il enchaîne avec une vingtaine de minutes de cours théorique consacré à quelques exemples de mise en échec.

Il fait travailler sa classe sur ce que les spécialistes appellent le « mat arabe », qui désigne une situation où le roi est bloqué dans un coin par une tour et un cavalier adverses. Filles, garçons, tous participent avec le même enthousiasme en levant le doigt. A la grande satisfaction de Victor, qui n'imaginait pas au début de l'opération en 2018 qu'autant d'enfants se prendraient au jeu : « 90 à 95 % des enfants concernés par le dispositif se passionnent pour



Dominique Dutartre, adjointe en charge des Affaires scolaires et Victor Stéphan, grand maître international d'échecs, dans une classe de CM1 de l'école élémentaire Maurice-Carême.

les échecs. On atteint même les 100 % dans certaines classes ».

## Objectif Rigeard

La théorie passée, vient le moment d'en découdre autour des onze échiquiers disposés dans la salle de classe. Les enfants se défient les uns après les autres sans oublier de réflé-

chir au coup qu'ils vont jouer contre le maire, qui a entamé la partie. Le coup majoritaire, celui choisi par la majorité des élèves de la classe, sera envoyé au maire via une tablette numérique. Et ainsi de suite jusqu'à la Fête des échecs au Rigeard, en juin, qui réunira, pour un tournoi inter-classes, les 330 élèves impliqués cette année.



## Aventure dans les arbres

Offrez-vous un moment d'aventure à l'Accrocamp, un parc accrobranche en plein cœur de Chartres. Accessible aux enfants à partir de 5-6 ans mesurant au moins 1,10 m, l'AccroCamp est ouvert tous les mercredis, week-ends, jours fériés et vacances scolaires de 10 h à 19 h (dernier départ à 17 h).

► **AccroCamp**

Parc André-Gagnon

Réservations :

[boutique.chartres-tourisme.com](http://boutique.chartres-tourisme.com)

Tarifs : de 16 à 28 €

# Des vacances bien occupées

Pendant les vacances de printemps, la Ville et son Bureau information jeunesse proposent aux enfants et adolescents des activités culturelles et sportives de tous genres.



représentent les différentes saisons. Une activité de dessin prolongera la séance.

► Renseignements  
02 37 90 45 80  
Tarif: 5 €  
Réservation sur chartres-tourisme.com

## BIBLIOTHÈQUES

**Mercredis 6 et 27 avril  
de 16 h 30 à 16 h 45**

*Méli-mélo d'histoires*  
Livres racontés aux enfants  
(à partir de 3 ans)  
L'Apostrophe,  
espace Petite enfance

**Mercredi 13 avril  
de 14 h 30 à 16 h**

*Tournoi de jeux vidéo*  
Mario Kart 8 Deluxe  
(sur console Switch)

De 7 à 14 ans  
Inscription au 02 37 88 45 20  
Bibliothèque Louis-Aragon

**Jedi 14 avril à 15 h 30**

*Projection du film d'animation  
Cro Man*  
(2018, à partir de 6 ans)  
Auditorium de l'Apostrophe.

**Mercredi 20 avril à 14 h 30**  
*Programmer un mini-jeu vidéo  
avec scratch*

Initiation au codage d'un mini-jeu vidéo pour les enfants à partir de 7 ans (Les parents sont les bienvenus). Durée : 1 h 30.

Inscription au 02 37 23 42 07  
(places limitées)  
L'Apostrophe, espace Numérique

## MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Ateliers pour les 6-8 ans,

**Mardi 12 avril  
de 14 h 15 à 15 h 45**

*Enquête au musée.* Récupère des indices pour localiser une œuvre avant de la découvrir.

**Jedi 14 avril  
de 14 h 15 à 15 h 45**

*Les animaux du musée.* Ouvre bien les yeux pour débusquer les animaux qui se cachent dans les œuvres du musée et repars avec l'animal rigolo que tu auras fabriqué.

**Vendredi 15 avril,  
de 10 h 15 à 11 h 45**

*Musée en détails.* Découvre une œuvre grâce à des jeux

d'observation et des activités ludiques.

Ateliers pour les 9-11 ans

**Lundi 11 avril  
de 14 h 15 à 16 h**

*Musée en papier.* Les enfants restituent le jardin et la façade du musée en créant une maquette en papier cartonné.

**Mardi 12 avril  
de 10 h 15 à 12 h**

*Enquête au musée.* Récupère des indices pour localiser une œuvre avant de la découvrir.

**Jedi 14 avril  
de 10 h 15 à 11 h 45**

*Les quatre saisons au musée.* Observe les œuvres pour décrire comment les peintres



**Mercredi 20 et samedi 23 avril à 15 h**

*Méli-mélo d'histoires*

Livres racontés aux enfants (à partir de 3 ans)

Bibliothèque Louis-Aragon

**Judi 21 avril de 14 h 30 à 16 h**

Tournoi de jeux vidéo

Mario Kart 8 Deluxe (sur console Switch)

De 7 à 14 ans

Inscription au 02 37 88 45 20

Auditorium de L'Apostrophe

Loir à la Préhistoire, parmi lesquels le mammoth méridional, puis confectionnent une figurine de mammoth.

**Vendredi 15 avril de 9 h 30 à 12 h 30 (pour les 9-12 ans)**

*Crée ta cabane en os de mammoth*

Les enfants reconstituent en miniature un habitat de la Préhistoire, à partir d'éléments naturels. Ils s'inspirent pour cela des habitations en défenses de mammoth.

**MAISONS POUR TOUS**

**Du 11 au 22 avril, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h**, les maisons pour tous de la Ville proposent aux adolescents âgés de 11 à 17 ans un programme d'activités ludiques et culturelles : tournoi de jeux vidéo, initiation au rugby, futsal, golf, trampoline, bubble-foot, cinéma, bowling, montage vidéo, blind-tests, sortie au Zoo-Safari de Thoiry...

► Information et inscription  
Chartres.fr/maisons-pour-tous

**ARCHÉOLOGIE**

Parallèlement à l'exposition du musée des Beaux-Arts, la direction de l'Archéologie de Chartres métropole propose pendant les vacances d'avril des activités liées à la Préhistoire.

**Lundi 11 avril de 9 h 30 à 12 h 30 (pour les 6-8 ans)**

*Fabrique ta grotte préhistorique*

Les participants recréent une scène de la Préhistoire. Ils confectionnent une grotte miniature, l'ornent de peintures et imaginent les détails de cette scène préhistorique.

**Mardi 12 avril de 9 h 30 à 12 h 30 (pour les 6-8 ans)**

**Judi 14 avril de 9 h 30 à 12 h 30 (pour les 9-12 ans)**

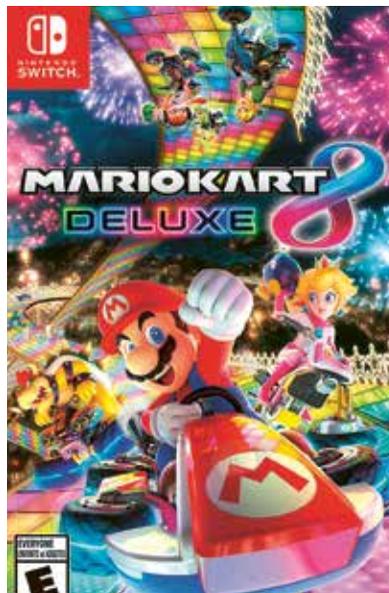
*Mammoth et Cie*

Les enfants découvrent les animaux qui vivaient en Eure-et-

► **Renseignements**

Réservation sur chartres-tourisme.com

Tarif : 5 € l'atelier



• **Maison pour tous de Rechèvres**

9, rue de la Paix  
02 37 23 40 66

• **Maison pour tous de Bel-Air**

4, allée du Berry  
02 37 23 40 62

• **Maison pour tous des Petits-Clos**

4, avenue François-Mitterrand  
02 37 23 40 69

• **Maison pour tous de Saint-Chéron**

2, rue de la Mare à Boulay  
02 37 23 40 72

• **Maison pour tous de la Madeleine**

Mail Jean-de-Dunois  
02 37 88 45 01

# Le plein d'activités sportives pour les vacances

Pour les vacances de Pâques, du 11 au 22 avril, la Ville a une nouvelle fois programmé une grande variété d'activités sportives pour les enfants et adolescents de Chartres et de l'Agglo.

## PROGRAMME DES 6/8 ANS

### Semaine du 11 au 15 avril

#### Lundi

Matin : futsal  
(Complexe de la Madeleine)  
Après-midi : escrime et escalade  
(CRJS/Halle Jean-Cochet)

#### Mardi

Matin : bowling (Départ en bus à 10 h depuis le complexe de la Madeleine)  
Après-midi : gymnastique et jeux collectifs  
(Complexe de la Madeleine)

#### Mercredi

Matin : patinage (L'Odyssée)  
Après-midi : basket et jeux de raquette  
(Complexe de la Madeleine)

#### Jeudi

Matin : équitation  
(Chartres Équitation)  
Après-midi : lutte et tir à l'arc  
(Complexe de la Madeleine)

#### Vendredi

Matin : trampoline  
(Complexe de la Madeleine)  
Après-midi : roller et frisbee  
(Complexe de la Madeleine)

### Semaine du 19 au 22 avril

#### Mardi

Matin : bowling (départ en bus à 10 h depuis le complexe de la Madeleine)  
Après-midi : handball et badminton  
(Complexe de la Madeleine)

#### Mercredi

Matin : Tir à l'arc  
(Complexe de la Madeleine)  
Après-midi : gymnastique et trampoline  
(Complexe de la Madeleine)

#### Jeudi

Matin : équitation  
(Chartres Équitation)  
Après-midi : Athlétisme et basket  
(Complexe de la Madeleine)

#### Vendredi

Matin : futsal  
(Gymnase Charles-Péguy)  
Après-midi : jeux collectifs et jeux de raquette  
(Gymnase Charles-Péguy)

Les activités se déroulent de 10 h à 12 h le matin et de 14 h à 17 h l'après-midi.





## PROGRAMME DES 9/15 ANS

### Semaine du 11 au 15 avril

#### Lundi

Matin : trampoline (complexe de la Madeleine) et escrime (CRJS)

Après-midi : billard (Billard Club Chartrain)

#### Mardi

Matin : équitation (Chartres Équitation)

Après-midi : squash (Complexe squash et de badminton)

#### Mercredi

Matin : tir à l'arc (Complexe de la Madeleine)

Après-midi : BMX (Stade Jean-Gallet)

#### Judi

Matin : bowling (départ en bus à 10 h depuis le complexe de la Madeleine)

Après-midi : golf (départ en bus à 14 h depuis le complexe de la Madeleine)

#### Vendredi (activités réservées aux 9/12 ans)

Matin : patinage (L'Odyssée)

Après-midi : futsal (Gymnase Charles-Péguy)

### Semaine du 19 au 22 avril

#### Mardi

Matin : équitation (Chartres Équitation)

Après-midi : tennis de table (Gymnase Charles-Péguy)

#### Mercredi (activité du matin réservée aux 9/12 ans)

Matin : futsal (Gymnase Charles-Péguy)

Après-midi : squash (Complexe de squash et de badminton)

#### Judi

#### (activité de l'après-midi réservée aux 9/12 ans)

Matin : bowling (départ en bus à 10 h depuis le complexe de la Madeleine)

Après-midi : basket (Gymnase Charles-Péguy)

#### Vendredi (activité du matin réservée aux 9/12 ans)

Matin : patinage (L'Odyssée)

Après-midi : tir à l'arc (Complexe de la Madeleine)

Les activités se déroulent de 10 h à 12 h le matin et de 14 h à 16 h l'après-midi, sauf le golf (14 h - 17 h).

#### Inscriptions

Sur [chartres.fr](http://chartres.fr), rubrique « service en ligne » puis « portail famille » et « inscrire les enfants à de nouvelles activités ».

Ouverture des inscriptions le 4 avril pour les Chartrains et le 6 avril pour les autres résidents de l'agglomération.

Un justificatif de domicile est demandé à l'inscription (uniquement pour les Chartrains)

#### ► Renseignements

Direction de la Jeunesse, des Sports et des Grands Équipements  
02 37 23 40 00  
[chartres.fr](http://chartres.fr) (rubrique Sortir à Chartres / vacances sportives pour les enfants)  
[vacances-sportives@agglo-ville.chartres.fr](mailto:vacances-sportives@agglo-ville.chartres.fr)

# Le Bureau d'information jeunesse renouvelle sa labellisation

Avec un programme d'ateliers, animations et informations répondant aux besoins des jeunes chartrains, le Bij confirme sa place de pilier du réseau Information jeunesse.

**L**e Bureau d'information jeunesse de la Ville de Chartres vient d'obtenir le renouvellement de sa labellisation au sein du réseau Information Jeunesse. La demande de renouvellement se fait tous les trois ans sur la base de critères précis, comme le nombre d'animateurs et d'un projet solide mené par au moins 1 animateur temps plein pour 1 Bij ou 1 PIJ.

Le Bij fait partie de la Direction Jeunesse, Sport et Grands équipements de la Ville de Chartres, qui compte 10,2% d'élèves, stagiaires et étudiants (Insee, 2018). Il recense leurs besoins pour adapter ses actions au sein de différents dispositifs (SPRO, Promeneurs du Net, C'Chartres pour l'emploi, réseau Information jeunesse) et partenariats (Mission locale, Maison de l'emploi, établissements scolaires, services de la Ville, institutions, associations). Les thèmes prioritaires du Bij sont l'orientation, les petits boulots, l'éducation aux médias et la santé.

## Répondre aux besoins

Le Bij s'adapte aux demandes des jeunes et des partenaires. Il participe aux forums sur l'emploi et l'orientation et aux événements étudiants. Tout au long de la crise sanitaire, il a mis en ligne les offres de jobs et proposé des ateliers en visioconférence. Il accueille les permanences de la gendarmerie et accompagne la rédaction de CV et de lettres de motivation, propose une formation BAFA à tarif réduit. La Ville prévoit la mise en place prochaine d'un conseil municipal des jeunes et l'accueil d'un volontaire européen.

Le Bij travaille aussi en lien avec le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) à Orléans, notamment pour les postes de deux référents étudiants.



José Rolo, adjoint en charge du Sport, de la Vie associative et de la Jeunesse, au côté de l'équipe du Bij

### ► Bureau information jeunesse

Accueil anonyme et gratuit sur rendez-vous  
Place de la cathédrale  
3, rue de l'Étroit-Degré  
02 37 23 42 32,  
bij28@agglo-ville.chartres.fr

# Les ateliers du Bij

## LES MÉTIERS DU VÉLO

**Mercredi 6 avril de 14 h à 16 h**

Venez vous informer sur les métiers du vélo, un secteur en plein développement. Atelier sur inscription, animé par un membre actif de l'association Chartravélo.

## OPÉRATION JOBS D'ÉTÉ

**Du 11 au 23 avril du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h**

Toutes les infos pour vous aider dans vos recherches de jobs d'été : annonces jobs d'été, aide au CV et lettre de motivation et mise à disposition du guide Jobs d'été et petits boulots.

## LES MÉTIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

**Lundi 11 avril de 14 h à 16 h**

Venez découvrir les métiers de la Gendarmerie nationale. Permanence assurée par la gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir.

Atelier sur inscription, rendez-vous individualisé.

## JOB DATING « OPÉRATEUR DE CONDITIONNEMENT CHEZ GUERLAIN »

**Mercredi 13 avril de 14 h à 16 h**

Vous cherchez un job d'été, d'étudiant ou pour toute l'année ? L'agence Randstad inhouse sera présente pour réceptionner vos candidatures. Pensez à venir avec votre CV !

## PRÉPARER MON ENTRETIEN DE RECRUTEMENT

**Vendredi 15 avril de 14 h à 16 h**

Le Bij vous propose un atelier concret pour acquérir les bases de la communication en entretien et les mettre en pratique aussitôt grâce à des simulations filmées.

Atelier gratuit sur inscription, animé par Aliya-coaching.

## INFOS ÉTUDIANTES

**Mercredi 20 avril de 14 h à 16 h**

Venez rencontrer les référents étudiants au sein du Bij. Ils sont disponibles pour échanger avec vous et pour vous aider dans vos démarches.

N'hésitez pas à les contacter au 02 37 23 42 32 ou referent-etudiant.chartres@ijcentre.fr



## RECRUTEMENT MC DONALD'S

**Vendredi 22 avril de 14 h à 16 h**

Vous êtes à la recherche d'un job ? Le restaurant Mc Donald's sera présent pour recueillir vos candidatures. Pensez à venir avec votre CV.

## FORUM DE L'ALTERNANCE

**Vendredi 29 avril de 16 h à 21 h à ChartrExpo**

Venez rencontrer les entreprises et les centres de formation proposant de l'alternance.

Forum organisé par la Maison de l'emploi et des entreprises de l'agglomération chartreuse.

Ouvert à tous et gratuit.

### ► Bureau information jeunesse

3, rue de l'Étroit-Degré

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 15

et de 13 h 30 à 17 h 15

02 37 23 42 32

bij28@agglo-ville.chartres.fr

@Bij de Chartres

# Les nouveaux gérants du Proxi des Petits-Clos

Fiers d'être au cœur de l'offre commerciale de proximité du quartier de leur enfance, qu'ils n'ont jamais quitté, Maher et Chahida Enneftni sont les nouveaux gérants de la supérette Proxi du mail des Petits-Clos.



La supérette Proxi, au 7, mail des Petits-Clos



Les gérants, Maher et Chahida Enneftni

**L**e 25 février, le maire, Jean-Pierre Gorges, Élisabeth Fromont, première adjointe, Guillaume Bonnet, adjoint en charge du Commerce, et Martine Mokhtar, conseillère municipale déléguée aux Relations avec les commerçants, ont inauguré la supérette Proxi, qui vient renforcer l'offre commerciale sur le mail des Petits-Clos. Un projet porté par Maher et

Chahida Enneftni, un couple de Chartrains qui tenaient à s'investir dans le quartier de leur enfance.

« *L'épicerie propose tous les produits de première nécessité sur lesquels nous avons réduit au maximum les prix pour les rendre attractifs, expliquent les gérants. L'espace de vente est également composé de produits frais, de fruits et légumes de saison et de toutes les denrées indispensables au quotidien.* »

### Un service de proximité

Le couple a tenu à réserver un rayon aux produits du terroir. Parmi eux : chips Belsia, limonade La Beauceronne, miel Au Rucher de Thivars, cidre traditionnel du Perche, moutarde d'Eure-et-Loir et confitures artisanales de Sandrine Saveurs, apôtre, avec ses mariages insolites (ananas-melon, pomme-fraise, kiwi sanguine ananas), de l'anti-gaspillage alimentaire.

« *L'épicerie de Maher et Chahida Enneftni répond à un vrai besoin de commerce de proximité dans le quartier des Clos, a déclaré la première adjointe Elisabeth Fromont, chef du programme urbain des Clos, lors de l'inauguration. Grâce à sa vaste amplitude horaire et ce, sept jours sur sept, les riverains peuvent compter sur un service de proximité qui fait aussi office de relais de La Poste. Nous sommes ravis de voir Maher et Chahida faire perdurer l'esprit convivial de ce quartier historique de la Ville.* »



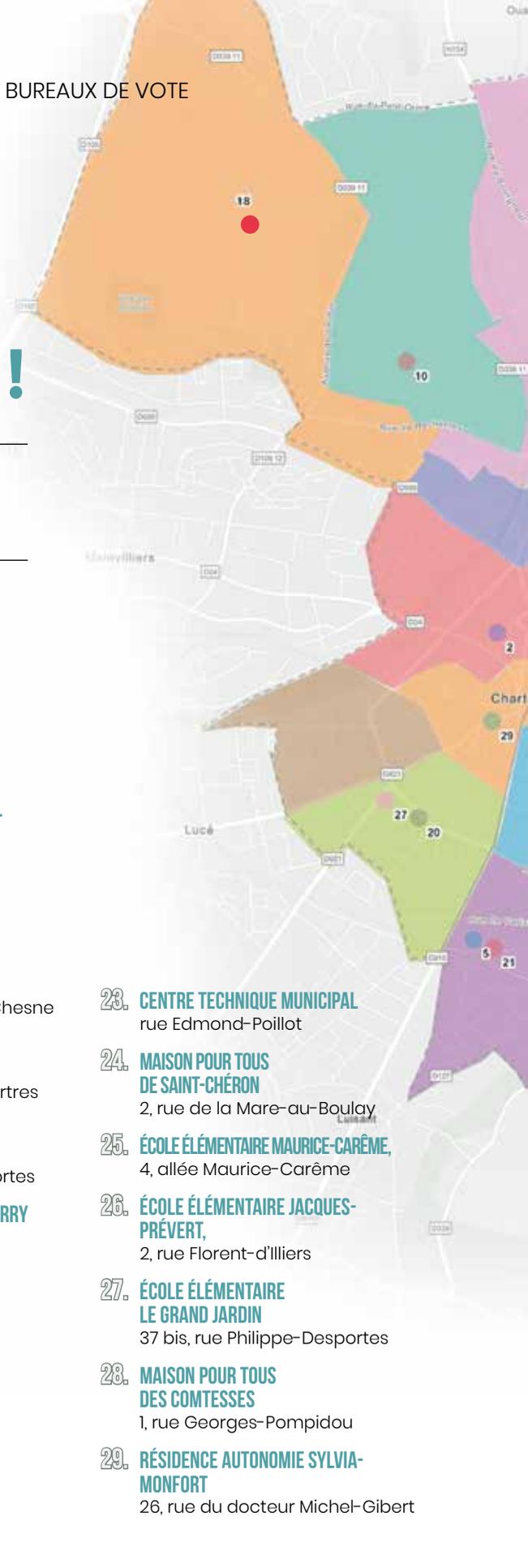
Martine Mokhtar, conseillère municipale déléguée aux Relations avec les commerçants, Guillaume Bonnet, adjoint en charge du Commerce, Elisabeth Fromont, première adjointe et chef du programme urbain des Clos, le maire, Jean-Pierre Gorges et Maher Enneftni.

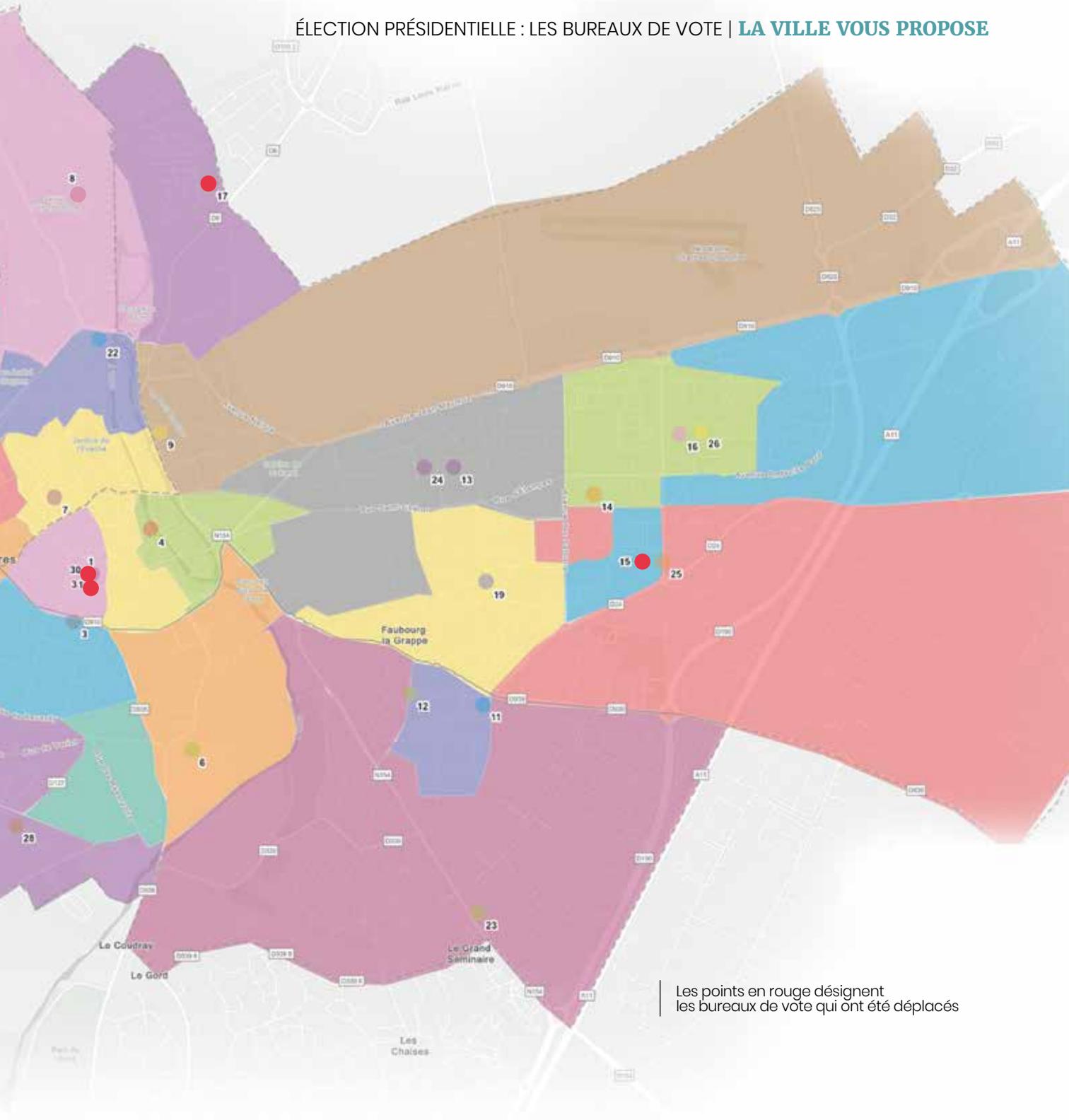


# Trouvez votre bureau de vote !

Vous trouverez ci-dessous la liste des bureaux de vote pour l'élection présidentielle qui aura lieu les dimanches 10 et 24 avril.

- HÔTEL DE VILLE**  
salon Montescot,  
place des Halles
- ÉCOLE MATERNELLE PAUL-FORT**  
20, rue Georges-Fessard
- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MAURICE DE VLAMINCK**  
7, boulevard Chasles
- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FRANÇOIS-VILLON**  
rue de la Planche aux Carpes
- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES-FERRY**  
34 rue de Villaines
- ABBAYES DE SAINT-BRICE**  
2, rue, Georges-Brassens
- ESPACE GÉRARD-PHILIPPE**  
1, rue de Bethléem
- MAISON DE L'HORTICULTURE**  
39, avenue d'Aligre
- GYMNASÉ AUBRY**  
30, boulevard du Maréchal-Foch
- MAISON POUR TOUS LA CITÉ**  
52, impasse Huysmans
- GROUPE SCOLAIRE HENRI IV**  
1, avenue François-Mitterrand
- ESPACE CHARLIE-CHAPLIN**  
32, rue de Brétigny
- ÉCOLE MATERNELLE HENRI-FARMAN**  
6, rue Farman
- MAISON POUR TOUS DE LA MADELEINE**, salle 9B  
Mail Jean-de-Dunois
- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MAURICE-CARÊME**  
4, allée Maurice-Carême
- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES-PRÉVERT**  
2 rue Florent-d'Illiers
- MAISON POUR TOUS DE BEL-AIR**  
4, allée du Berry
- STADE DE RECHÈVRES**  
8, rue du commandant Chesne
- MAISON POUR TOUS DES HAUTS-DE-CHARTRES**  
5, rue des Hauts-de-Chartres
- ÉCOLE MATERNELLE LE GRAND JARDIN**  
37 bis, rue Philippe-Desportes
- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES-FERRY**  
36, rue de Villaines
- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA BRÈCHE**  
10, place Drouaise
- CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**  
rue Edmond-Poillot
- MAISON POUR TOUS DE SAINT-CHÉRON**  
2, rue de la Mare-au-Boulay
- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MAURICE-CARÊME**,  
4, allée Maurice-Carême
- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES-PRÉVERT**,  
2, rue Florent-d'Illiers
- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LE GRAND JARDIN**  
37 bis, rue Philippe-Desportes
- MAISON POUR TOUS DES COMTESSES**  
1, rue Georges-Pompidou
- RÉSIDENCE AUTONOMIE SYLVIA-MONFORT**  
26, rue du docteur Michel-Gibert





Les points en rouge désignent les bureaux de vote qui ont été déplacés

**30. PÔLE ADMINISTRATIF**  
place des Halles

**31. PÔLE ADMINISTRATIF**  
place des Halles

# Le vote par procuration simplifié

À l'approche de l'élection présidentielle (10 et 24 avril), pensez à la procuration qui vous permet de voter à distance en cas d'absence.

Les démarches simplifiées vous permettent dorénavant de le faire en ligne ou directement sur place avant votre départ.

## ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022

10 & 24 AVRIL 2022



**S**i vous n'êtes pas en mesure de voter les 10 et/ou 24 avril prochains, vous pouvez faire une procuration pour désigner la personne qui le fera à votre place. Nouveauté depuis le premier janvier, vous pouvez désormais donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre. La personne désignée pour voter à votre place devra toutefois voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Une même procuration permet de voter aux deux tours. Sous réserve des délais de traitement, il est conseillé d'effectuer sa demande le plus tôt possible.

### Comment faire une procuration ?

- **En ligne, via le service MaProcuration.** Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « Maprocuration ». Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...). Vous recevrez un courriel de votre mairie vous informant que votre procuration est bien enregistrée, quelques minutes après la vérification de votre identité.
- **Avec le formulaire disponible sur internet.** Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez vous rendre dans

un commissariat de police, une gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité.

- **Avec le formulaire** disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat. Vous devrez le remplir à la main sur place en présentant votre pièce d'identité.

**Attention :** pour les élections présidentielle et législatives de 2022, un mandataire ne pourra détenir qu'une seule procuration établie en France.

#### ► Renseignements :

service-public.fr  
interieur.gouv.fr / Elections / Comment-Voter / Le-vote-par-procuration  
maprocuration.gouv

# démocratie cherche **citoyen sympa** pour bonne action

Bonjour,

Si vous lisez cette affiche, c'est que vous êtes sympa. Ou curieux. Ou les 2.

Du coup, on en profite pour vous dire que les 10 et 24 avril, il y a une élection. Et à chaque fois que vous allez voter, vous faites vivre la démocratie.

C'est peut-être un détail pour vous, mais pour tous ceux qui ont désiré ce droit, ça veut dire beaucoup. Aller voter, c'est un droit sympa non ?



PS. si vous êtes toujours en train de lire, c'est que vous êtes vraiment sympa. Alors voici une petite blague : le jour des élections, il y en a qui font la planche au lieu d'aller voter.

On appelle ça le surfage universel ;)



**ALLEZ VOTER**  
*et en plus c' est sympa*

# Une boîte pour sauver une vie

Le CCAS de la Ville de Chartres distribue la boîte Lions SOS, qui regroupe les informations médicales d'une personne vulnérable dans un lieu facile à trouver pour les secours.



**S**i la rapidité d'intervention des secours peut sauver des vies, il est aussi primordial que ceux-ci aient accès dès leur arrivée aux données médicales des patients. C'est pour cette raison que le Lions club a créé une boîte baptisée « Lions SOS ». Placée dans le réfrigérateur, elle regroupe toutes les informations utiles sur la santé du patient et fait gagner un temps précieux en cas d'urgence.

Les Lions clubs de Chartres (La Belle Verrière, Chartres Doyen, Chartres Vallée de l'Eure, Chartres Vallée de la Voise, Chartres Jean Moulin), ainsi que ceux de Dreux Cité Royale et Châteaudun, ont initié l'opération dans le département et

proposé à Chartres d'en distribuer. « Le CCAS a ainsi remis 700 Lions SOS aux usagers du pôle gériatologique », dit Elisabeth Fromont, adjointe en charge des Affaires sociales, du Handicap et des Personnes âgées. Cela concerne les services d'aide à domicile, SAAD, SIAD, portage des repas, des résidences autonomie et des clubs seniors. »

## Un autocollant sur le frigo

Seize seniors du club des Clos ont reçu les premières boîtes le lundi 21 février. « C'est intéressant, surtout quand on est seule », a réagi Danielle. Ses voisines ont approuvé : « C'est pratique pour mon mari qui est malade », a dit l'une, « Cela

me sera utile car je suis diabétique », a ajouté l'autre.

« Nous avons validé la liste d'infos indispensables - antécédents médicaux, traitements et allergies ou personnes à contacter - avec les pompiers, le Samu, l'ordre des médecins, les pharmaciens et les infirmiers, dit Véronique Jobard, coordinatrice de l'opération au sein du Lions club Chartres Vallée de la Voise. Tout le monde a un frigo, c'est simple pour les secours qui repèrent l'autocollant Lions SOS bien en vue ». L'opération est financée par la Maison de l'autonomie d'Eure-et-Loir, l'Agence régionale de Santé, la Fondation du Crédit Agricole Val-de-France et les Lions Clubs engagés.

# Les nouveaux gérants du camping de Chartres

Repris l'année dernière par C'Chartres Tourisme, le camping de Chartres a placé à sa tête Alan et Christine Perny, chargés de poursuivre le développement du site des bords de l'Eure, qui a bénéficié de nombreux aménagements avant sa réouverture le 8 avril.

**O**riginaires d'Eure-et-Loir, Alan et Christine Perny ont fait le choix d'une reconversion professionnelle pour concrétiser leur rêve en répondant à l'offre d'emploi de l'Office de Tourisme. « Nous avons failli racheter un camping en 1995, mais cela n'a pas abouti. Nous avons longtemps été clients de campings et nous connaissons donc bien les habitudes et les désirs des touristes ».

« Ils ont les mêmes aptitudes que des professionnels expérimentés du secteur touristique, dit Isabelle Mesnard, conseillère municipale, présidente de C'Chartres Tourisme et de la Véloscénie. Leurs compétences et leur motivation nous donnent l'assurance que nos visiteurs se sentiront chez eux et auront l'envie de revenir ».



Christine et Alan Perny au côté d'Isabelle Mesnard, conseillère municipale et présidente de C'Chartres Tourisme et de la Véloscénie

## 300 000 d'investissements

La Ville a investi 300 000 euros pour réaliser des aménagements correspondant aux nouvelles normes 3 étoiles et menés par Christophe Ollivier, du service Gestion du patrimoine de la Ville : rénovation complète du bloc sanitaire, dont l'entretien est assuré par l'association Les 3R, réfection de plusieurs aires de camping-cars, mise

aux normes de l'aire de jeu avec la reprise des terrains de pétanque et de volley-ball et modernisation du local d'accueil qui comprend un espace détente et un service petit-déjeuner.

Labellisé Accueil vélo, le camping met à disposition des kits de réparation et des boxes

sécurisés. Repensée, l'épicerie propose des produits locaux et des food trucks stationneront régulièrement au cours de la saison à l'entrée du camping, à l'usage des clients du site « mais également de tous les Chartrains », précisent Alan et Christine Perny, qui se félicitent de voir que les demandes de réservation affluent.

# Chartres se mobilise pour les Ukrainiens

Pour venir en aide aux populations ukrainiennes victimes de la guerre, la Ville et le CCAS de Chartres ont organisé en mars une collecte de dons, à laquelle les habitants ont répondu en masse.



La salle du tennis de table du stade de Rechèvres remplie de colis pour l'Ukraine.

« **N**ous avons immédiatement pris conscience du drame humanitaire qui frappait le peuple ukrainien et nous avons fait appel à la solidarité des Chartreains », dit Elisabeth Fromont.

Grâce à Sergiy Onufryenko, joueur ukrainien du C'Chartres

Métropole Handball, la Ville est entrée en relation avec l'association Aide médicale et caritative France-Ukraine. « Nous avons aussi pris contact avec NovoNordisk et notre Centre de vaccination, qui allait fermer fin mars. Comme il nous restait des stocks de seringues, de masques et autres, nous avons préparé un premier envoi qui a

été tout de suite acheminé. »

« Nous sommes ensuite entrés en relation avec l'ambassade d'Ukraine à Paris afin d'établir une liste des produits de première nécessité pouvant être acheminés en Ukraine et obtenir les adresses auxquelles on pouvait livrer les dons récoltés. Du 28 février au 4 mars, nous avons organisé une collecte via



Élisabeth Fromont, adjointe au maire en charge des Solidarités et vice-présidente du CCAS de Chartres, au milieu des bénévoles.

le CCAS et lancé un appel aux bonnes volontés via la presse, les réseaux sociaux et l'application de la Ville. »

### Un grand élan solidaire

« Du 1<sup>er</sup> au 4 mars, nous avons réceptionné 180 m<sup>3</sup> de dons, ce qui est considérable, poursuit Elisabeth Fromont. Comme la salle de tennis de table de Rechèvres ne pouvait pas en contenir davantage, nous avons organisé un report des dons vers la maison pour tous des Petits-Clos. Sur les 160 palettes conditionnées, 31 ont été expédiées à Paris. 8 nous ont été retournées parce que les associations étaient submergées de dons. Le 15 mars, nous avons fait un nouvel appel à bénévoles

pour gérer les 137 palettes restantes. 60 bénévoles, parmi lesquels des personnels et des élus de la Ville, se sont mobilisés pour trier et conditionner ces dons avant de les mettre, en priorité, à la disposition des Ukrainiens déplacés accueillis dans l'Agglo, mais aussi des associations caritatives chartraines. »

« Je tiens à remercier chaleureusement tous les Chartrains, les personnels de la Ville, du CCAS, du CIAS et de Chartres métropole et les élus qui ont participé à cette collecte ainsi que les associations et les entreprises qui se sont impliquées », a conclu Elisabeth Fromont.

« Je remercie tous les Chartrains qui ont contribué à aider mes



Sergiy Onufriyenko, joueur ukrainien du C'Chartres Métropole Handball

compatriotes, dont la Brigade 28 [le club de supporters du CCMHB] pour leur collecte parallèle », a déclaré de son côté Sergiy Onufriyenko.

# Continuité et stabilité sur fond d'incertitudes

---

Après le débat d'orientations budgétaires de février, le Conseil municipal de mars a adopté le budget 2022. Priorité maintenue à l'investissement, stabilité fiscale, dans un contexte national et international incertain, marqué par la reprise de l'inflation. Les explications de Franck Masselus, adjoint en charge des Finances et de la Prospective.

---



## **Votre Ville : Quelle est la part du contexte dans l'élaboration d'un budget comme celui-ci ?**

**Franck Masselus :** Cette année, davantage que d'autres, elle est marquée par plusieurs incertitudes. Nous avons commencé à construire ce budget à l'automne dernier, quand l'État faisait voter son propre budget 2022 en tablant sur la sortie de crise sanitaire et la poursuite d'une reprise forte, après la récession également forte de l'an passé, dans un environnement mondial de reprise nette de l'inflation et donc de hausse prévisible des taux d'intérêt. Cette reprise est aujourd'hui percutée de plein fouet par une deuxième crise, en Ukraine, dont nous ne savons pas comment elle va évoluer ni quelles en seront les répercussions sur l'activité économique en Europe et en France. En plus, le Budget de l'État a été construit dans un contexte pré-électoral qui ne vous a pas échappé. Par exemple, l'actuel pouvoir annonce une hausse (non précisée) du point d'indice qui détermine le niveau de traitement des fonctionnaires. Cette hausse probable, quel que soit le vainqueur des élections, nous ne la déterminerons pas et nous devons pourtant en financer le coût à Chartres. À ce jour nous

ne connaissons pas encore quel sera le montant exact de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) que l'État attribuera à la Ville de Chartres. Nous avons donc travaillé à partir de prévisions en constante évolution. On sait déjà que la crise ukrainienne se traduira par une baisse d'au moins 1% de la croissance française attendue cette année. 1%, ce sont plusieurs dizaines de milliards d'euros, rien que pour la France...

---

### **« Les taux chartrains des impôts locaux resteront stables »**

---

#### **Quelles sont donc vos priorités ?**

Comme toujours nous allons continuer à investir : 31,5 millions d'euros cette année, et encore 25 millions en 2023, et nous ajusterons en 2024, où nous réduirons un peu la voilure. Nous avons évidemment reprogrammé un certain nombre de chantiers, stoppés ou ralentis par la crise sanitaire. Nous finirons également de payer le Pôle administratif et continuerons de financer les évolutions du Pôle Gare, de la Courtille, du quartier des Clos, les travaux de voirie, des écoles, des infrastructures sportives, etc. Et puis nous engagerons 6 millions d'euros sur 3 ans pour restaurer les abords immédiats de la cathédrale (voir page 6).

#### **Et les impôts ?**

Les taux chartrains des impôts locaux resteront stables, conformément à nos engagements pris pour la durée du mandat. C'est vrai pour la taxe foncière bien sûr, ça l'est également pour une petite part de la taxe d'habitation, qui concerne notamment certains contribuables, les

résidences secondaires et les logements vacants. Concernant l'endettement, nous sommes dans la bonne moyenne en tenant compte du niveau élevé de nos investissements, avec un ratio de désendettement de 8,5 années. Cela veut dire, comme je l'explique toujours, que nous pourrions rembourser notre dette si nous cessions d'investir pendant 8 années et demie, le ratio devenant dangereux si nous dépassions 12 années. Nous en sommes donc loin. Et puisque nous parlons des recettes, je veux souligner ici le montant record des droits de mutation l'an dernier, qui mesure le dynamisme du marché immobilier chartrain. Et l'on comprend le rythme élevé de mise en construction de nouveaux logements...

---

### **« Anticiper encore la hausse attendue des taux d'intérêt »**

---

#### **Un budget n'est que prévisionnel. Comment allez-vous suivre son exécution dans le contexte particulier que vous décriviez plus haut ?**

Encore plus attentivement que d'habitude. Il nous faut anticiper au maximum la hausse des prix de l'énergie et des matières premières que nous subissons comme tout le monde. Anticiper encore la hausse attendue des taux d'intérêt, du loyer de l'argent, que la Banque centrale européenne (BCE) envisage d'augmenter de 0,5 %. Cela veut dire par exemple réduire encore la part de nos emprunts à taux variable pour privilégier encore plus les taux fixes. Les Chartrains pourront suivre ce souci d'adaptation quand nous voterons comme chaque année, à inter-

valles réguliers, des budgets supplémentaires ou des budgets modificatifs. Ce souci de gestion précise nous occupe en permanence : ainsi notre excédent annuel de gestion de fonctionnement (plus la dotation aux amortissements) dépasse régulièrement les 10 voire 11 millions d'euros. C'est autant que nous reversons dans notre budget d'investissement, ce qui nous permet de financer à moindre coût des travaux et des services, en ayant moins recours à l'emprunt.

#### **Quel regard portez-vous sur l'évolution des relations financières entre la Ville et l'État ?**

Dans la pratique, nos relations sont excellentes. Nous sommes d'ailleurs parmi les villes pilotes dans l'introduction d'une nouvelle nomenclature budgétaire décidée par l'État. Nous l'appliquons depuis 2020, avec en outre, cette année, la mise en place du Compte financier unique, quand elle sera obligatoire seulement en 2024 pour toutes les collectivités locales et territoriales françaises. Sur le fond, et depuis 2014, nous vivons l'amputation : 4,5 millions d'euros en moins chaque année. Depuis 2017, cette amputation ne s'est pas aggravée mais elle demeure. Nous assistons cependant à un grignotage continu : cette année par exemple, nous perdrons encore 100 000 euros... Quand l'État nous versait 10,3 millions d'euros en 2014, il ne nous en accorde plus que 5,9 millions cette année. Par comparaison, il faut voir que Chartres métropole nous reverse chaque année une Dotation de solidarité communautaire (DSC) et une attribution de compensation plus de deux fois supérieure à ce que nous accorde l'État...

## Le marché du samedi de retour place Billard

Exilé boulevard Chasles depuis deux ans, pour cause de précautions sanitaires, le marché alimentaire du samedi a depuis le samedi 26 mars réintégré la place Billard en s'étendant dans la rue de la Poissonnerie et sur la place du même nom. Le marché alimentaire du mercredi est, lui, maintenu boulevard Chasles.

### Les marchés de Chartres

PLACE BILLARD,  
SOUS LA HALLE BILLARD  
ET PLACE DE LA POISSONNERIE

#### **Samedi de 8 h à 13 h**

Marché réservé à la vente d'alimentation de producteurs ou de revendeurs.

BOULEVARD CHASLES

#### **Mercredi de 8 h à 13 h**

Marché réservé à la vente d'alimentation de producteurs ou de revendeurs.

PLACE DU CYGNE

#### **Mardi, jeudi et samedi de 8 h à 19 h**

Marché réservé à la vente de fleurs coupées, en pots, arbustes et plants.

PLACE DU QUARTIER DES CLOS

#### **Mercredi, dimanche de 8 h à 13 h**

Marché réservé à la vente d'alimentation de producteurs et de revendeurs et à la vente de confection. Installé sur la partie bitumée face à l'entrée nord, entre la rue Lavoisier et les massifs arborés de la place centrale.





# Êtes-vous à jour de vos vaccins ?

Du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai, le Centre de santé polyvalent organise des permanences dans le cadre de la Semaine européenne de la vaccination



orienter suivant leur situation. Pensez à apporter votre carnet de santé ou de vaccination.

## Qu'est-ce que la Semaine européenne de la vaccination ?

Créée en 2005 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Semaine européenne de la vaccination fait campagne dans près de 200 pays pour mieux faire connaître les enjeux de la vaccination. Si la vaccination contre le Covid-19 est toujours d'actualité, elle ne doit pas faire oublier l'importance des autres vaccinations, comme celle des nourrissons, par exemple, ou la nécessité d'étendre aux garçons la vaccination contre le papillomavirus (HPV).

La vaccination reste la meilleure des protections contre des maladies infectieuses qui peuvent être graves. Site de référence sur la vaccination, vaccination-info-service répond à toutes vos questions en procurant des informations factuelles, pratiques et scientifiquement validées.

► **Centre de santé polyvalent**  
32, rue de Brétigny  
02 36 67 31 40  
vaccination-info-service

**L**a Semaine européenne de la vaccination est pour le Centre de santé polyvalent l'occasion de sensibiliser les Chartrains sur l'importance de la vaccination, de vous aider à vérifier que vos vaccins sont à jour et de répondre à toutes les questions lors d'interventions. L'équipe d'infirmières du Centre de santé polyvalent organise des permanences du 25 au 29

avril de 9 h à 16 h. Un médecin du Centre départemental de vaccination sera aussi présent le matin du mardi 26 avril.

Les infirmières du Centre de santé polyvalent seront également présentes à l'épicerie solidaire du Marché d'Isidore (35, rue du Repos) le mardi 19 avril de 8 h 30 à 11 h 30 et le jeudi 21 avril de 14 h à 16 h. But de l'opération : sensibiliser les personnes et les

# Un accompagnement pour les personnes atteintes de troubles psychiques

La Ville de Chartres et l'association ALVE 28 (Accompagnement lieux de vie entraide) proposent un Service d'aide et d'accompagnement au maintien à domicile (SAMAD) pour les personnes souffrant de troubles psychiques.

« **E**n 2014, le CCAS a été pionnier dans la mise en place du SAMAD. Vivre chez soi est le souhait de tous et les complémentarités de compétences du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du CCAS de la Ville de Chartres et l'association ALVE 28 répondent à ce besoin bien légitime de certains de nos administrés », dit Élisabeth Fromont, première adjointe et vice-présidente du CCAS.

Le SAMAD permet à toute personne majeure souffrant de troubles psychiques chroniques stabilisés et disposant d'un logement personnel de recevoir un accompagnement pour éviter la rupture des soins et faciliter le quotidien à travers le maintien de l'hygiène, la gestion domestique et la vie sociale. Une convention passée avec l'association ALVE 28 doublée d'un travail partenarial solide permet d'évaluer les capacités à l'autonomie des patients et de les orienter.

## Une prise en charge rapide

L'association ALVE 28 propose des services dédiés aux personnes en situation de handicap psychique. « La force du SAMAD c'est d'être réactif, pour une prise en charge rapide dès que les médecins du



Centre hospitalier de Chartres orientent les personnes vers nous », explique Anne-Cécile Barrière, directrice de l'association ALVE 28.

Le pôle gériatrique de la Ville de Chartres regroupe les services de maintien à domicile et suit douze personnes à travers le SAMAD, financé par l'Agence de santé régionale (ARS), avec une équipe pluridisciplinaire composée de deux infirmières coordina-

trices et deux aides-soignantes accompagnatrices. « Un accompagnement dure trois mois, renouvelable quatre fois, et se fait sur prescription médicale d'un médecin psychiatre, dès qu'un professionnel de santé ou un travailleur social détecte que l'autonomie au domicile est difficile, pas seulement en sortant d'hospitalisation », expliquent Corine Côme et Raquel Picoreau, infirmières coordinatrices du SAMAD.

# Comment gérer une copropriété ?

À Chartres, un logement sur deux est une copropriété. Chartres métropole a mis en place un programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (POPAC).



**C**hartres Métropole renforce son dispositif d'aide et d'appui aux copropriétaires, aux conseillers syndicaux et aux syndicats du territoire. Après l'OPAH-RU et le dispositif ETEHC destinés à aider les copropriétés dans leur projet de travaux, notamment de rénovation énergétique, l'agglomération lance les « jeudis de la copropriété », avec son Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC). L'objectif est de donner des informations sur le fonctionnement et la gestion d'une copropriété.

## Des actions sur-mesure

L'agglomération et ses partenaires - l'APIC, experts en copro-

priété, qui pilote le dispositif, FGN Conseil qui travaille sur l'Observatoire et Soliha qui intervient sur les diagnostics - proposent diverses actions :

- des permanences d'information (le 4<sup>e</sup> jeudi du mois) les 28 avril, 2 et 16 juin, 28 juillet, 25 août, 22 septembre, 27 octobre, 24 novembre, 15 décembre, de 15 h à 18 h 30, au Pôle administratif, place des Halles.
- Prise de rendez-vous avec Chartres Renov' Habitat au 02 37 40 23 00 ou sur chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr.
- un appui à l'immatriculation des copropriétés au registre national des copropriétés (RNC).
- des soirées thématiques de formation des copropriétaires (30 places maximum) pour découvrir les dessous de la Loi

de 1965, sur les thèmes suivants : le B-A BA de la copropriété, Préparer et animer son assemblée générale, Comment prévenir et agir sur les impayés, Bien choisir son syndic.

Séances les jeudis 28 avril, 12 mai, 2 et 16 juin, de 18 h 30 à 20 h 30 aux maisons canoniales, 1, rue de l'Étroit-Degré.

- des diagnostics et un appui personnalisé pour une dizaine de copropriétés ayant été identifiées via l'observatoire mis en place par Chartres métropole.

► **Inscriptions et renseignements**  
02 37 91 35 93

# Les travaux dans la ville

---

Chaque mois, *Votre Ville* fait le point sur les travaux de voirie ou d'aménagement à venir, en cours ou achevés.

---

## Rue des Bouchers en cours

Depuis fin février, Chartres métropole procède au renouvellement du réseau d'eau potable sur la rue des Bouchers et s'associe avec ENERGIE Eure-et-Loir pour l'enfouissement des réseaux secs. Ces travaux dureront quatre mois avec un planning en deux phases : un premier tronçon d'aménagements sur la partie entre les rues du Bois-Merrain et du Puits de l'Ours, puis un second jusqu'à l'intersection de la rue Mathurin-Régnier. Durant cette période, les accès riverains et piétons sont maintenus et le stationnement dans la rue interdit.

L'accès des véhicules est, lui, interdit la semaine entre 8 h et 18 h. Il est conseillé aux riverains de sortir leurs véhicules en dehors des créneaux d'interventions. La collecte des déchets (ménagers et tri sélectif) s'effectue grâce à des bacs roulants mis à disposition aux deux extrémités de la rue des Bouchers. Les déchets végétaux et encombrants sont à déposer en bout de rue car les conteneurs de la rue du Puits de l'Ours sont rendus inaccessibles.





### Rue Huysmans en cours

Des travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs ont été engagés fin mars, et pour une durée d'un mois et demi, rue Huysmans. Ils consistent en la repose de bordures et de caniveaux, la réfection de l'enrobé du trottoir, le rabotage de la chaussée, la pose d'une nouvelle couche de roulement et la mise à la cote des tampons d'assainissement.

Le stationnement est interdit sur l'ensemble de la rue durant cette période, de même que l'accès aux riverains entre 8 h et 17 h.

### Rues de Fresnay, de l'Arbre de la Liberté et Parmentier en cours

Durant le mois d'avril, dans le cadre du projet de ville apaisée, la Ville procède aux travaux de création du double sens cyclable sur les rues de Fresnay, Parmentier et de l'Arbre de la Liberté.

Les aménagements consistent à :

- créer des îlots pour sécuriser le passage des cyclistes aux carrefours (ex : Fresnay/Verdun ou Parmentier/Rechèvres) ;
- déposer un coussin lyonnais (plateau ralentisseur) et replacer le second dans l'axe de la chaussée rue de Fresnay pour permettre la cohabitation des cyclistes et des véhicules ;
- marquer au sol les stationnements sur le côté droit de la circulation ;
- réaliser le marquage au sol du double sens cyclable et intégrer des bordures séparatives de sécurité ;
- réaliser des îlots autour des pieds du portique de la passerelle SNCF rue de l'Arbre de la Liberté afin de retirer les balises provisoires.

Les travaux se déroulent en rue



barrée ou en chaussée restreinte selon les secteurs. Une déviation est mise en place pour contourner le chantier.

### **City park des Trois-Ponts** **achevés**

Trois jours de travaux mi-mars ont permis de rénover le sol de l'aire de « *street workout* » (gymnastique et musculation) sur le city park des Trois-Ponts avec la pose d'une nouvelle couche de finition.

### **Avenue d'Aligre** **achevés**

Dans le même registre, l'avenue d'Aligre a connu en mars des aménagements afin de procéder à la sécurisation du double-sens cyclable, lesquels ont compris des îlots en bordures franchissables, le passage des zones de stationnement à droite de la circulation et la mise en place du stationnement payant par le service Voirie/signalisation de la Ville. Celui-ci est étendu au parking de la rue du Bourgneuf situé devant le jardin d'horticulture, où des places de stationnement supplémentaires ont été marquées et un horodateur posé. Cette extension intègre le secteur Bourgneuf-Rechèvres au sein duquel une vignette résidentielle de couleur verte peut être délivrée.

Les travaux de sécurisation concernent également les rues Moulin des Gravier, de la Croix-Jumelin (avec création d'un îlot) et du Docteur-Baudin, où le stationnement est rendu payant.

### **Avenue de Bel-Air** **achevés**

Les travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs sur l'ultime section de l'avenue de Bel-Air devaient être achevés fin mars.



# Parking du Pôle Gare : un chantier « en escalier »

---

Un et deux niveaux de parking émergent déjà face à la gare, pour ce qui constituera en fin d'année le nouveau parking gare. En surface, les prémisses de la dalle intermodale se mettent en place. Un point d'avancée sur cet ouvrage, par son chef de chantier, Raphaël Barré.

---

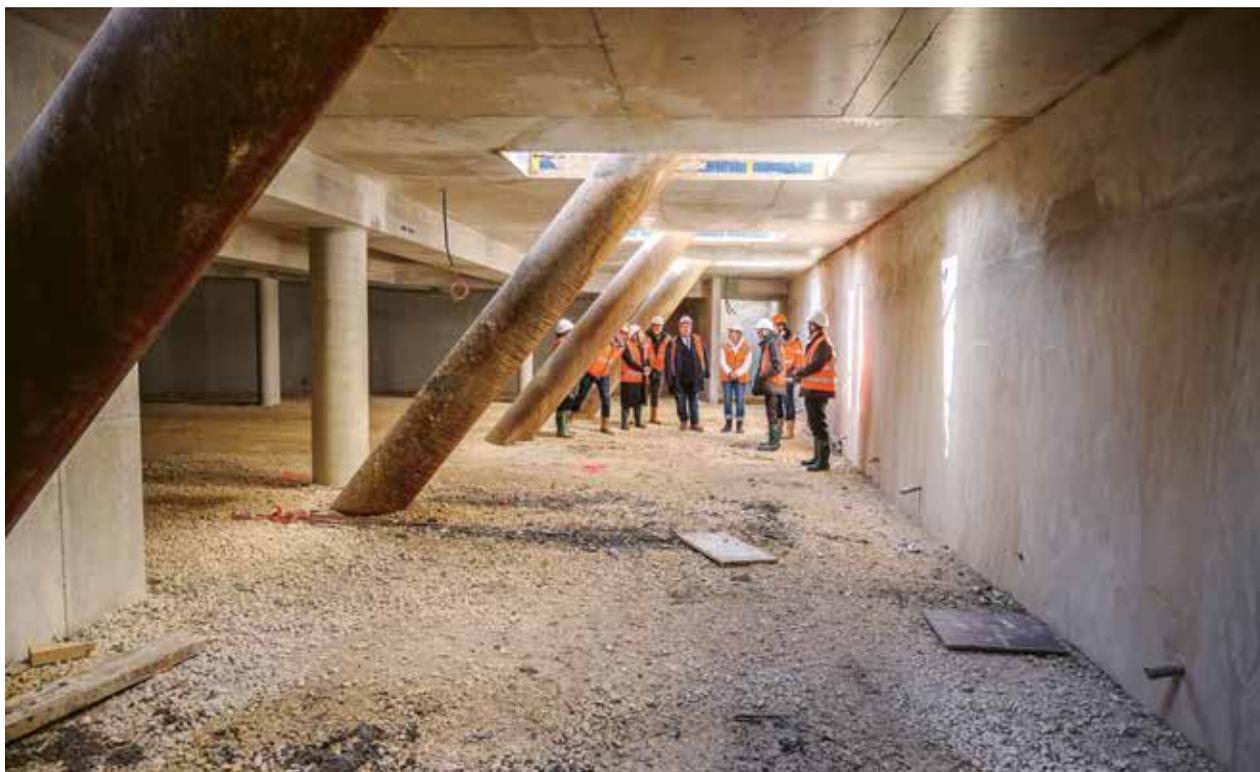


| Vue drone Bouygues Bâtiment centre-Sud-ouest

**S**imple comme une lettre à la poste ? C'est l'impression que donne le chantier du parking du Pôle Gare, tant sa progression est fluide. C'est ce qu'ont constaté en délégation Daniel Guéret, sénateur et conseiller municipal en charge du Pôle

Gare, Franck Masselus, venu en sa qualité de président de Chartres Aménagement, et Karine Dorange, adjointe aux travaux, à l'occasion d'une visite de terrain sur le chantier en présence de Michèle Salvadoretti, directrice générale de Q-Park France.

L'ouvrage ne comporte certes rien de révolutionnaire dans sa conception, mais la parfaite avancée de sa construction vaut d'être notée. C'est ce que met en évidence Nicolas Ducrot, responsable de chantier chez Bouygues Construction : « une fois que le terrain a



Désormais enserrés dans la structure du parking, les butons qui vont prochainement être déposés

été nivelé, nous avons entamé la construction des fondations selon un ordre classique : du fond vers l'entrée du terrain. Le chantier progresse ainsi, depuis, en escalier. Le fond du parking s'élève déjà à son deuxième niveau, sa partie médiane l'entame, tandis que son dernier tiers voit s'achever le premier niveau. Par ailleurs, l'ouvrage fait apparaître ses premières « émergences » : les cages d'ascenseurs et d'escaliers qui déboucheront en surface sur la plateforme intermodale ».

## Nouveaux corps d'état

Cette organisation des travaux, bien rôdée, est d'autant plus indispensable que les corps de métiers vont se diversifier dès maintenant, alors que le gros œuvre n'en est « que » à la moitié de son achèvement : « tandis

que nous finissons la structure de l'ouvrage, le chantier s'anime de plusieurs nouveaux corps d'état différents, par secteurs : ici les réseaux électriques et de sprinklage commencent à être posés, là nous allons entamer le débutonnage<sup>1</sup> des parois extérieures, et dès juin nous pourrions procéder à l'étanchéité de la dalle haute, que les curieux verront changer de couleur ».

Côté voies, l'extension du passage souterrain d'accès aux quais est parée, et les rails qui avaient été déposés ont déjà été remis en place.

## Accueil des scolaires

Cette fourmilière parfaitement ordonnée est certes un spectacle réjouissant pour qui s'y intéresse, mais aussi une source d'inspiration pour les jeunes : « un chantier comme celui-ci

propose une grande diversité de métiers et, outre nos missions de construction, nous avons un vrai rôle à jouer pour les faire découvrir aux scolaires. Les établissements ne s'y trompent pas, qui ne manquent pas de nous envoyer des classes : comme le lycée Jehan-de-Beauce ou le lycée professionnel du bâtiment Philibert-de-l'Orme. Nous prenons soin de leur réserver un accueil attentif pour répondre à leur curiosité, leur faire découvrir les différents métiers du BTP et du génie civil, et conforter ou déclencher ainsi des vocations. Les collégiens d'aujourd'hui sont nos collaborateurs de demain ! »

<sup>1</sup>Les butons sont les éléments qui font appui sur les parois béton de pourtour de l'excavation, pour les maintenir le temps que les éléments de structure intérieure de l'ouvrage assurent ce rôle de maintien. Quand cette stabilité est assurée, les butons sont retirés.

# Un parking souterrain dans le quartier Saint-Pierre

Avec l'accroissement à venir de la population en centre-ville, la municipalité fait une priorité de la création de nouveaux parkings souterrains. Plusieurs projets sont à l'étude, dont un en basse-ville, à proximité de la place Saint-Pierre.



Le maire Jean-Pierre Gorges et Jean-François Plaze, adjoint en charge de l'Action cœur de ville.

**A**vec les 343 logements du Pôle gare, les 450 de la ZAC Courtille, la réhabilitation de 210 immeubles anciens grâce au plan Action cœur de ville et autres projets immobiliers en cours, le centre-ville accueillera quelque 2 000 habitants supplémentaires dans les années à venir. Un apport de population qui assurera une clientèle de proximité

indispensable pour la pérennité des commerces.

Pour répondre aux besoins des futurs résidents du centre-ancien, la Ville de Chartres a lancé une grande étude sur le stationnement, avec pour objectifs principaux :

- de réaliser un diagnostic complet sur l'offre existante et mettre en évidence les principales problématiques ;

- d'analyser les besoins et les attentes des usagers et des résidents ;

- de prospecter pour identifier de futures zones de stationnements, en surface ou souterraines ;

- d'élaborer une stratégie de création et de redistribution de l'offre de stationnements, dans la basse ville notamment, en libérant de l'espace public au profit des modes actifs de



| Jean-François Plaze, adjoint en charge de l'Action cœur de ville, devant le bâtiment du CIRFA.

déplacement et de la préservation du patrimoine architectural et paysager.

## **Améliorer la qualité de vie**

Une voiture en stationnement occupe 12 m<sup>2</sup> (hors dégagement) d'espace public qui, réaffecté à d'autres usages (squares, placettes, pistes cyclables, élargissement des trottoirs) contribuerait à améliorer encore la qualité de vie dans le centre ancien.

Faire disparaître autant que faire se peut les voitures de la surface tout en favorisant le stationnement des résidents pour un centre-ville plus accessible, attractif et animé. Telle est depuis vingt ans la philosophie de la Ville de Chartres, qui,

compte-tenu de l'accroissement à venir de la population en centre-ville, fait aujourd'hui de la création de nouveaux parkings souterrains une absolue nécessité.

## **Une opportunité environnementale**

« Avec le maire, nous avons identifié les secteurs qui pouvaient faire l'objet d'études, dit Jean-François Plaze, adjoint en charge de l'Action cœur de ville. Le site du CIRFA [Centre d'information et de recrutement des forces armées, au 1, rue Mendès-France] nous est tout de suite venu à l'esprit. Nous souhaitons y créer, aux portes de la ville ancienne, un parc de stationnement souterrain à deux ou trois niveaux, destiné en priorité aux riverains de la basse ville.

*Indépendamment de la nécessité de débarrasser la place Saint-Pierre des voitures en stationnement, ce projet constitue une réelle opportunité environnementale en nous permettant de dégager une remarquable sur les églises Saint-Pierre et Saint-Aignan ainsi que sur la cathédrale »*

Une mission d'expertise a été attribuée à une agence spécialisée en mobilités et stationnements. Durant 6 mois, un bureau d'études réalisera des études de faisabilité sur quatre sites identifiés pour la construction de nouvelles zones de parking. Les études doivent démarrer en mai avec des rendus attendus en novembre.

# Mobilisez-vous pour nettoyer votre ville !

Mise en place en 2013 par Chartres métropole, l'opération *L'Agglo fait son nettoyage de printemps* est l'occasion de sensibiliser les habitants au respect du cadre de vie et à la protection de l'environnement. Inscrivez-vous avant le 29 avril !



**S**amedi 21 mai, Chartres métropole organise sa traditionnelle opération *L'Agglo fait son nettoyage de printemps*, manifestation de sensibilisation au ramassage des déchets et au respect de la nature qui s'inscrit dans le cadre des Journées du développement durable.

Cette démarche est bien entendu soutenue par la Ville de Chartres, qui accueillera les volontaires au stade des Grands-Prés où leur sera remis du matériel (sacs, gants...). Un déjeuner et des animations seront organisés à l'issue de la matinée de ramassage. Alors tous à vos sacs ! pour rendre votre ville encore plus propre.

« La propreté de l'espace public a toujours été l'une de nos pré-

occupations majeures, dit Maria Jebli-Chedeville, adjointe à la démarche Eco-ville. *L'an passé, l'opération L'Agglo fait son nettoyage de printemps organisée par Chartres métropole a rassemblé 1 481 participants dans les 42 communes inscrites, dont 37 % d'enfants. Bilan de l'opération : 4,7 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 1,2 tonne d'emballages et papiers ramassés. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les Chartrains qui se mobilisent chaque année pour cette campagne de nettoyage.* »

## Programme du samedi 21 mai à Chartres

10 h : rendez-vous au stade des Grands-Prés  
10 h à 12 h : ramassage des déchets

► Maria Jebli-Chedeville, adjointe à la démarche Eco-ville

(sacs et gants fournis)  
12 h 30 : rassemblement pour le déjeuner à Morancez  
13 h 30 : remise des diplômes  
14 h : spectacle *Eh oh les poubelles !* sur le tri, la réduction et la gestion des déchets

Bulletins d'inscriptions à récupérer au Guichet unique et dans les maisons pour tous.  
Date limite d'inscription : vendredi 29 avril.

► Guichet unique, Place des Halles  
02 37 23 40 00

*l'Agglo fait son*  
**NETTOYAGE**  
*de*  
**PRINTEMPS**



**UNE AGGLO PLUS PROPRE,  
C'EST NOTRE AFFAIRE !**

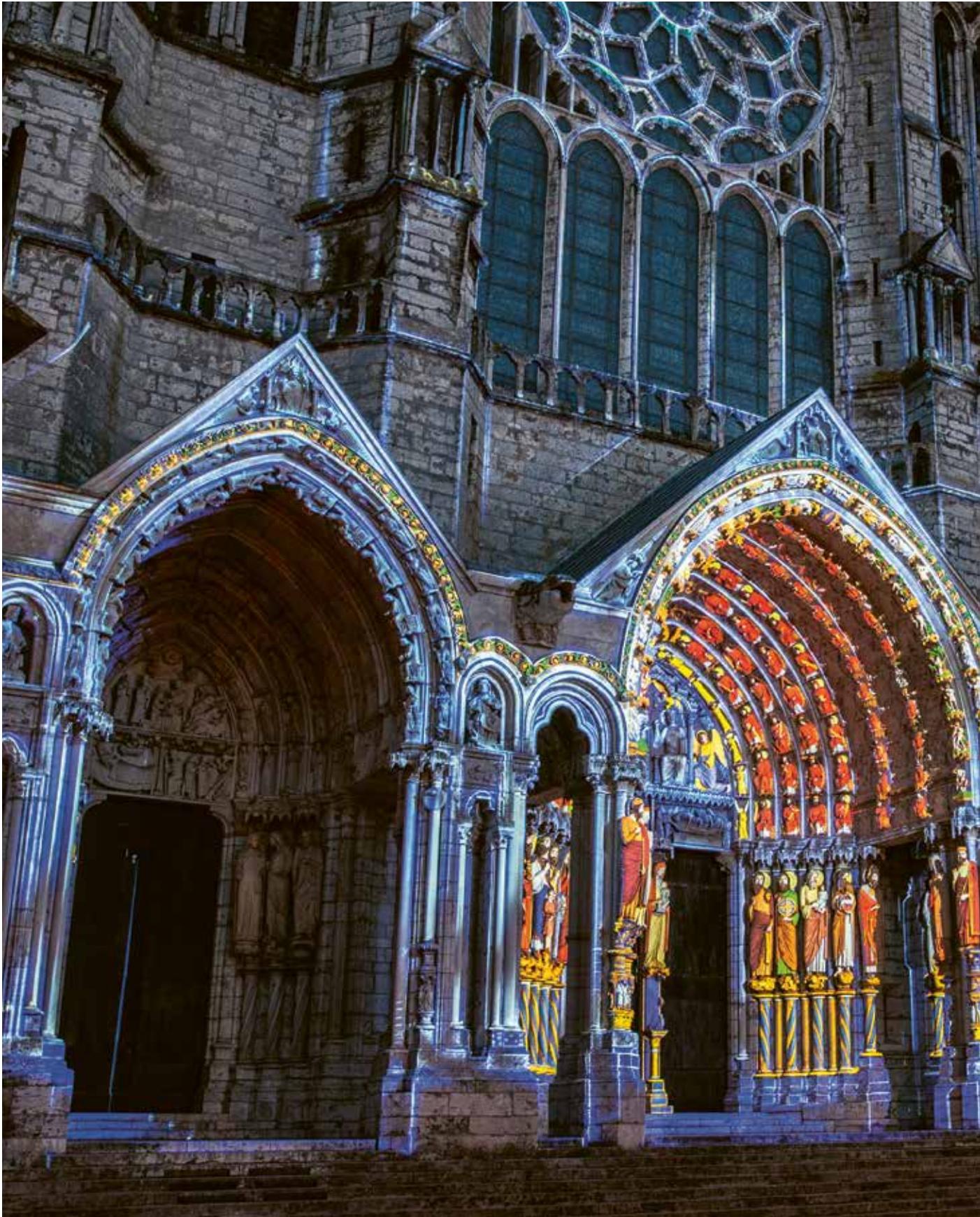
Ramassage des déchets dans votre commune

**SAMEDI 21 MAI** 2022

[www.chartres-metropole.fr](http://www.chartres-metropole.fr)



**CHARTRES  
MÉTROPOLE**



# Chartres en lumières à 19 ans

Du  
30 avril  
au  
14 janvier

Le 30 avril s'ouvrira la 19<sup>e</sup> édition de Chartres en lumières. Avec cette année, le retour de l'hôtel Montescot dans la liste des sites et une galerie de personnages qui va prendre vie dans la rue Saint-Pierre.

Le portail nord de la cathédrale

**R**econnue comme la plus grande opération de valorisation du patrimoine par la lumière au monde, Chartres en lumières fête cette année ses 19 ans en proposant au visiteur de découvrir ou redécouvrir une vingtaine de sites patrimoniaux illuminés en cœur de ville. Ceci durant neuf mois de l'année, d'avril à décembre, 7 jours sur 7, de la tombée de la nuit à 1 heure du matin jusqu'au 30 octobre, puis jusqu'à 22 h 30 du 1<sup>er</sup> novembre jusqu'au 14 janvier 2023..

« Avec la fin des travaux du Pôle administratif, l'hôtel Montescot fera cette année son retour dans la liste des sites mis en lumières, se réjouit Laurent Lhuillery, conseiller municipal délégué à l'Animation de la Ville et à la Politique événementielle, en charge de Chartres en lumières. Sur la façade de la rue au Lin, une scénographie d'environ 5 minutes vous fera traverser les époques en mettant en valeur les traits architecturaux du bâtiment, avec des effets 3D et des jeux de lumière dans les végétaux. Autre nouveauté, la galerie de personnages historiques qui jalonne la rue Saint-Pierre va s'animer. La scénographie de la médiathèque L'Apostrophe, elle, ne sera plus projetée que sur la pointe de l'édifice. Le théâtre, qui conservera la scénographie de Marie-Jeanne Gauthé, accueillera en supplément, 12 créations d'élèves de la prestigieuse école de l'image des Gobelins. En décembre, l'hôtel Montescot se parera, comme la cathédrale, les

*ponts et lavoirs et la collégiale Saint-André, d'une scénographie spécialement créée pour Noël. »*

« Deux sites historiques seront fermés cette année, poursuit l'élu : la partie arrière des jardins de l'Évêché, pour raison de sécurité, et la chapelle Sainte-Foy, pour cause de travaux. Enfin, nous allons procéder au renouvellement d'une partie du matériel avant l'année prochaine, où l'on célébrera les 20 ans de la Fête de la lumière. »

### Nouveautés

#### L'hôtel Montescot,

Intitulée « Pierre, feuille, ciseaux... », la scénographie de l'hôtel Montescot propose d'explorer quelques pages de l'histoire du bâtiment à travers un regard d'enfant. A la manière du célèbre jeu de mains, entre surprise et magie, émotion et perception monumentale, notre vision du site va évoluer au fil des séquences.

#### La rue Saint-Pierre

Grâce à une création du studio graphique de la Ville (Jean-Baptiste Maradeix et Stéphane Lebouché), les portraits des 11 personnages qui ont marqué l'histoire de Chartres (l'abbé Franz Stock, Raymond Isidore Picassiette, Jean Moulin, Chaim Soutine, Charles Péguy, Noël Ballay, François Séverin Marceau, Jérôme Pétion, Henri IV, Mathurin Régnier et l'évêque Fulbert) vont cette année s'animer. Peut-être même vous suivront-ils du regard ? (Impactée par la pénurie de composants, la mise en place de la scéno-



Laurent Lhuillery, conseiller municipal délégué à l'Animation de la Ville et à la Politique événementielle, en charge de Chartres en lumières

graphie de la rue Saint-Pierre pourrait être retardée).

### Et toujours...

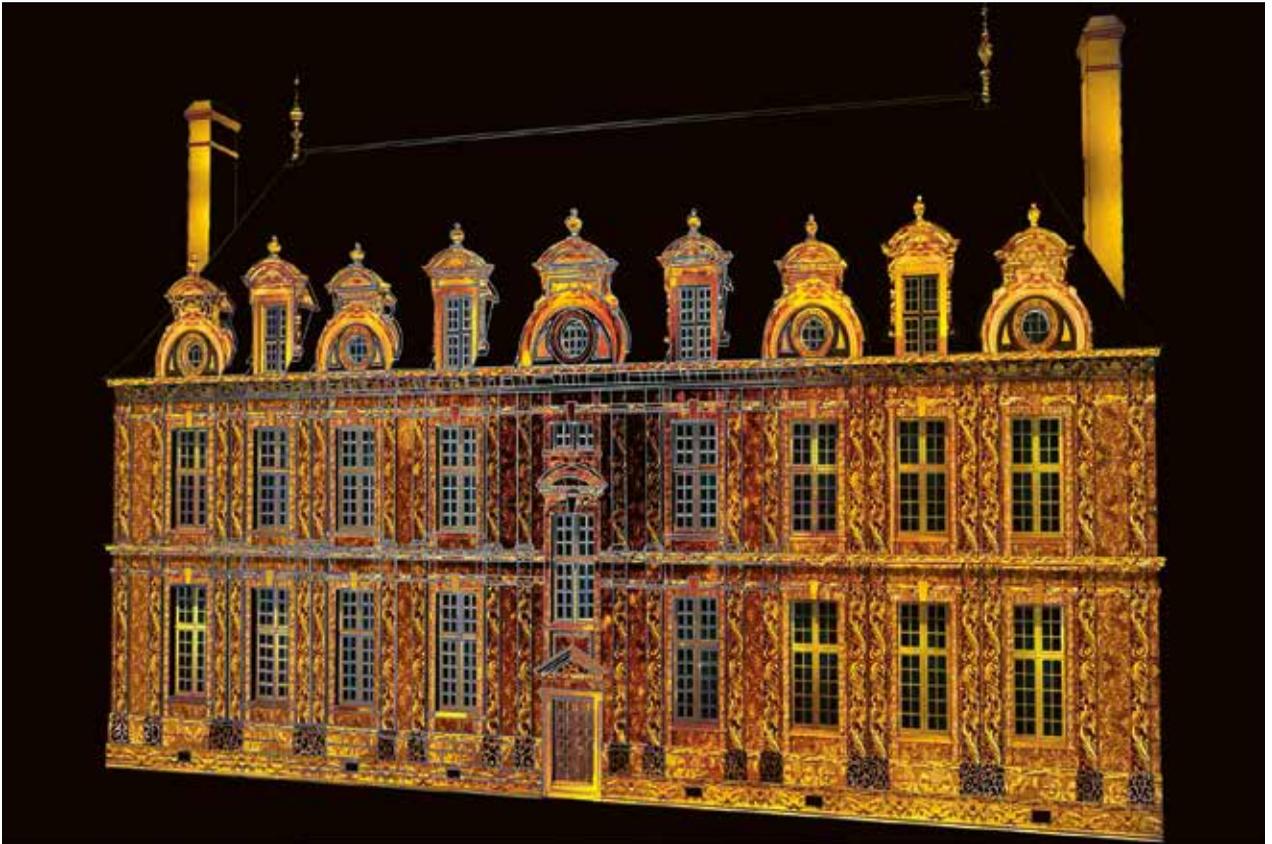
#### Le portail royal de la cathédrale,

avec deux scénographies qui tournent en boucle : « Chartres, d'hier à demain » et « Nef de lumière ».

#### Le portail nord de la cathédrale,

avec une scénographie qui restitue la polychromie, aujourd'hui disparue, de la statuaire du portail.

**Le portail sud de la cathédrale,** avec une scénographie qui imagine que toute la lumière



M2creative

La façade de l'hôtel Montescot



Le portail royal de la cathédrale



Le portail nord de la cathédrale

### La cathédrale en lumières il y a 70 ans

Le 18 septembre 1952, la municipalité chartreuse conviait personnalités de la ville et du département à la « grande première » de la cathédrale illuminée. « *Sous le contrôle des techniciens de la maison Mazda, on a procédé, hier soir, au réglage définitif de l'éclairage, qui s'est révélé particulièrement satisfaisant en mettant parfaitement en valeur la splendide architecture de Notre-Dame* », pouvait-on lire ce jour-là dans L'écho Républicain de la Beauce et du Perche.

du soleil qui a pénétré les vitraux en ressort à la tombée de la nuit.

### L'église Saint-Pierre,

avec un spectacle qui met en scène l'évolution de la lumière projetée par le soleil puis la lune sur les façades du bâtiment, des profondeurs de la nuit aux premières lueurs de l'aube.

### La façade d'honneur du musée des Beaux-Arts

Hommage à Jean Moulin, cette scénographie égraine les temps forts de la vie de celui-ci à travers ses écrits et ses dessins.

### Le théâtre,

où se joue un chassé-croisé amoureux.

### Les ponts et lavoirs et la collégiale Saint-André

investis par une fantasmagorie d'animaux et de plantes. Une échappée belle dans une nature féérique, assortie d'ambiances sonores qui accentuent le caractère immersif.

### Le quai Gloriette,

où les ponts et lavoirs se parent d'un monde féérique peuplé de créatures magiques, sorties des encyclopédies et des livres d'heures, avec, en arrière-plan, une trame de végétaux d'inspi-



Les arcades Saint-Hilaire

ration Art Nouveau, et, en surimpressions colorées et texturées de verre, des chimères animales, végétales et hybrides.

Et aussi...

La **médiathèque L'Apostrophe**, la **fresque de-Lattre-de-Tassigny** et **L'Eurélium**.

► Chartres est membre depuis 2008 du réseau LUCI (Lighting Urban Community International), créé en 2002 à l'initiative de la Ville de Lyon. Cet organisme sans but lucratif rassemble 70 villes à travers le monde, pour lesquelles la lumière est un outil de développement social, culturel et économique.



Le pont Saint-Hilaire



## Fête de la musique Pré-inscriptions

Tous les 21 juin, la Ville de Chartres attache une importance particulière à fêter la musique en proposant une programmation éclectique grâce au vivier de musiciens locaux. Pour ces derniers, la fiche de pré-inscription, à récupérer sur le site [chartres.fr](http://chartres.fr) (Agenda/Salon des associations), est à retourner remplie avant le samedi 30 avril à l'adresse :

DECEL - Mairie de Chartres, place des Halles,  
28000 CHARTRES

► **Contact** : Direction Événementiel  
et Chartres en lumières  
02 37 18 47 59  
[evenementiel@agglo-ville.chartres.fr](mailto:evenementiel@agglo-ville.chartres.fr)

# Pré-inscriptions au Salon des associations

Le Salon des associations 2022 se tiendra les samedi 3 et dimanche 4 septembre sur la butte des Charbonniers. Vous avez jusqu'au 4 juillet pour remplir votre fiche de pré-inscription.



- Les participants ne sont pas autorisés à sous-louer ou à échanger tout ou partie de leur stand, ni à changer d'emplacement sans l'accord express de la Ville de Chartres.
- Chaque association bénéficie d'un stand. Toutefois, les associations sportives ou de loisirs possédant plusieurs sections peuvent réserver jusqu'à 3 stands, en fonction du matériel disponible.
- L'inscription est effective après réception par la Ville de Chartres du bulletin d'engagement, du règlement par chèque, virement ou numéraire, pour la réservation du stand, et des statuts pour les nouvelles associations.
- Tarif de location de stands pour 2 jours : 59,16 €

**A**u regard du bilan positif du Salon des associations 2021, la Ville a décidé d'installer définitivement celui-ci sur la butte des Charbonniers.

Vous avez jusqu'au lundi 4 juillet pour remplir votre fiche de pré-inscription, à récupérer sur le site [chartres.fr](http://chartres.fr) (Agenda/Salon des associations), et la retourner à l'adresse :

DECCEL - Mairie de Chartres, place des Halles, 28000 CHARTRES

## Quelques points de règlement

- Seules les associations chartraises dont l'activité se déroule dans la commune et

les comités départementaux peuvent participer au salon. Les associations arborant l'appellation C'Chartres peuvent également postuler.

- **ATTENTION :** Compte tenu du nombre limité de places et afin de conserver son caractère festif et laïque à cette manifestation en la mettant à l'abri de querelles politiques ou religieuses susceptibles d'engendrer un trouble à l'ordre public, les associations à caractère religieux exerçant des offices religieux ainsi que les associations à caractère politique, y compris les syndicats, ne sont pas autorisés à tenir un stand à ce salon.

► Contact  
02 37 18 47 60  
[evenementiel@agglo-ville.chartres.fr](mailto:evenementiel@agglo-ville.chartres.fr)

# Des voitures d'exception pour la bonne cause

Le week-end des 23 et 24 avril aura lieu sur la place des Épars la 16<sup>e</sup> édition des Balades de Chartres, qui rassemble, pour une bonne cause, les amateurs de belles mécaniques.

**O**rganisées par le Rotary club de Chartres Deux Vallées, en collaboration avec le club Voitures anciennes de Beauce et des clubs de voitures de prestige, les Balades de Chartres investissent la place des Épars les samedi 23 et dimanche 24 avril, l'occasion pour les curieux et passionnés de découvrir des voitures d'exception, sportives, ou anciennes.

Ford Mustang, Jeep, Citroën Primaquatre, Ferrari, Lotus, Lamborghini, KTM, Peugeot 203, Porsche Carrera 356 et bien d'autres... Moyennant 10 ou 20 euros, vous pourrez vous offrir une balade dans le véhicule de vos rêves ! Grâce aux sommes récoltées - environ 15 000 euros chaque année - le Rotary Chartres Deux Vallées pourra offrir un week-end aux Sables-d'Olonne à une quarantaine d'enfants en situation de handicap de l'ADAPEI et de l'ASPIC, avec de nombreuses activités au programme : sortie en bateau, baptême de l'air, visite d'un zoo, promenade en calèche...

## ► Les Balades de Chartres

Samedi 23 et dimanche 24 avril,  
de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h  
Place des Épars



# Le rush des garçons de café

Le vendredi 29 avril, les Vitrites C'Chartres organiseront pour la première fois une course des garçons de café dans le cœur de ville.



Une course de garçons de café dans les rues de Paris

**L**es courses de garçons de café furent créées au début du XX<sup>e</sup> siècle pour améliorer la reconnaissance de la profession à Paris ou à Londres. Aujourd'hui, c'est aussi pour revaloriser un métier qui requiert adresse, équilibre, rapidité et endurance et souffre d'une cruelle pénurie de candidats, que les Vitrites C'Chartres ont décidé d'organiser une course de garçons (et filles) de café dans le centre-ville.

Tous les professionnels (patrons, jeunes en apprentissage, barmans et marmails, serveurs et serveuses) travaillant dans un établissement de café, bar, hôtel ou restaurant de Chartres ou Chartres Métropole peuvent s'inscrire. En tenue de travail, les concurrents devront parcourir aussi vite que possible un circuit de 2 kilomètres en portant un plateau garni d'un verre, d'une tasse à café et d'une bouteille remplis. Ils seront jugés sur leur rapidité mais aussi sur leur capacité à garder le contenu de leur plateau intact.

**Vendredi 29 avril à 16 h, Départ place des Halles.**

## ► Course des garçons de café

Inscriptions : [vitrines-chartres.com](http://vitrines-chartres.com), 06 40 13 16 01



## Le nouveau logo des Vitrites C'Chartres

« La refonte de notre logo répond à notre stratégie d'évoluer désormais à l'échelle de l'Agglo, comme l'indique notre nouveau nom, explique Juliette Pichot, la présidente des Vitrites C'Chartres. Nous voulions intégrer au logo la marque territoire C'Chartres et garder Les Vitrites, parce que c'est notre ADN. Les points, eux, représentent la communauté des commerçants, artisans et professions libérales regroupés au sein des Vitrites C'Chartres, avec un clin d'œil au logo de la Ville dont ils reprennent les couleurs. »

# Hommage à JAMES THÉODORE

Décédé brutalement à l'âge de 22 ans, le pilier du C'Chartres Rugby James Theodore laissera un souvenir indélébile au club qu'il avait rejoint il y a deux ans.

**P**étri d'abnégation, James Théodore avait su gagner sa place de titulaire dans l'équipe de Fédérale 1 du C'Chartres Rugby. « James était un coéquipier exemplaire sur le terrain autant qu'un homme exceptionnel dans la vie, a confié son entraîneur Renaud Gourdon. Son potentiel et son esprit compétitif lui donnaient les moyens de réaliser son rêve de passer professionnel. Plus qu'un joueur, nous perdons un proche qui était au cœur du projet du club ».

Originaire de La Réunion, James Théodore était licencié à Meaux (Seine-et-Marne) quand il a été recruté par les dirigeants chartrains en 2020. « Lors de son intégration au pôle espoirs, nous avons découvert un garçon taiseux, qui était devenu père à 18 ans et hébergeait sa petite sœur tout en travaillant comme cariste, se souvient Thomas Louis, président du C'CR. Il s'entraînait durement et menait tout cela de front en donnant le meilleur de lui-même, si bien qu'il est vite devenu titulaire dans l'équipe seniors. Son énergie était fantastique. Il était toujours présent pour ses coéquipiers qui pouvaient compter sur lui. Il portait de la plus belle des manières les valeurs du rugby. »

## L'émotion de la famille du rugby

« James Théodore était un père, un frère et un coéquipier aimant et aimé de tous, a confirmé José Rolo, adjoint aux Sports. Sa vie s'est arrêtée sur le terrain où il avait l'habitude de manier le ballon ovale et de pratiquer ce sport qu'il aimait tant. Il laissera un grand vide au sein du C'Chartres Rugby. Mes pensées vont à sa famille, ses amis ainsi qu'au monde du rugby. »



De leur côté, le président de la Fédération française de rugby, Bernard Laporte, et Fabien Galthié, sélectionneur du XV tricolore, ont fait part de l'émotion de la famille du rugby français à l'annonce du décès de James Théodore, en évoquant « leur bonheur d'avoir accueilli ce dernier avec son club lors d'un entraînement de l'équipe de France en octobre dernier à Marcoussis. »

# L'ÉCOLE DU C'CHARTRES RUGBY distinguée



Au premier plan, de gauche à droite : Thomas Louis, président du C'Chartres Rugby, Alain Frison, président du comité départemental, José Rolo, adjoint aux Sports, Jacky Courrent (cravate bleue), président de la commission des écoles de rugby de la FFR.

Au second plan, à gauche : David Couret et Xavier Poulain, responsables de l'école du C'CR.

**L**a politique de formation menée par l'école du C'Chartres Rugby lui a valu d'être labellisée « 3 étoiles » par la Fédération française de rugby (FFR), le dimanche 13 mars dernier. Cette distinction - la plus élevée en la matière - valorise les clubs

nationaux à hauteur de leur engagement dans l'accueil de jeunes joueurs, selon plusieurs critères parmi lesquels la formation, la communication et le développement.

Le C'CR a reçu à cette occasion une dotation de 1 000 € attribuée par la FFR.

*« Cette reconnaissance de la FFR récompense le travail fourni par le C'Chartres Rugby depuis plusieurs années auprès de ses jeunes licenciés, s'est félicité ce jour-là José Rolo, adjoint aux Sports. Je tiens à remercier les éducateurs et les bénévoles sans qui rien ne serait possible. »*

# SEMI-MARATHON

## Un grand rendez-vous populaire



**L**e 20 mars dernier, le 24<sup>e</sup> semi-marathon de Chartres a une nouvelle fois encore réuni près de 2 000 participants, confirmés comme amateurs, lors d'une journée festive et ensoleillée entamée par un échauffement collectif.

L'épreuve-reine a été remportée, chez les hommes, par Nicolas Vincent et, chez les femmes, par Dominique Thierry. Sur le 10 km de l'Aclam, Julie Chuberre-Dodé et son mari Sylvain Dodé ont survolé leurs catégories respectives. Loïck Chuberre, le grand frère de Julie, a gagné le 5 km hommes tandis que Camille Rebour, licenciée de l'Aclam, s'est imposée chez les femmes.



Nicolas Vincent (à gauche), vainqueur du 24<sup>e</sup> semi-marathon de Chartres

# LE TRAIL IN CHARTRES EN LUMIÈRES

## au cœur des illuminations

Organisé par le C'Chartres Métropole Triathlon, le Trail in Chartres en Lumières aura lieu le samedi 30 avril dans le cœur de ville.



**E**n combinant sport, convivialité et magie des illuminations, le Trail in Chartres en Lumières est devenu un événement incontournable auquel prennent part chaque année des milliers de participants. Pour l'édition 2022, le 30 avril, l'organisation a prévu un programme adapté à tous, que vous soyez sportif ou non.

### Programme

#### 19 h 45 : Chartres pour elles

Départ d'une épreuve de 5 kilomètres réservée aux femmes. L'idée est de courir dans un esprit festif sans classement ni

nécessité de certificat médical. Les marcheuses sont également les bienvenues.

#### 20 h 45 : Courses des enfants

Trois parcours en semi-noc-turne adaptés aux enfants selon leur catégorie d'âge :

- l'éveil athlétique (800 mètres), pour les enfants nés entre 2013 et 2015 ;
- poussins (1500 mètres), pour les enfants nés en 2011 et 2012 ;
- benjamins et minimes (3 kilomètres), pour les enfants nés entre 2007 et 2010.

#### 21 h 45 : Trail in Chartres en Lumières

Course de 10 kilomètres avec

départ devant la médiathèque. Le parcours emprunte les principaux tertres de la Ville et serpente dans les rues du centre et de la basse-ville, pour un dénivelé total de plus de 100 mètres. Un défi sportif auquel les marcheurs sont également conviés.

- Pour fluidifier le flot de participants, l'organisation a prévu six vagues de départs, correspondant à des allures différentes, qu'il est nécessaire d'indiquer lors de son inscription. Un justificatif de temps est demandé pour les allures supérieures à 12 km/h de moyenne.

- Les inscriptions se font uniquement sur le site [protiming.fr](http://protiming.fr) et sur place, sous réserve de dossards encore disponibles. Le nombre total d'engagés est limité à 2 000 coureurs pour le Trail, 1 000 pour Chartres pour elles et 150 par course enfants.

- Le retrait des dossards se fera place des Épars à partir 14 h.

- Une licence sportive ou un certificat médical est demandé pour le Trail et les courses enfants.

- Enfin, le port d'une lampe frontale est obligatoire.

► **Inscriptions**  
[protiming.fr](http://protiming.fr)



Au fil des mois, vivez le sport chartrain en direct, en public, et sur 

**HANDBALL, LIQUIMOLY  
STARLIGUE**

C'CHARTRES MÉTROPOLE  
HANDBALL / CESSON-RENNES

Vendredi 1<sup>er</sup> avril, 20 h  
Halle Jean-Cochet

**RUGBY, FÉDÉRALE 1**

C'CHARTRES RUGBY / BEAUVAIS

Dimanche 3 avril, 15 h  
Stade Claude-Panier

**BASKET-BALL, NATIONALE 1**

C'CHARTRES BASKET MASCULIN /  
LA ROCHELLE

Vendredi 8 avril, 20 h  
Halle Jean-Cochet

**FOOTBALL, NATIONAL 2**

C'CHARTRES FOOTBALL / LORIENT (B)

Samedi 9 avril, 18 h  
Stade Jacques-Couvret

**VOLLEY-BALL, NATIONALE 2**

C'CHARTRES VOLLEY / TOURS (B)

Dimanche 10 avril, 15 h  
Halle Jean-Cochet

**BASKET-BALL, NATIONALE 1**

C'CHARTRES BASKET MASCULIN /  
ANGERS

Vendredi 15 avril, 20 h  
Halle Jean-Cochet

**COURSES HIPPIQUES**

RÉUNION PMU

Dimanche 17 avril, 11 h 40  
Hippodrome de Chartres

**TENNIS DE TABLE, PRO A**

C'CHARTRES TENNIS DE TABLE /  
ROUEN

Mardi 19 avril, 19 h  
Complexe Roskopf

**FOOTBALL, NATIONAL 2**

C'CHARTRES FOOTBALL / POISSY

Samedi 23 avril, 18 h  
Stade Jacques-Couvret

**VOLLEY-BALL, NATIONALE 2**

C'CHARTRES VOLLEY / PARIS  
AMICALE CAMOU

Dimanche 24 avril, 15 h  
Halle Jean-Cochet

**HANDBALL, LIQUIMOLY  
STARLIGUE**

C'CHARTRES MÉTROPOLE  
HANDBALL / ISTRES

Vendredi 29 avril, 20 h  
Halle Jean-Cochet

**RUNNING**

TRAIL IN CHARTRES EN LUMIÈRES

Samedi 30 avril, 19 h 45  
Centre-ville

# AGENDA

Chaque jour, des rendez-vous culturels pour tous les goûts.



**Le spectacle de danse contemporaine** donné par des danseuses du conservatoire, le samedi 12 mars dernier, dans le cadre de l'exposition « *Mammoth, des géants en vallée de l'Eure* » au musée des Beaux-Arts.



Exposition Nathalie Chaulaic à la chapelle Saint-Éman



Accords et désaccords au Théâtre Portail Sud

## EXPOSITIONS

### **SALON DES MÉTIERS D'ART**

Du 1<sup>er</sup> au 3 avril  
Collégiale Saint-André

### **CHEMIN DES ARTS : CDL**

Jusqu'au 24 avril  
Prieuré Saint-Vincent

### **MAMMOUTHS ! DES GÉANTS EN VALLÉE DE L'EURE**

Exposition  
Jusqu'au 5 juin  
Musée des Beaux-Arts  
02 37 23 41 75

### **IL Y A 20 ANS : L'EURO**

Jusqu'au 30 avril  
Exposition  
L'Apostrophe  
02 37 23 42 00

### **L'ÉPHÉMÈRE**

Jusqu'au 30 avril  
Exposition  
Hall d'accueil de l'Apostrophe  
02 37 23 42 00

### **CHEMIN DES ARTS : NATHALIE CHAULAIC**

Jusqu'au 5 juin  
Chapelle Saint-Éman

### **CONCOURS ATELIERS D'ART DE FRANCE**

Du 25 avril au 29 mai  
Exposition  
Édicule de la place des Halles

### **CHEMIN DES ARTS : CATHERINE GILLET**

Du 30 avril au 5 juin  
Prieuré Saint-Vincent

## ANIMATION/VISITES

### **17<sup>e</sup> PAULÉE DES VINS DE LOIRE**

Dimanche 3 avril de 10 h à 17 h  
Place Billard  
@LaPauleedesvinsdeLoire

### **LES BALADES DE CHARTRES**

Samedi 23 et dimanche 24 avril  
Place des Épars

### **COURSE DES GARÇONS DE CAFÉ**

Vendredi 19 avril à 16 h  
Place des Épars  
06 40 13 16 01

### **LANCEMENT DE CHARTRES EN LUMIÈRES**

Samedi 30 avril

## SPECTACLES/THÉÂTRES/ CONCERTS

### **CAMILLE CHAMOUX**

Vendredi 1<sup>er</sup> avril à 20 h 30  
Humour  
Théâtre de Chartres  
02 37 23 42 79

### **LAURENT SCIAMMA**

Dimanche 3 avril à 17 h  
Humour  
Théâtre de Chartres  
02 37 23 42 79

### **LES AUTRES**

Mardi 5 avril à 20 h30  
Danse  
Théâtre de Chartres  
02 37 23 42 79

### **LE TOUT PETIT PRINCE MINUSCULE**

Du jeudi 7 au samedi 9 avril,  
jeudi, vendredi et samedi à 17 h et  
samedi à 21 h  
Théâtre  
Théâtre Portail Sud  
02 37 36 33 06



Les Balades de Chartres

**ET DANS TES BRAS  
JE GOÛTERAIS L'OUBLI DE MOI**

Jeudi 7 et vendredi 8 avril  
à 20 h 30  
Théâtre et chansons  
Théâtre de Poche  
02 37 33 02 10

**FÉLIX RADU**

Vendredi 8 avril à 20 h 30  
Humour  
Théâtre de Chartres  
02 37 23 42 79

**LES KARPATT**

Vendredi 8 avril à 20 h 30  
Chanson  
Théâtre du Seuil  
07 64 27 93 47

**ACCORDS ET DÉZACCORDS**

Du jeudi 28 au samedi 30 avril,  
jeudi, vendredi et samedi à 17 h  
et samedi à 21 h  
Théâtre  
Théâtre Portail Sud  
02 37 36 33 06

**UNE DES DERNIÈRES SOIRÉES  
DE CARNAVAL**

Vendredi 29 avril à 20 h 30  
Théâtre  
Théâtre de Chartres  
02 37 23 42 79

**CONFÉRENCES/CINÉMA**

**VISAGES VILLAGES**

Samedi 2 avril de 15 h 30 à 17 h  
Film d'Agnès Varda  
Auditorium de L'Apostrophe  
02 37 23 42 00

**LES MAMMOUTHS  
DE CHANGIS-SUR-MARNE**

Jeudi 14 avril à 18 h  
Conférence  
Musée des Beaux-Arts  
02 37 23 41 75

**RENCONTRE AVEC  
MOHAMAD MBOUGAR SARR**

Vendredi 15 avril à 18 h  
Auditorium de L'Apostrophe  
02 37 23 42 07

**CINÉ-CLAP : DRÔLE DE DRAME**

Jeudi 21 avril à 20 h 30  
Cinéma Les Enfants du Paradis  
02 37 28 28 87

**CINÉ-CLAP : AFERIM !**

Mardi 26 avril à 20 h 30  
Auditorium de L'Apostrophe  
02 37 28 28 87

**L'HOMME PRÉHISTORIQUE  
DANS LA PEINTURE  
AU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE  
ET AU DÉBUT DU XX<sup>E</sup>**

Jeudi 28 avril à 18 h  
Conférence  
Musée des Beaux-Arts  
02 37 23 41 75

**JEUNESSE**

**CRO MAN**

Jeudi 14 avril de 15 h 30 à 17 h  
Cinéma  
Auditorium de L'Apostrophe  
02 37 23 42 00

**L'ENFANT DE L'ORCHESTRE**

Du mardi 19 au jeudi 21 avril,  
mardi, mercredi et jeudi  
à 10 h 30 et 14 h 30  
Théâtre  
Théâtre Portail Sud  
02 37 36 33 06

**L'EAU DOUCE**

Mardi 26 avril à 9 h, 10 h 30  
et 15 h 30  
Danse (à partir de 3 ans)  
Théâtre de Chartres  
02 37 23 42 79

# Le musée des Beaux-Arts à l'heure du mammouth

Dans le cadre de l'exposition *Mammouths ! Des géants en vallée de l'Eure*, programmée jusqu'au 5 juin, conférences et visites commentées vous attendent en avril au musée des Beaux-Arts.



## Jeudi 14 avril à 18 h

### Les mammouths de Changis-sur-Marne

Musée des Beaux-Arts

Conférence par *Grégory Bayle*, archéologue responsable d'opérations à l'Inrap

En juillet 2012, les membres de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) ont découvert les squelettes de deux mammouths laineux dans une carrière près de Changis-sur-Marne, en Seine-et-Marne, à l'occasion de la fouille préventive d'un site gallo-romain. Dix ans plus tard, l'archéologue Grégory Bayle fait le point sur ce qu'ont appris les scientifiques au sujet de ces mammouths.

## Jeudi 28 avril à 18 h

### L'homme préhistorique dans la peinture au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>

Musée des Beaux-Arts

Conférence par *Grégoire Hallé*, directeur du musée des Beaux-Arts

## Visite commentée

### Dimanche 10 avril à 15 h

La médiatrice de la direction de l'Archéologie vous dévoilera tous les secrets des mammouths au cours d'une visite à travers les périodes chaudes ou glaciaires de la Préhistoire.

Tarifs : 9 € et 5 € (groupes)

## Visites libres

Les mercredis, vendredis et samedis de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

Les jeudis de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 20 h

Les dimanches de 14 h à 18 h

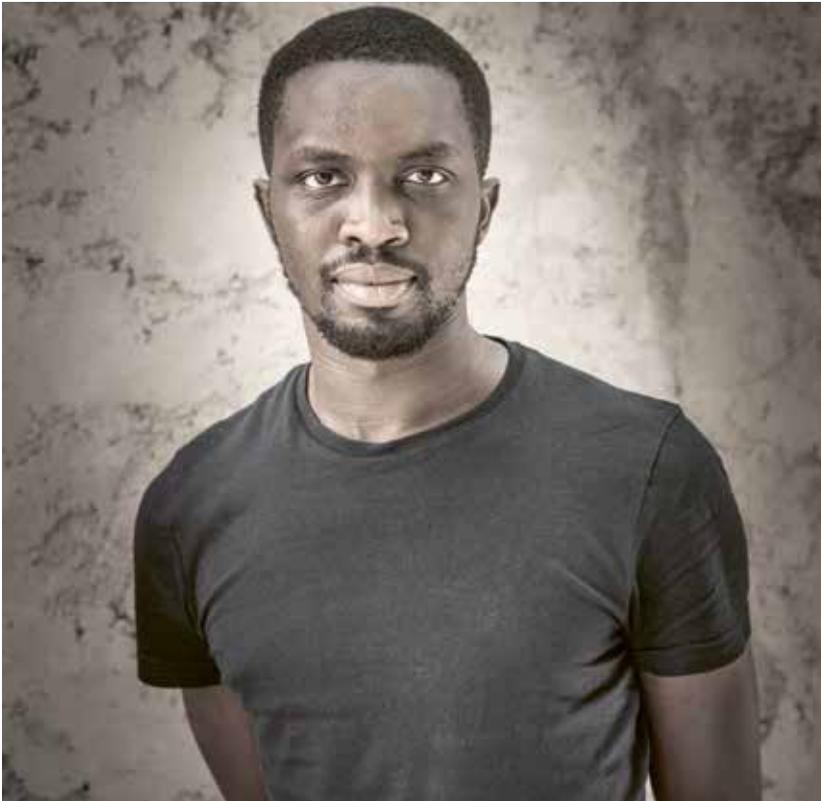
Renseignements et inscriptions  
Tarifs : 6 € et 3 € (pass Chartres Expérience, groupes de moins de 10 personnes et visiteur accompagnant une personne en situation de handicap)  
[boutique.chartres-tourisme.com](http://boutique.chartres-tourisme.com)

### ► Mammouths ! Des géants en vallée de l'Eure

Exposition jusqu'au 5 juin  
Musée des Beaux-Arts  
02 37 23 41 75  
[archeologie.chartres.fr](http://archeologie.chartres.fr)

# Mohamed Mbougar Sarr, prix Goncourt 2021, à L'Apostrophe

Lauréat du Goncourt 2021, le plus convoité des prix littéraires, avec *La plus secrète mémoire des hommes*, Mohamed Mbougar Sarr rencontrera les lecteurs à la médiathèque L'Apostrophe le Vendredi 15 avril à 18 h.



## « Le sens d'une enquête existentielle »

Avec *La Plus secrète mémoire des hommes*, il signe une œuvre ample et foisonnante, à la fois profonde, exigeante, sensuelle et drôle, sur ce qu'il appelle « le sens de la littérature, le sens de la quête littéraire, le sens d'une enquête existentielle ».

Aîné d'une fratrie de sept garçons, Mohamed Mbougar Sarr a grandi dans un milieu favorisé à Diourbel, à l'est de Dakar. Il aurait tout aussi bien pu devenir footballeur, dans le sillage du parcours du Sénégal à la Coupe du monde 2002, médecin, comme son père, militaire, journaliste, avocat ou professeur avant que l'écriture ne s'impose à lui.

« J'ai pensé à ma famille, à mes amis, au Sénégal et à mes professeurs en tout premier lieu, a confié Mohamed Mbougar Sarr en recevant le prix Goncourt. *Ceux qui m'ont formé, accompagné dans ma trajectoire, mon expérience comme lecteur et comme passionné de littérature.* » Un grand écrivain est né.

### ► **La Plus secrète mémoire des hommes**

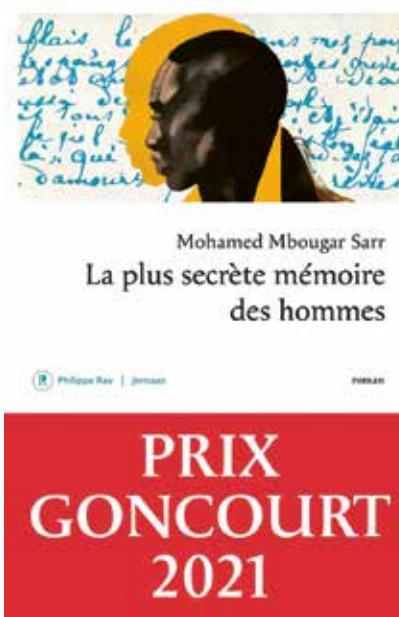
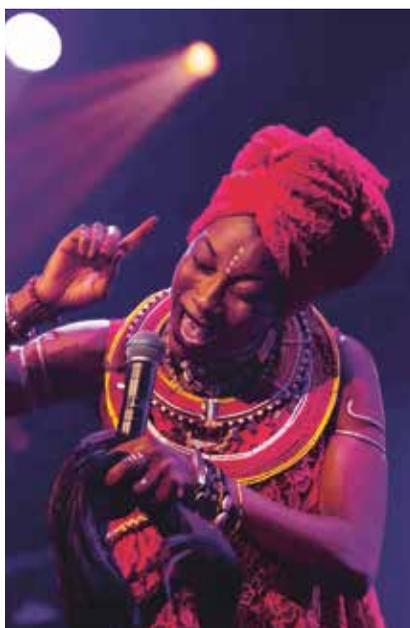
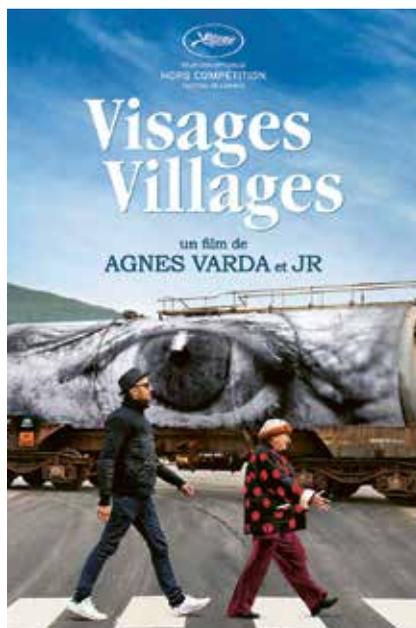
Ed Philippe Rey/Jimsaan  
461 pages, 22 €

Quatrième roman de Mohamed Mbougar Sarr, *La Plus secrète mémoire des hommes* raconte l'histoire de deux écrivains sénégalais, l'un contemporain, à la recherche de lui-même, l'autre qui a eu son heure de gloire en 1938 avant de connaître une brutale déchéance, le mystérieux T.C. Elimane, qui fait référence à l'écrivain malien oublié Yambo Ouologuem.

Le Sénégalais Mohamed Mbougar Sarr est à 31 ans la révélation de la jeune littérature francophone africaine. Lauréat du prix Ahmadou Kourouma en 2014 pour son premier roman *Terre ceinte*, sur l'intégrisme religieux, il a obtenu le prix Littérature-Monde du Festival Étonnants Voyageurs en 2018 à Saint-Malo pour son deuxième roman *Silence du chœur* (2017), qui évoque l'immigration africaine en Europe.

# Au programme

## des bibliothèques en avril



### Jusqu'au 30 avril

#### **IL Y A 20 ANS : L'EURO**

##### Exposition

À l'apparition de l'euro, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, des calculettes ont fleuri pour rendre les conversions avec le franc plus aisées. Ces objets éphémères sont devenus des pièces de collection.

L'Apostrophe, 2<sup>e</sup> étage, fonds local

### Jusqu'au 30 avril

#### **L'ÉPHÉMÈRE**

##### Exposition

Dans le cadre du Printemps des Poètes 2022, L'Apostrophe vous fait découvrir une sélection de poèmes sur le thème de l'éphémère. L'occasion de questionner ici et maintenant la part la plus fragile, la plus secrète, la

plus inouïe de nos existences. L'Apostrophe, accueil

### Samedi 2 avril

#### **de 10 h 30 à 11 h** **et de 11 h 15 à 11 h 45**

##### Livres racontés aux enfants

#### **MAMMOUTHS, PINGUINS, PHOQUES ET CIE**

Première séance pour les enfants à partir de 3 ans.

Places limitées

Inscriptions à l'Espace jeunesse ou au 02 37 23 42 00  
L'Apostrophe, Cabane

### Samedi 2 avril

#### **de 15 h 30 à 17 h**

#### **VISAGES VILLAGES**

##### Film d'Agnès Varda et JR (2017, 1h24)

En 2015, La cinéaste Agnès

Varda et le street artiste JR ont parcouru la France pour aller à la rencontre des gens, les écouter et les photographier. Le film raconte aussi l'histoire de leur amitié qui a grandi au cours du tournage, en se riant des différences.

Auditorium de L'Apostrophe

### Mercredi 6 avril

#### **de 15 h à 15 h 30**

#### **Sieste musicale en famille**

#### **LES OREILLES MUSICALES**

Les bibliothécaires proposent une sélection de musiques à découvrir sur des transats. Dès 4 ans. Durée : 30 mn

Inscriptions au 02 37 88 45 20  
Bibliothèque Louis-Aragon

**Mercredis 6 et 27 avril  
de 16 h 30 à 16 h 45**

Livres racontés aux enfants

**MÉLI-MÉLO D'HISTOIRES**

À partir de 3 ans

L'Apostrophe, espace Petite enfance

**Samedi 9 avril  
de 11 h à 12 h**

Découverte

**L'AVEZ-VOUS LU ?**

Les bibliothécaires partagent leurs coups de cœur récents.

Bibliothèque Louis-Aragon

**Samedi 9 avril  
de 14 h 30 à 16 h**

Atelier multimédia

**LE CLOUD**

Des conseils pour utiliser les services du Cloud.

Médiathèque L'Apostrophe

**Samedi 9 avril  
de 15 h 30 à 17 h 30**

Concert enregistré

**JAZZ À LA VILLETTE :  
FATOUmata DIAWARA**Devenue l'une des grandes voix de l'Afrique moderne, la chanteuse, autrice et compositrice malienne Fatoumata Diawara rayonne sur scène d'une énergie communicative (Durée : 2h).  
Auditorium de L'Apostrophe**Samedi 9 avril  
de 16 h à 16 h 30**

Découverte

**LES CURIOSITÉS  
DU PATRIMOINE**Une bibliothécaire présente des documents insolites ou surprenants, issus des collections de l'espace Patrimoine de la médiathèque. Sans inscription.  
Médiathèque L'Apostrophe**Mercredi 13 avril  
de 14 h 30 à 16 h****TOURNOI DE JEUX VIDÉO :  
MARIO KART 8 DELUXE**

Tournoi sur console Switch. Pour les enfants de 7 à 14 ans.

Inscription au 02 37 88 45 20

Bibliothèque Louis-Aragon

**Judi 14 avril  
de 15 h 30 à 17 h**

Cinéma

**CRO MAN**

Film de Nick Park, 2018, 1h29

Au temps de la Préhistoire, un homme des cavernes courageux et son meilleur ami s'unissent pour sauver leur tribu d'un puissant ennemi.

Auditorium de L'Apostrophe

**Vendredi 15 avril à 18 h**

Rencontre

**MOHAMAD MBOUGAR  
SARR**Rencontre avec le jeune écrivain sénégalais Mohamad Mbougar Sarr, prix Goncourt 2021 avec *La Plus secrète mémoire des hommes*. Une saisissante enquête sur les traces d'un mystérieux auteur.

En partenariat avec la librairie L'Esperluète

Sur réservation au 02 37 23 42 07

Auditorium de L'Apostrophe

**Mercredi 20 avril  
de 14 h 30 à 16 h**

Atelier numérique

**PROGRAMMER UN MINI-  
JEU VIDÉO AVEC SCRATCH**

Initiation au codage et à la création de jeux de Pong, de déplacement ou de jeux à score...

Médiathèque L'Apostrophe

**Mercredi 20 et samedi  
23 avril de 15 h à 15 h 30**

Livres racontés aux enfants

**MÉLI-MÉLO D'HISTOIRES**

À partir de 3 ans

Bibliothèque Louis-Aragon

**Judi 21 avril  
de 14 h 30 à 16 h****TOURNOI DE JEUX VIDÉO :  
MARIO KART 8 DELUXE**

Tournoi sur console Switch. Pour les enfants de 7 à 14 ans.

Inscription au 02 37 88 45 20

Médiathèque L'Apostrophe

**Mardi 26 avril à 20 h 30**

Film Ciné-clap

**AFERIM**

De Radu Jude, Roumanie, 2015, 1h48, vostf

06 70 03 24 70

Auditorium de L'Apostrophe

**Samedi 30 avril  
de 14 h 30 à 15 h 15****LECTURES**

Lectures à voix haute par les bibliothécaires.

Médiathèque L'Apostrophe

**Samedi 30 avril  
de 14 h 30 à 16 h**

Atelier numérique

**MOTEURS DE RECHERCHE  
ET RECHERCHE AVANCÉE**

Comment optimiser ses recherches sur Internet ? Quels moteurs utiliser pour quel type de recherche ?

Durée : 1 h 30. Nombre de places limité

Médiathèque L'Apostrophe

**► Renseignements**

Médiathèque L'Apostrophe

1, bd Maurice-Viollette

02 37 23 42 00

apostrophe@agglo-ville.

chartres.fr

Bibliothèque Louis-Aragon

Passage des Poètes

Forum de la Madeleine

02 37 88 45 20

bibli.aragon@agglo-ville.

chartres.fr

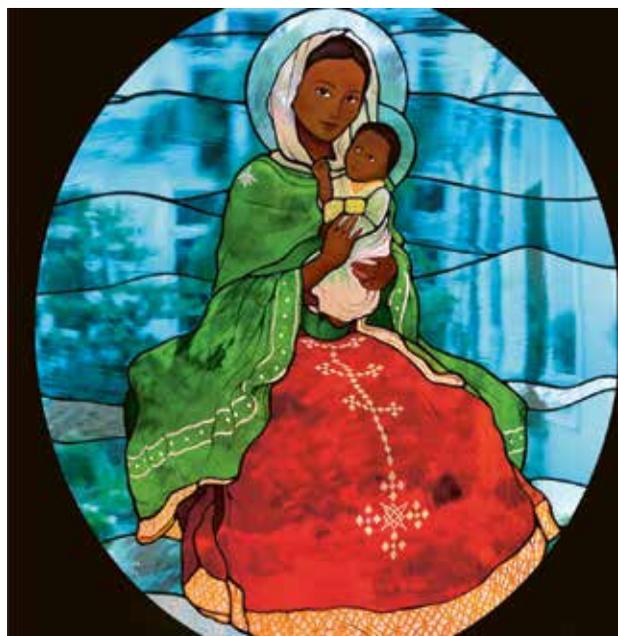
mediatheque.chartres.fr.

# L'artisanat d'art à l'honneur

Dans le cadre des Journées européennes de l'artisanat d'art, la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Eure-et-Loir vous propose un itinéraire découverte au cœur de Chartres le week-end des 2 et 3 avril.



La boutique Loco



Paul Challan Belvar

Ouvertes à l'Europe depuis 10 ans, les Journées européennes des métiers d'art (JEMA) invitent, du 28 mars au 3 avril, à célébrer les métiers d'art et du patrimoine vivant avec des expositions et des ouvertures d'ateliers au public.

## Programme

### LE SAVOIR-FAIRE EURÉLIEN À LA BOUTIQUE LOCO

Née de la volonté commune de la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Eure-et-Loir et de

la Ville de Chartres de promouvoir les savoir-faire des métiers d'art et d'animer le centre-ville, la boutique Loco expose une dizaine d'artisans du département, qui vous feront découvrir leur travail et leur savoir-faire.

Vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 avril de 10 h à 19 h et dimanche 3 avril de 11 h à 18 h

► Boutique Loco  
11, rue de Clouterie

### NOS MAINS À L'UNISSONS

Le temps d'un week-end, la collègiale Saint André accueille 21 artisans d'art. L'occasion d'as-

sister à une démonstration de coulage traditionnel de bougie, de tournage sur bois, de tournage sur verre, de restauration de fauteuil et de sculpture sur bois, ainsi qu'à la réalisation d'un vitrail ou d'un trompe-l'œil et au nettoyage d'un tableau en cours de restauration.

Parallèlement, l'Agence pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) présentera les œuvres réalisées par ses élèves et sera à votre disposition pour échanger et informer sur les conditions d'accès aux formations de tapissier garnisseur, de

couturier d'ameublement et de restauration de mobilier d'art.  
Samedi 2 et dimanche 23 avril de 10 h à 19 h

► Collégiale Saint-André  
2, rue Saint-André

### PAUL CHALLAN BELVAL, ARTISTE VERRIER

Paul Challan Belval vous ouvre les portes de son atelier, où des diaporamas réalisés sur ses plus beaux chantiers vous permettront d'appréhender son travail en musique.

Samedi 2 avril de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h

Dimanche 3 avril de 11 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h

► Atelier Paul Challan Belval  
4, cloître Notre-Dame  
3<sup>e</sup> étage

### LE VITRAIL

#### SOUS TOUTES SES FACETTES

À la Galerie du vitrail, venez découvrir l'art du vitrail à travers une exposition de vitraux contemporains, dans une salle consacrée aux vitraux des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et dans un espace dédié à la décoration en verre artisanal.

Des ouvrages abordant des thèmes très variés autour du vitrail sont consultables sur place.

Vendredi 1<sup>er</sup> avril de 11 h à 13 h et de 14 h à 18 h

Samedi 2 et dimanche 3 avril 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h

► Galerie du vitrail  
17, cloître Notre-Dame

### RÊVES DE NATURE

Artiste peintre et artiste verrier, Nathalie Dumontier vous ouvre les portes de son atelier pour vous expliquer sa démarche créative, elle qui puise dans la nature l'inspiration de son « *art non-figuratif, où opacité et transparence se rencontrent et*



Perles de verre, Silice and Co

*où les couleurs foisonnent dans un univers doux et paisible.* »

Vendredi 1<sup>er</sup> avril de 11 h à 13 h et de 14 h à 18 h

Samedi 2 et dimanche 3 avril 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h

► Rêve de Nature  
23, rue Chauveau-Lagarde

### ATELIER LE GALLUDEC MARQUETERIE

Marquetteuse, Lydwine Le Galludec vous accueille dans son atelier-boutique avec des démonstrations de réalisation d'une marqueterie de bois et la présentation de créations originales avec des matériaux de différentes substances (Voir page 70).

Du vendredi 1<sup>er</sup> au dimanche 3 avril de 10 h à 12 h et de 13 h à 19 h

► Atelier Le Galludec  
Marqueterie  
1, rue du Massacre

### 10 ANS DE CRÉATION AUX ATELIERS LOIRE

Une rétrospective du travail des ateliers Loire, à travers une

exposition d'une quinzaine de vitraux d'essais réalisés par d'éminents artistes ces dix dernières années.

Une borne interactive et une carte avec plus de 150 références permettront par ailleurs de visualiser l'étendue des réalisations des Ateliers Loire à travers le monde.

Le samedi 2 et dimanche 3 avril de 10 h à 19 h

► Expression Vitrail  
15 bis, cloître Notre-Dame

### SILICE AND CO

Découvrez l'atelier de Véronique Lebouché, fileuse de verre au chalumeau. Démonstrations de filage de verre, présentation des réalisations originales.

Le samedi 2 et dimanche 3 avril de 11 h à 19 h

► Silice and Co  
37, rue du commandant  
Léon-Chesne

# 9 artisans d'art de la région exposés à l'Édicule

Du 25 avril au 29 mai, Chartres accueillera pour la deuxième année consécutive dans l'Édicule de la place des Halles le concours Ateliers d'art de France, qui met en lumière les métiers d'art de la région Centre-Val de Loire.

**C**réé en 2012, le concours Ateliers d'art de France, syndicat des métiers d'art qui regroupe plus de 6 000 professionnels, met en lumière le savoir-faire des artisans d'art. Les lauréats régionaux désignés par un jury reçoivent une dotation de 1 000 euros. À l'issue de l'exposition dans l'Édicule, deux lauréats nationaux seront désignés dans les catégories Création et Patrimoine. Chaque année, près de 300 candidats se présentent au concours Ateliers d'art de France.

Brodeuse, bijoutière, sculpteur, couturière, céramiste, restauratrice d'art : tous ces métiers d'art se rencontrent à l'Édicule du 25 avril au 29 mai dans le cadre du concours régional Ateliers d'art de France, qui fait escale pour la deuxième année consécutive à Chartres, membre du réseau Ville et métiers d'art depuis novembre dernier. L'occasion d'admirer neuf œuvres exceptionnelles d'artisans d'art de la région lors d'une exposition ouverte à tous.

## Deux artisans chartrains

Le jury, présidé par Isabelle Vincent, adjointe en charge de la Culture et du Patrimoine, et Jean-Pascal Lheureux, administrateur des Ateliers d'art de France, désignera le 24 mai les deux lauréats parmi les neuf postulants. Parmi eux, deux Chartrains : le maître-verrier Alexis Grandon présentera une lampe d'inspiration Art déco et la couturière Anne-Sophie Huart-Toniazzi une longue cape brodée.

Les autres candidats retenus sont : Nadège Anthoine Migeant, brodeuse à Hanches (Eure-et-Loir), Léa Ballot, bijoutière à Notre-Dame-d'Oé (Indre-et-Loire), Florence Carly, restauratrice d'art



La longue cape brodée D'Anne-Sophie Huart-Toniazzi

à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (Loiret), Laurent Garreau, sculpteur sur métal à Loches (Indre-et-Loire), Camille Le Dressay, céramiste à Fondettes (Indre-et-Loire), Elisabeth Meunier, céramiste à Neuvy-Deux-Clochers (Cher), et Luis Rubio, céramiste à Bourges (Cher).

# Pierre Carron s'en est allé

Membre éminent de l'Académie des Beaux-Arts, le peintre et sculpteur Pierre Carron s'est éteint le samedi 19 mars à l'âge de 89 ans. Le musée de Chartres eut l'honneur d'accueillir sa dernière exposition du 9 octobre au 4 janvier dernier.

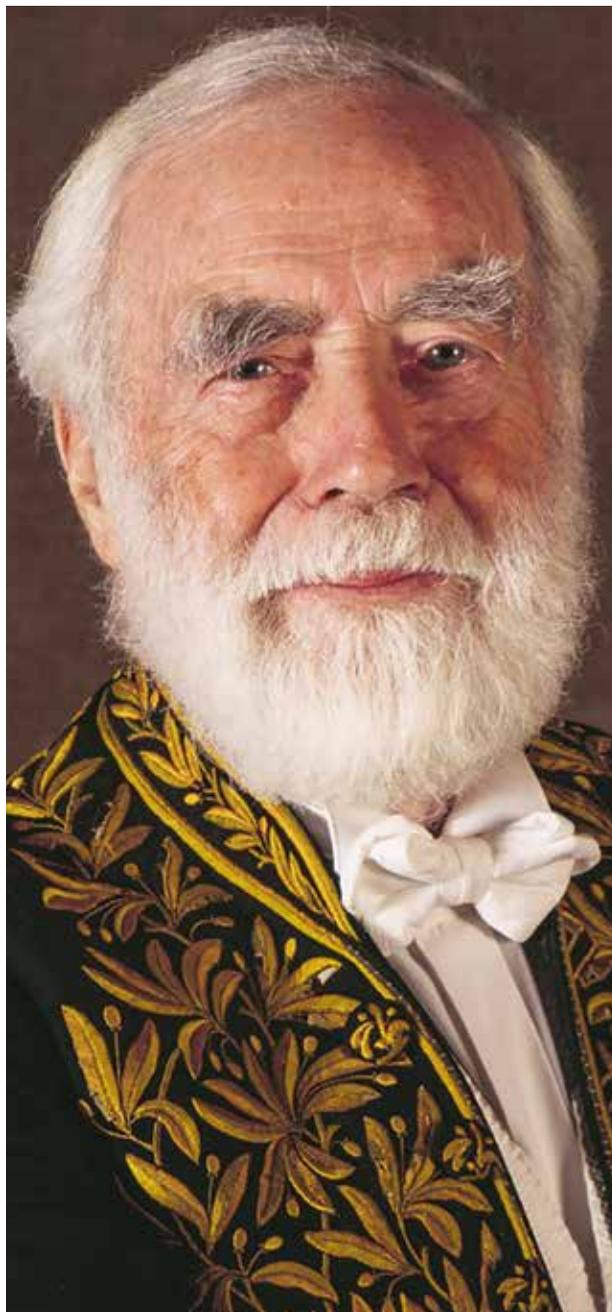
**N**é le 16 décembre 1932 à Fécamp (Seine-Maritime), Pierre Carron abandonna ses études au lycée pour se consacrer au dessin à l'école régionale des Beaux-Arts du Havre. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il fut un temps le seul élève de l'établissement et en profita pour dessiner d'après des reproductions d'œuvres. Sa vocation de peintre était née. Il s'inscrivit à l'atelier préparatoire aux Grandes écoles de Gustave Corlin. Puis, il passa avec succès le concours d'entrée à l'École nationale supérieure des arts décoratifs, qu'il quitta au bout d'un an pour intégrer l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris. Il obtint le Premier Grand Prix de Rome en 1960.

Pensionnaire de la Villa Médicis à Rome de 1961 à 1964, Pierre Carron s'y lia d'amitié avec le directeur des lieux, Balthasar Klossowski, plus connu sous le nom de Balthus. Nommé professeur aux Beaux-Arts de Paris en 1967, il conserva son poste pendant trente ans jusqu'à devenir le dernier de l'école à enseigner de manière exclusive la peinture figurative tout en exposant parallèlement dans le monde entier.

## Académicien

Pierre Carron fut élu en 1990 membre de l'Académie des Beaux-Arts, dont il assumait la présidence en 2002 et 2019. Parmi ses œuvres de référence, on citera les spectaculaires verrières conçues pour les chapelles du déambulatoire de la cathédrale d'Orléans ainsi que deux magnifiques triptyques créés pour celle de Meaux, où ils ne furent jamais installés. Triptyques qui furent exposés au Beaux-Arts du 9 octobre au 4 janvier derniers. Pendant une dizaine d'années, il partagea sa vie entre Paris et Chartres, où il possédait une maison près de la cathédrale.

Pierre Carron était Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'ordre national du Mérite, Officier des Palmes académiques et Officier de l'ordre des Arts et Lettres.



# Catherine Gillet

## La vie suspendue au trait

Artiste singulière que la dessinatrice et graveur Catherine Gillet, qui avoue son goût pour le corps, la peau, la chair, les bribes, cicatrices et plis secrets, mémoires invisibles et indélébiles. À découvrir !

**N**ée en 1960 à Le Blanc dans l'Indre, Catherine Gillet dessine depuis son plus jeune âge. Titulaire d'un bac scientifique, elle se destinait à l'illustration et la communication mais a succombé à l'appel de l'art en s'initiant à la gravure sous la férule d'Yves Carreau, qui lui a appris les techniques de la taille-douce et de la taille d'épargne.

Catherine Gillet est aujourd'hui connue pour ses gravures au burin aux formes énigmatiques, à la fois tendues et évanescentes, et ses dessins où le tumulte semble s'arracher du vide. Microcosme et macrocosme sont au cœur de toute son œuvre. L'exposition *Vivre Pourtant* du prieuré Saint-Vincent invite à se plonger dans les questionnements de l'artiste. Dans son œuvre, où ombres et lumières se cherchent souvent, se parlent, gravures, dessins, volumes et peintures se font écho : les incisions précises du burin guident vers l'infime et l'intime, grâce au temps long de l'écriture dans la chair du cuivre. Le geste libéré du dessin impose la lecture de fragments d'un monde éclaté. Les volumes, qu'ils soient de céramique, de bois ou de papier disent la quête de faire corps avec l'in-

fini. Enfin les peintures invitent à se fondre, là où l'espace et le temps sont révolus.

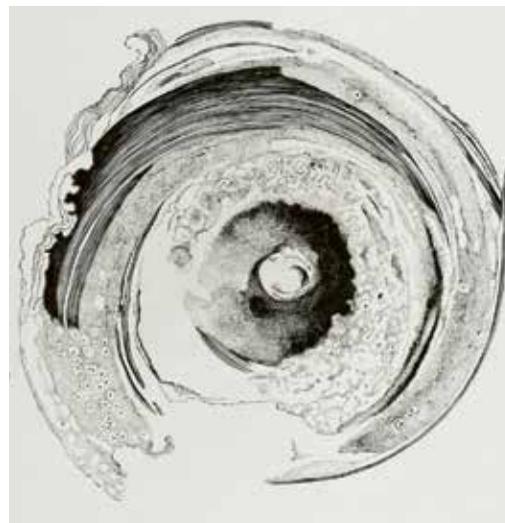
### La porosité du temps

« Mon travail est un témoignage au cœur du vivant, de ses traces, dit Catherine Gillet. Il met l'accent sur la fragilité de la vie et la porosité du temps. La vie suspendue au trait qui doit naître. La perpétuelle métamorphose du corps et du vivant me fascine : être soi et déjà autre, tout au long de sa vie. L'étroite imbrication de l'organique et du minéral qui nous constitue m'amène à m'interroger sur cette longue chaîne d'êtres et de gènes dont nous portons les traces. »

Installée à Muzy, au nord de Dreux, Catherine Gillet enseigne la gravure depuis 2006 au sein d'ateliers associatifs et organise des formations et des stages à son atelier.

#### ► **Vivre Pourtant**

Prieuré Saint-Vincent  
12, rue de la Porte-Cendreuse  
Du 30 avril au 5 juin  
Du mardi au dimanche  
de 14 h à 18 h  
Les vendredi et samedi  
jusqu'à 19 h  
[catherine-gillet.com](http://catherine-gillet.com)



# Ciné-Clap



**Jeudi 21 avril  
à 20 h 30**  
au cinéma Les Enfants  
du Paradis

## DRÔLE DE DRAME

Marcel Carné  
(France, 1937, 1h38)

Londres en 1900. Le très sérieux professeur de botanique Irwin Molyneux n'est autre que l'auteur de romans policiers Félix Chapel. Son cousin, l'évêque de Bedford, n'apprécie guère ce genre de littérature et le dit haut et fort lors d'un dîner chez les Molyneux. L'absence, à ce souper, de l'épouse d'Irwin va déclencher une série de quiproquos.

► Renseignements  
02 37 28 28 87,  
cine-clap.com

**Mardi 26 avril à 20 h 30**  
à l'auditorium de l'Apostrophe

## AFERIM !

Radu Jude  
(Roumanie, 2015, 1h48, vostf).

En 1835, un policier et son fils parcourent la campagne roumaine à la recherche d'un esclave gitan accusé d'avoir séduit la femme du seigneur local.

*Se jouant des clichés du western d'antan, Aferim ! se moque avec cynisme et mordant de l'intolérance des hommes. Du grand cinéma, qui oscille entre l'aventure, la farce et la tragédie. Ours d'argent du meilleur réalisateur à Berlin en 2015.*

# Sequentiae à la collégiale

**L**e samedi 23 avril à 20 h 30, à la collégiale Saint-André, l'Ensemble Sequentiae, chœur et orchestre, présente deux chefs d'œuvres de la musique classique.

## Programme

Requiem de Mozart

Dixit Dominus de Haendel

Direction : Mathieu Bonnin

Composé par Mozart dans la dernière année de son existence, en 1791, le *Requiem* demeure l'œuvre la plus célèbre du répertoire sacré. Haendel, lui, acheva son *Dixit Dominus* en avril 1707, à l'âge de 22 ans, alors qu'il séjournait à Rome.



► **Samedi 23 avril à 20 h 30**  
Collégiale Saint-André  
2, rue Saint-André  
Réservation : sequentiae.com  
Tarifs : 25 € et 20 €

# THÉÂTRE DE CHARTRES



Photo Christophe Reynaud de Lage

## CAMILLE CHAMOUX LE TEMPS DE VIVRE

**Vendredi 1<sup>er</sup> avril à 20 h 30**

*Théâtre d'humour*  
Grande salle (durée : 1h10)

Dans *Le Temps de vivre*, Camille Chamoux dédramatise ses angoisses par le rire. Comment à 40 ans, quand on se voit encore comme une « *adolescente de 15 ans très mûre* », jongler entre le travail, les enfants, le couple et les parents « boomers », tout en gardant ses idéaux de femme, actrice, et féministe fan de Virginie Despentes ?

## LAURENT SCIAMMA BONHOMME

**Dimanche 3 avril à 17 h**

*Théâtre d'humour*  
Grande salle (Durée : 1h50)

Pour son premier stand-up, Laurent Sciamma, le frère de la réalisatrice Céline Sciamma, dézingue le patriarcat à grand coup d'humour et de réflexions pertinentes sur le couple ou la virilité dans un manifeste anti-sexiste drôle, touchant et sincère et bourré d'autodérision.

| Laurent Sciamma



## LES AUTRES

**Mardi 5 avril à 20 h 30**

Danse

CCN de La Rochelle

Compagnie Accrorap – Kader

Attou

Grande salle

À travers cette nouvelle pièce, Kader Attou travaille autour de la notion d'étrange et d'insolite. Avec des apparitions inattendues, des moments d'illusion et des éléments de surprise, nous entrons dans un espace-temps poétique où l'extraordinaire se substitue à l'ordinaire. La danse est portée par six interprètes singuliers issus des esthétiques hip-hop et contemporaine. Loup Barrow, grand spécialiste du cristal baschet et Grégoire Blanc, un des rares utilisateurs de thérémine au monde, seront aux côtés des danseurs.

## FÉLIX RADU LES MOTS S'IMPROSENT

**Vendredi 8 avril à 20 h 30**

Théâtre d'humour

Grande salle (Durée : 1h10)

Évoluant en véritable funambule entre théâtre et humour, absurde et philosophie, Félix



Photo Thomas Braut

Félix Radu



Photo Brigitte Enguerand

Une des dernières soirées de carnaval

Radu vulgarise la littérature, dénoue les non-sens et complique la logique. Récompensé du prix Raymond Devos pour l'humour à seulement 20 ans, il signe ici un spectacle unique, drôle et émouvant.

## L'EAU DOUCE

**Mardi 26 avril à 9 h,  
10 h 30 et 15 h 30**

Danse (à partir de 3 ans)

Compagnie Nathalie Pernette

Grande salle (Durée : 1h30)

Une rêverie chorégraphique qui remue la part étrange, légère et ludique de cet insaisissable élément, ramenant à la surface des corps et des imaginaires tout un ensemble d'impressions, de sensations et de mouvements liés à notre lien intime et millénaire avec l'eau.

### ► Informations

theatredechartres.fr

02 37 23 42 79

billetterie@theatredechartres.fr

Du mardi au vendredi

de 13 h 30 à 18 h 30,

le samedi de 10 h à 13 h

## UNE DES DERNIÈRES SOIRÉES DE CARNAVAL

**Vendredi 29 avril à 20 h 30**

Théâtre

De Carlo Goldoni,

d'après Marivaux

Grande salle (Durée : 2h)

Mise en scène Clément

Hervieu-Léger de la Comédie-

Française

La scène se passe chez un tisserand vénitien, le dernier soir du carnaval. Les invités arrivent les uns après les autres. Parmi eux, le jeune dessinateur Anzoleto qui doit prochainement quitter Venise pour Moscou où il est invité par des artisans italiens. Une simple soirée entre amis au cours de laquelle il est question d'un départ, mais aussi d'amour. Cette dernière soirée de carnaval sera pour chacun l'occasion de se retrouver face à lui-même comme face aux autres, d'avouer des sentiments qu'il n'osait dire, de se pâmer, de s'agacer, de rire aussi, et puis de chanter et de danser.

TOUTE L'ACTU **DES THÉÂTRES****THÉÂTRE  
PORTAIL SUD**

► Réservations  
02 37 36 33 06  
theatreportailsud.com  
Tarifs : 17 € et 13 €

**LE TOUT PETIT PRINCE  
MINUSCULE**

**Du jeudi 7 au samedi 9 avril, jeudi, vendredi et samedi à 17 h et samedi à 21 h**

*D'Yves Cusset  
Avec Ernaut Vivien*

Le récit à la fois poétique, drôle et terrifiant de la vie d'un homme trop petit confronté à un monde trop grand pour lui. Connue en tant qu'humoriste philosophe, Yves Cusset révèle une autre facette de son talent avec cette pièce bouleversante et puissamment interprétée, qui jette un trouble dans notre perception commune de la norme et de la différence.

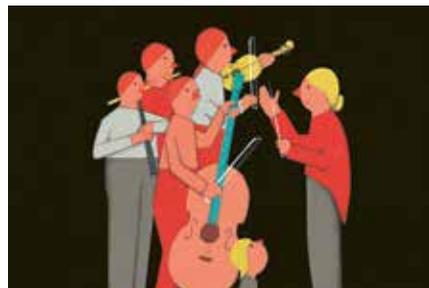
*Un fascinant voyage dans le cerveau d'un simple d'esprit.*

**L'ENFANT DE L'ORCHESTRE**

**Du mardi 19 au jeudi 21 avril, mardi, mercredi et jeudi à 10 h 30 et 14 h 30**

*Spectacle jeune public  
De Morgane Raoux  
Avec Morgane Raoux et Olga Vassileva  
Mise en scène : Julie Annen*

La petite Ama grandit entourée des musiciens du grand orchestre symphonique que dirige sa maman. Très tôt, elle remarque que chaque morceau lui évoque une histoire et



qu'elle arrive à mettre des mots sur les plus grandes œuvres du répertoire, les transformant illico en joyeuses chansons pour les enfants.

*Portée par deux musiciennes-comédiennes de talent, cette belle histoire fait découvrir la musique classique à travers des œuvres de Mozart, Beethoven, Vivaldi ou Schubert.*

**ACCORDS ET DÉZACCORDS**

**Du jeudi 28 au samedi 30 avril, jeudi, vendredi et samedi à 17 h et samedi à 21 h**

*Avec Cécile Adam,  
Pascal Laurent  
et Antoine Marneur.*

Les rapports de couple et les liens familiaux, évoqués avec humour successivement à la manière de *Kaamelott*, de *Pulp Fiction*, de Quentin Tarantino, et de *Cuisine et dépendances*, du tandem Bacri-Jaoui.

*Une comédie qui ne mâche pas ses mots sur un sujet universel et intemporel.*

## ET DANS TES BRAS JE GOUTERAI L'OUBLI DE MOI

**Judi 7 et vendredi 8 avril  
à 20 h 30**

Production Compagnie Rosa M  
Voix et textes : Thomas Gaubiac  
Guitare : Benoit Simon  
Musiques : Pierre Badaroux-Bessalel,  
Benoît Simon et Jean-Pierre  
Ménager

Reprendre un répertoire longtemps mis en sommeil, écrire d'autres chansons, ajouter des reprises qui feront sens dans ce projet qui parle d'amour et de solitude sans fard. Chanter, dire, murmurer un intime mis en musique. Évoquer les incertitudes sensibles, les désirs et leurs



contradictions, les errances nocturnes et les rencontres éphémères. Suivre le trajet d'une figure qui vient à l'amour, simplement, avec une guitare, un peu de son et, parfois, quelques lumières. *Et dans tes bras je goûterai l'oubli de moi*, c'est un concert de chambre ; un monologue « en chanté ».

## THÉÂTRE EN PIÈCES

► Théâtre de Poche  
Abbaye Saint-Brice,  
2, rue Georges-Brassens.  
Réservation indispensable  
au 02 37 33 02 10  
ou par mail :  
theatre-en-pieces@  
wanadoo.fr  
www.theatre-en-pieces.fr  
Tarifs : 15 € et 11 €



Photo Heber Argumendo

## LES KARPATT

Chanson

**Vendredi 8 avril à 20 h 30**

Déjà vingt ans que le groupe Karpatt sème ses chansons à travers le monde, en France, en Amérique Latine ou en Europe de l'Est. Jazz manouche, musette, chanson française, rock, Karpatt c'est avant tout un répertoire populaire et sans frontières. Le trio a conquis le public des plus belles salles, de la Cigale à l'Olympia et des plus grands festivals, comme Solidays ou les Francofolies.

Ces musiciens curieux explorent

aujourd'hui les rythmiques sud-américaines, avec quelques petites touches électro, composant au gré de leurs envies mais aussi des voyages et des rencontres. Avec Karpatt, on rit après avoir frissonné, on fait remonter des souvenirs d'enfance, on croise un ami parti trop tôt, on tombe amoureux... on vit tout simplement ! Et la fin de chaque concert, il y a toujours cette joie, cette envie de partager, cette envie d'être heureux. Vous reprendrez bien un peu de soleil ?

Première partie : Augustin

## THÉÂTRE DU SEUIL

► Renseignements  
07 64 27 93 47  
Réservations :  
theatreduseuil.com  
ou info.theatreduseuil  
@gmail.com ou Fnac,  
carrefour...  
Tarifs : 20 et 15 €

# Une prime à la création pour Antoine Marneur

Le comédien et metteur en scène chartrain Antoine Marneur a décroché un prix d'aide à la création qui va lui permettre de monter dans les meilleures conditions la pièce *Racine de trois*, de Pierre Margot.



leur, humour et poésie », commente Antoine Marneur.

## En janvier 2023 à Chartres

« En général, on est obligé de montrer un spectacle pour le vendre. Là, avant même d'avoir commencé les répétitions, nous bénéficions d'un apport de coproduction de 20 000 €, grâce à une subvention du ministère de la Culture, et nous sommes assurés d'une vraie tournée, avec 4 dates à Chartres à partir de janvier 2023, suivies de 11 représentations dans le réseau ATP. C'est un vrai confort ! »

« Au vu de la qualité de l'équipe qui m'entoure, c'est sans doute mon projet le plus ambitieux depuis vingt ans. Laurent Béal, le concepteur lumière, a par exemple été nommé à dix reprises aux Molières et Henri Courseaux, l'un des trois comédiens, a reçu deux Molières d'interprétation. Ça me met une grosse pression, conclut le metteur en scène en ajoutant : Je tenais absolument à ce que cette création se fasse à Chartres. Les répétitions débuteront en juillet au Off. »

*\*Créés et financés par le ministère de la Culture, les prix ARTCENA mettent à l'honneur la littérature dramatique en consacrant chaque automne les textes de deux auteurs de théâtre (littérature et littérature jeunesse).*

« **À** la lecture de la pièce de Pierre Margot *Racine de trois*, récompensée en 2020 par le prix ARTCENA\*, j'ai tout de suite eu envie de la monter, dit Antoine Marneur, directeur de la compagnie chartraine Théâtre du détour. Pour cela, j'ai répondu à l'appel à projet lancé par la Fédération d'associations de théâtre populaire (FATP), qui soutient chaque année un projet de création en diffusant la première

mise en scène en France d'un texte francophone d'un auteur vivant. Nous étions en concurrence avec 80 dossiers et c'est le nôtre qui a été retenu. »

*Racine de trois* raconte l'histoire de trois hommes unis par une grande complicité, qui vont essayer de tracer ensemble leur chemin dans un monde en pleine mutation qu'ils ont bien du mal à comprendre. « Une fable métaphysique d'une grande finesse, qui allie profon-

# Les Mardis de la science



**Mardi 26 avril à 18 h 30**

## **MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ EN EURE-ET-LOIR 30 ANS D' ACTIONS SUR LE TERRAIN**

Conférence de Benoît Allard\*.

Depuis 1990, année de sa création, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire poursuit les mêmes objectifs : restaurer et sauvegarder les milieux naturels les plus remarquables de la région.

La réalisation d'inventaires a permis de consolider la connaissance existante mais également de la compléter avec des découvertes mettant en évidence les richesses écologiques des espaces naturels de notre territoire. La mise en œuvre de travaux d'entretien ou de restauration assure le

maintien d'habitats naturels propices au plus grand nombre d'espèces animales et végétales. À partir d'exemples d'actions concrètes menées sur les sites préservés ou plus communs, comme les mares, venez découvrir comment le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire préserve cette biodiversité menacée.

*\* Diplômé d'un BTS en Gestion et protection de la nature, Benoît Allard est responsable du développement territorial et de l'antenne d'Eure-et-Loir du Conservatoire d'espaces naturels Centre - Val de Loire. Il a en charge le suivi et le développement du réseau de sites préservés en Eure-et-Loir et l'animation du plan d'actions mares.*

► **Eure-et-Loir Campus**  
21, rue Loigny-la-Bataille  
02 37 30 99 44





## Retour en images

Le mardi 1<sup>er</sup> mars, on a procédé au pavoisement de la statue du général François Séverin Marceau, place des Épars, en hommage au 253<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de celui-ci (1).

Le mardi 5 avril, à 18 h, Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres, Élisabeth Fromont, 1<sup>re</sup> adjointe, et Yves Cuzin, conseiller municipal délégué à la Mémoire et à la Citoyenneté, procéderont à l'inauguration de la plaque commémorative sur la maison natale du Général Marceau, au 22-24, rue Marceau.

Vendredi 11 mars, place Châtelet, on célébrait la Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme, en présence notamment d'Élisabeth Fromont, première adjointe, et d'Adrien Bayle, secrétaire général de la préfecture. Rappelons que depuis 2020, cette journée nationale rend hommage aux victimes de tous les attentats ayant touché la France depuis les années 1970 (2).

Le Samedi 19 mars, butte des Charbonniers, on célébrait la Journée nationale du Souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, en présence notamment de Daniel Guéret, sénateur d'Eure-et-Loir, d'Yves Cuzin, conseiller municipal délégué à la Mémoire et à la Citoyenneté et de Yannis Bouzar, directeur de cabinet du préfet (3).

### Prochaines cérémonies

Samedi 23 avril à 11 h devant le monument à Jean Moulin : Cérémonie du Souvenir de la déportation.

Dimanche 8 mai à 18 h, butte des Charbonniers : cérémonie officielle du 77<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire de 1945.

# Chartres durant la Guerre de Cent Ans (1337-1453-1471)

## III. Une ville entre guerres et trêves

●

**« Il y a entre autres une vieille Chronique [1389] qui porte que S. Savinian et ses associés vindrent premièrement audit Chartres, devant que d'aller à Sens, du vivant mesme de la Vierge, qu'ils trouvèrent estre honorée par les habitans et qu'on chantoit en sa louange [...] comme si la Vierge glorieuse y eust esté présente à alaiter son fils. [...] Cette Chronique adjoute, avec autant d'impertinence, qu'ils trouvèrent la pluspart du peuple Chartrain desjà instruit de la religion Chrestienne. [...] Tout ce que dit ceste Chronique [...] sont contes faits à plaisir [...] ».**

●



Chapelle Saint-Piat

**L**e texte balayé d'un trait de plume par l'historien Souchet (1589-1654) suggère que malgré la guerre, chacun vaque à ses affaires. Au cloître, le Chapitre poursuit son programme de constructions et fixe par écrit sa vision de l'histoire chartreuse. En ville, la municipalité tente de dynamiser l'activité économique.

### Construire

#### Cathédrale

Le Chapitre poursuit l'exécution de l'ensemble hors-œuvre décidé en 1323 et 1324 : une nouvelle salle capitulaire et une nouvelle chapelle Saint-Piat. La salle capitulaire, due à Huguet d'Ivry, maître d'œuvre de la cathédrale, comprend trois travées voûtées d'ogives, couvertes d'une charpente de chêne posée vers 1331-1333 (dates d'utilisation du bois). La



Louis XI (1461-1483).

Ensemble hors œuvre ajouté début XIV<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> s.

peinture des murs se poursuit. La chapelle, commencée en 1335, intègre les tours de l'ancien château du vidame. Vers 1350, elle est reliée au déambulatoire de la cathédrale par une quatrième travée et un escalier sur voûte. Jean d'Ivry, fils d'Huguet, la termine en 1358. La même année, le Chapitre aménage entre chapelle et palais épiscopal un cimetière pour les chanoines (auj. croix). Début XV<sup>e</sup> siècle, la chapelle est couverte d'ardoises et ses vitraux sont achevés.

En 1344, le Chapitre a transféré sa Justice de la salle capitulaire à Loëns, dont le grenier sera réparé en 1396. De retour de captivité, Louis de Vendôme

insère entre deux travées de la nef sud de la cathédrale une chapelle payée au maçon et sculpteur Geoffroy Sevestre en 1417.

### Églises paroissiales

En 1363, l'église Saint-Saturnin, hors des murs, est transférée intra-muros (auj. Pl. Marceau). En 1404, on consacre la nouvelle église Saint-Martin-le-Viandier, rebâtie sur sa crypte et agrandie.

## Écrire

### La Vieille Chronique (1389)

En 1389, les chanoines introduisent dans l'histoire des

évêques et de l'église chartraine commandée par l'évêque Jean Lefèvre, la notion d'élection divine utilisée avec succès en 1322 lors d'un procès. Ils font un pas de plus avec le mythe de la fondation de la cathédrale « *auparavant de l'incarnation et en l'honneur de la vierge à venir* ». Et en 1420 ils vont plus loin avec un second mythe, la fondation de l'Église chartraine par des druides, signalée par le chancelier de l'université Gerson (1363-1429) dans un poème de 1416-1417 : à Chartres, sur un sanctuaire édifié à l'endroit d'un ancien temple de Druides, on lirait : « *À la vierge qui doit enfanter* ».

La vision idéalisée des ori-



Hôtel du Corps de Ville, cloître Saint-Martin, acquis en 1377.



Reconstitution du groupe cathédral aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.

gines de l'Église et de la cité chartraines, élaborée par un cercle érudit au moyen d'une série de surenchères chronologiques, et proposée dans la « *Vieille Chronique* » rédigée entre 1389 et 1420, est développée et popularisée par S. Roulliard en 1609, puis V. Sablon en 1671. Les rois viennent à Chartres contempler les figures rassurantes des saints légendaires et prier la relique de la Vierge.

### À chacun son dû

#### **Cadeau royal**

Le 15 février 1412, le Corps de Ville reçoit du roi Charles VI l'hôtel du Cisne, confisqué au castel-dunois Denis Estrivart, « *lequel s'étoit armé et tenu et encore se tenoit et armoit avecques les Armagnacs* ». Cette maison ouvre sur la nouvelle église Saint-Saturnin et communique par son jardin avec le verger de l'hôtel du cloître Saint-Martin, acquis en 1377 par les échevins. L'artillerie chartraine, qui faute de place rouillait dans le verger, a désormais un toit.

#### **Axe fluvial Chartres-Rouen**

La Ville veut renforcer son commerce avec Rouen, qui lors de l'épisode anglo-bourguignon (1417-1432) a pallié la perte des échanges avec Orléans, fidèle aux Lys. En 1442, le roi Charles VII l'autorise à prolonger la navigation sur l'Eure de Nogent-le-Roi à Chartres. En outre, en 1447, il permet l'installation d'un grenier à sel.

#### **Batellerie chartraine**

Ses bateaux à fond plat, sans cabine, sont munis d'une voile et d'une corde de halage pour la traction animale ou humaine. Quand cette traction les

ramène vers la rive, le rameur les redresse. D'abord commandés aux ateliers rouennais, les bateaux sont ensuite fabriqués sur place par un charpentier ou un meunier. Ils transportent en aval des vins orléanais ou tourangeaux et des blés chartrains ; en amont des « queues » (412 litres d'Anvers) d'aloses, des « caques » (barriques) de harengs des Flandres, des tonneaux de sel pour le grenier chartrain, du plâtre...

Au quai ou port Saint-André, les marchandises sont stockées dans des « solles » (magasins) et hissées vers les marchés, Poisson de mer et Poisson doux, Étape au Vin. Les marchands-bateliers de Chartres vont naviguer de, et vers ce port de 1450 à 1475 et de 1490 à 1505.

### Enjeu politique

Au sortir de la guerre, des seigneurs tirent prétexte des inconvénients occasionnés (chemin de halage, rives rabotées, arbres abattus, portes à bateaux...), pour s'opposer au rétablissement de l'autorité royale. Pour cela, ils instrumentalisent les plaintes des riverains de la ville de Nogent déchu de sa position de « pôle d'échange » eau/terre, des voituriers rivaux des bateliers. Ils les poussent à tenter des procès, à bloquer la navigation, à attaquer les convois et les policiers qui arrêtent les rebelles, et exigent des contreparties financières.

### De la guerre anglaise à la guerre du cloître

En 1469, les Chartrains en appellent au roi car, dès la fin de la guerre, les chanoines ont recommencé à fermer le cloître la nuit, ce qui menace la ville en cas d'incendie. Les



Chartres début XVI<sup>e</sup> s., tel qu'à la fin de la Guerre de Cent Ans.

trois commissaires envoyés à Chartres par Louis XI remettent leur procès-verbal après vingt jours d'enquête : les chanoines fermeront le cloître de 10 h à 4 ou 5 h du matin (sauf quand le Roi, des seigneurs ou gens de guerre logent dans la ville) ; ils ne fortifieront ni ne renforceront les portes ; ils paieront deux hommes pour les ouvrir en cas de nécessité ; ils feront murer les ouvertures côté ville.

### Juliette Clément,

Directrice de Publication de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Sources : AD 28, AM Chartres, fonds BMC et SAEL ; Billot, Bouvet-Jourdan, Jourd'heuil, Lépinos. Cl. BnF et fonds SAEL.

À suivre : Les guerres civiles religieuses à Chartres, XVI<sup>e</sup> s (1/3).

# COMPTE RENDU SUCCINCT DU 24 FÉVRIER 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Madame Geneviève CRESSAN Secrétaire de séance,

Etaient présents : M. Patrick AUDAT, M. Jean-Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, Mme Virginie CHAUVÉL, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, Mme Elisabeth FROMONT, M. Patrick GEROUDET, Mme Sophie GORET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Quentin GUILLEMAIN (jusqu'à la délibération n°1), Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, Mme Laurence JOLY, M. Laurent LHUILLERY, M. Richard LIZUREY, Mme Lucie MFADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Olivier MAUPU, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, M. Boris PROVOST, M. José ROLO, M. Fabien STANDAERT, M. Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT (jusqu'à délibération n°1).

Etaient représentés : Mme Agnès VENTURA par pouvoir à M. Yves CUZIN, M. Jean-Maurice DUVAL par pouvoir à M. Franck MASSELUS, Mme Isabelle MESNARD par pouvoir à Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, Mme Emmanuelle FERRAND par pouvoir à Mme Sophie GORET, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, M. Daniel GUERET par pouvoir à Mme Karine DORANGE, M. Gaël GARREAU par pouvoir à M. Fabien STANDAERT, M. Jean-François BRIDET par pouvoir à Mme Brigitte COTTEREAU, M. GUILLEMAIN par pouvoir à M. Olivier MAUPU (à compter de la délibération n°2), Mme Isabelle VINCENT par pouvoir à M. Richard LIZUREY (à compter de la délibération n°2).

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021 a été approuvé à l'unanimité, 2 conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Pierre GORGES, Mme Jacqueline MARRE).

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité, 1 conseiller municipal n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre GORGES).

## FINANCES ET PROSPECTIVE

### 1 Débat d'Orientations Budgétaires pour 2022 (DOB)- Rapport d'Orientations Budgétaires de la Ville de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte

Qu'un Rapport sur les Orientations Budgétaires de la Ville de Chartres a été produit et qu'un débat a pu être organisé au sein de l'assemblée sur les données de ce document et sur le futur budget 2022 de la ville de Chartres ;

RAPPELLE que le Rapport sur les Orientations Budgétaires détient notamment les informations financières essentielles, les présentations pluriannuelles, l'évolution de la dette et des financements prévisionnels, les données relatives aux res-

sources humaines.

PRECISE que le vote du Budget Primitif 2022 de la Ville de Chartres pourra se tenir dans les 2 mois suivant ce débat.

### 2 Vote de la Fiscalité pour 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 33 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

MAINTIEN le taux des taxes foncières pour 2022, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,97% ;

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,63% ;

PRECISE que le taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants et résidence secondaires est gelé par l'Etat à 17,31% jusqu'en 2023;

RECONDUIT en 2022 les taux et dispositions en matière de Droits d'enregistrement adoptés précédemment par la Ville de Chartres ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes liés ;

PRECISE que cette délibération sera transmise à la DDFIP afin que ces taux soient pris en compte dans les applicatifs informatiques.

### 3 Création de deux Autorisations de Programme (AP) dans le budget de la Ville de Chartres : Abords de la Cathédrale et ON-Pôle musical

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Gaël GARREAU, Mme Sophie GORET

APPROUVE la création de 2 Autorisations de Programme (AP) dans le budget de la ville de Chartres à compter de 2022 : Abords de la Cathédrale et ON-Pôle Musical ;

ACCEPTTE que ces AP soient codifiées et évaluées de la manière suivante :

PRECISE que ces AP ont une durée de vie de 5 ans ; que ces périodes et ces financements pourront être modifiés par délibération de l'Assemblée.

### 4 Rapport sur la dette de la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (budget principal et budgets annexes)

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte

De la présentation du rapport relatif à la Dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la Ville de Chartres (budget principal et budgets annexes) ;

RAPPELLE que ce document présente plusieurs thématiques comme par exemple l'encours de la dette, les financements, la dette garantie, les avances de trésorerie remboursable accordées, les lignes de trésorerie.

### 5 Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 16 novembre 2021 - gestion des eaux pluviales urbaines

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Laurent LHUILLERY, Mmes Jacqueline MARRE, Isabelle MESNARD

APPROUVE les termes de l'évaluation rendue par la CLECT du 16 novembre 2021 dans sa décision communiquée récemment par son Président ;

ACCEPTTE les conclusions des différents documents joints et l'évaluation forfaitaire (par mètre linéaire) retenue de 1,30 € / ml de réseaux des eaux pluviales et de 0,33 € / ml pour les réseaux unitaires ;

PRECISE que l'évaluation effectuée par la CLECT n'a pas d'impact pour l'Attribution de compensation 2022 de la Ville de Chartres ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes liés à ce dossier.

### 6 Tarifs 2022 - Précisions à apporter sur quelques annexes tarifaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE les modifications proposées dans les annexes tarifaires ;

PRECISE que les régisseurs et sites concernés de la Ville de Chartres seront destinataires de ces évolutions.

### 7 Subvention 2022 à l'EPA à Chartres international

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Pa-

		Montant A0/CP				
		2022	2023	2024	2025	2026
23CAT01	ABORDS DE LA CATHEDRALE	4 950 000	458 000	2 650 000	2 950 000	-
23ON01	ON - POLE MUSICAL	1 955 000	55 000	1 000 000	-	-
Total des crédits de paiement		6 905 000	513 000	3 650 000	2 950 000	-

trick GEROUDET, Mmes Jacqueline MARRE, Isabelle MESNARD

AUTORISE le versement à l'EPA Chartres International 50 000 € de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2022;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les éventuelles pièces liées à ce dossier.

**8 Garantie d'emprunt 3F Centre Val de Loire - 53 logements «La Courtille» - Caisse des Dépôts et Consignations - Banque des territoires**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

ACCORDE sa garantie, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 110 650 euros souscrit par 3F Centre Val de Loire auprès de la Caisse des dépôts- Banque des Territoires selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°129353, constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de trois millions cent-dix mille six-cent-cinquante euros (3 110 650€) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

PRECISE que Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

PRECISE que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur 3F Centre Val de Loire dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

PRECISE qu'en cas d'activation de la garantie, la collectivité se retourne vers l'emprunteur afin de récupérer les sommes pour lesquelles elle se sera substituée à lui.

**9 Réunions au pôle administratif - Prise en charge de frais de stationnement - Convention avec Qpark**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Jean-François BRIDET, Olivier MAUPU, Quentin GUILLEMAIN, Mme Brigitte COTTE-REAU

APPROUVE la convention avec la Société

Chartres Stationnement qui a pour objet de définir les conditions de prise en charge, par la ville de Chartres, des frais de stationnement pour les participants aux réunions avec des élus municipaux qui s'organisent au pôle administratif selon la grille tarifaire ci-annexée et la mise à disposition d'un smartphone, appelé « e-valideur ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**10 Contrat de sous amodiations avec la société ASL - transferts des contrats à intervenir aux 3 propriétaires du bâtiment - 3 et 5 rue du Tertre Saint Aignan**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE que 3 contrats de sous amodiations seront à terme transférés aux 3 propriétaires de l'immeuble sis au 3 et 5 Tertre Saint-Aignan à Chartres ;

RAPPELLE que les modalités de chaque contrat de sous amodiation sont :

- Nombre de places : 3 ;
- Forme : un contrat de sous amodiation ;
- Emplacement : Hôtel de ville ;
- Durée : 15 ans à compter de la signature du contrat de sous amodiation ;
- Montant de la place : 12 500 HT soit 15 000 TTC l'unité ;
- Montant total pour 3 places : 37 500 € HT soit 45 000 € TTC ;
- Charges annuelles en sus : 30 € HT/mois (valeur 2011 à actualiser).

PRECISE que les 3 propriétaires concernés seront Monsieur Fabrice MAYNARD et Madame Christine GOUTTE demeurant 3 impasse des Coteaux à 63 720 ENNEZAT, la société RENOVALYS 7 dont le siège est au 52 rue de Bassano 75 008 PARIS, Madame Franceline BARBET demeurant 23 bis route de Paris 72470 CHAMPAGNE ;

PRECISE que les actes notariés pourront rappeler l'existence des sous-amodiation et les modalités.

**11 Opération de co-promotion immobilière - Société d'Economie Mixte Chartres Développement Immobiliers - SCCV 24 COURTILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 6 voix contre, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Elisabeth FROMONT

APPROUVE la prise de participation de la

SEM Chartres Développement Immobiliers dans le capital de la Société Civile de Construction Vente (SCCV 24 COURTILLE) constituée pour la réalisation d'un projet immobilier sur le site de la Chambre des Métiers - ZAC Courtille à Chartres ; la participation serait de 40 % du capital de 1000 € soit 400 € pour la SEM CDI ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents ;

PRECISE que le Conseil d'Administration de la SEM CDI s'est prononcé de manière favorable à ce projet lors de sa séance du 26 janvier 2022.

**12 Opération de co-promotion immobilière - Société d'Economie Mixte Chartres Développement Immobiliers - SCCV Chartres Rechèvres**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 6 voix contre, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Elisabeth FROMONT

AUTORISE la prise de participation de la SEM Chartres Développement Immobiliers dans le capital de la Société Civile de Construction Vente Chartres Rechèvres pour la réalisation d'une opération immobilière d'environ 29 logements de type maisons dont 18 T4 et 11 T5 ; la participation de la SEM sera de 30 % du capital soit 300 € sur 1000 € ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à ce dossier ;

PRECISE que le Conseil d'Administration de la SEM CDI a examiné ce projet lors de sa séance du 26 janvier 2022.

**13 Accords-cadres pour l'acquisition, livraison et installation de mobiliers - lot n°4 et lot n°6 via la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS - autorisation**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Patrick AUDAT, Guillaume BONNET, Ladislav VERGNE, Richard LIZUREY, Mme Isabelle VINCENT

ACCEPTTE que la ville de Chartres puisse recourir à la Centrale d'Achats GIP APPROLYS CENTR'ACHATS et pour les besoins exprimés dans le rapport ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les accords - cadres suivants et les éléments liés :

Désignation	Entreprise attributaire	Montant
Acquisition, livraison et installation de mobiliers pour les membres de la Centrale d'achats Approllys Centr'Achats - Lot n°4 : Mobilier petite enfance	Société SA WECO Route de Cholet 79140 CERIZAY	Sans montant minimum et sans montant maximum. Montant annuel estimé : 4 000 € HT
Acquisition, livraison et installation de mobiliers pour les membres de la Centrale d'achats Approllys Centr'Achats - Lot n°6 : Mobiliers vestiaires et casiers	Société CVC CASIERS VESTIAIRES CONSIGNES 24 rue Léo Lagrange 93160 NOISY LE GRAND	Sans montant minimum et sans montant maximum. Montant annuel estimé : 18 000 HT

### 14 Accord-cadre pour l'entretien des réseaux eaux usées et eaux pluviales sur le domaine privé - avenant n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, M. Guillaume BONNET

APPROUVE l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2020023 relatif à l'entretien des réseaux eaux usées et eaux pluviales sur le domaine privé de la Ville de Chartres, de Chartres Métropole, du CCAS et de Chartres Aménagement avec la SOCIETE DES VIDANGES REUNIES domiciliée 4 rue de Cutesson ZA du Bel Air - BP 73 à RAMBOUILLET (78513), ayant pour objet de créer quatre nouveaux prix au Bordereau des Prix Unitaires.

L'avenant est sans incidence sur le montage financier de l'accord-cadre.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

### 15 Accord-cadre pour les travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments - lots n°2, 6, 7, 8, 9, 10 et 13 - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Guillaume BONNET

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres suivants :

Désignation, Entreprise retenue, Montant maximum par période

**Travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments - Lot n°2 : Menuiseries bois et PVC**

Menuiserie TESSIER Philippe

ZA - rue Henri IV - 28190 SAINT GEORGES SUR EURE

450 000,00 €

**Travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments - Lot n°6 : Métallerie, serrurerie et menuiseries acier**

VULCAIN

5-7 rue Gustave Eiffel - 91350 GRIGNY

250 000,00 €

**Travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments - Lot n°7 : Couverture**

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - Centre Loire

Etablissement : ZA Allée du Bois Gueslin - 28630 MIGNIERES

Siège social : 3 rue Gustave Eiffel

45028 ORLEANS

1 300 000,00 €

**Travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments - Lot n°8 : Etanchéité toiture et toitures terrasses**

SOPREMA ENTREPRISES

Allée Gueslin - 28630 MIGNIERES

800 000,00 €

**Travaux d'entretien, d'amélioration et de**

**mise en conformité des bâtiments - Lot n°9 : Electricité courant fort et courant faible**

GT Chartres (Industheo)

24 rue Hélène BOUCHER - 28630 GELLAIN-VILLE

1 000 000,00 €

**Travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments - Lot n°10 : Plomberie**

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - Centre Loire

Etablissement : ZA Allée du Bois Gueslin 28630 MIGNIERES

Siège social : 3 rue Gustave Eiffel

45028 ORLEANS

350 000,00 €

**Travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments - Lot n°13 Stores, occultations**

ROUSSEL - CENTRE STORES FERMETURES S.A.S

13 rue Saint Gilles - 28800 BONNEVAL

150 000,00 €

### 16 Déplacement d'une élue municipale au 22<sup>e</sup> Congrès de la FUB au Palais des Congrès de Tours

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Guillaume BONNET

AUTORISE le déplacement de Maria JEBLI-CHEDEVILLE au 22<sup>e</sup> congrès de la FUB du 10 au 11 février inclus au Palais des Congrès de Tours.

APPROUVE la prise en charge des frais réels engagés par l'élue à l'occasion de ce déplacement plafonné à 450 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

### 17 Rapport annuel et plan d'actions en matière d'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte

Du rapport annuel et plan d'actions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la ville de Chartres.

### 18 Modification du tableau des indemnités de fonctions des Elus

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES,

APPROUVE le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus annexé à la présente délibération.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 19 Astreintes Personnel de direction de la Police Municipale

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

DECIDE de mettre en place une astreinte dite décisionnelle au sein de la Police Municipale à compter de la date exécutoire de cette présente délibération

FIXE la liste des emplois concernés

AUTORISE le paiement des astreintes

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents selon les dispositions détaillées en annexe.

## FINANCES ET PROSPECTIVE

### 20 Modification du tableau des emplois

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la modification du tableau des emplois, tenant compte de :

- La création de deux postes de Policier(ière) Municipal(e) à temps complet, relevant du cadre d'emplois des Agents de Police Municipale (catégorie C), par transformation de deux postes d'Agent(e) de Surveillance de la Voie Publique, relevant du cadre d'emplois des Adjointes techniques (catégorie C) ;

- La création d'un poste d'Éducateur(trice) Enfance à temps non complet 50%, relevant du cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants (catégorie A),

- La création d'un poste de Chargé(e) de coopération Convention Territoriale des Services aux Familles, à temps complet, relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux (catégorie A).

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires au recrutement pour ces postes et, en cas de recherche infructueuse de candidat(e)s fonctionnaires, proposer un engagement par voie contractuelle en application de l'article 3-3 pour les emplois de catégorie A, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

ACCEPTE en cas de recrutement d'un(e) agent(e) non titulaire, le principe d'une rémunération fixée par référence au grade du cadre d'emplois visé dans l'exposé, sur la base de l'indice afférent à un échelon déterminé eu égard à l'expérience et à la technicité détenue, et complétée du régime indemnitaire afférent au grade de recrutement.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondant au tout avenant à intervenir pour la gestion de la situation administrative des agent(e)s recruté(e)s.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville de Chartres.

### 21 Amicale du personnel - Subvention de fonctionnement 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'attribution par la Ville de Chartres à l'Amicale d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 423

€ pour l'année 2022.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention.

## **22 COS - Subvention globale de fonctionnement 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs 2021-2022-2023 ayant pour objet, la subvention globale de fonctionnement 2021 pour un montant total de 178 000 € dont 97 006 € à la charge de la Ville de Chartres

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention.

## **SERVICES À LA POPULATION**

### **23 Fusion administrative école maternelle Francine Coursaget et école élémentaire la Breche**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, 6 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Richard LIZUREY, Jean-Michel BAZIN, Jean-François BRIDET, Mmes Isabelle VINCENT, Brigitte COTTEREAU

APPROUVE la proposition de la Directrice Académique des services de l'Education Nationale d'Eure-et-Loir concernant la fusion administrative de l'école maternelle Francine Coursaget et de l'école élémentaire de La Brèche.

### **24 Convention Territoriale de Services aux Familles : lancement et création d'un groupement de commandes.**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

ACTE le principe de s'engager dans une démarche commune de réalisation d'une Convention Territoriale de Services aux Familles (CTSF) sur un périmètre de 5 communes de la ceinture urbaine dont Chartres, Champhol, Lèves, Le Coudray et Luisant pour la période 2022-2027 ;

ADOpte le principe de recrutement d'un chargé de coopération porté par la Ville de Chartres et mis à disposition des 5 communes sachant qu'une convention de mise à disposition viendra en préciser les conditions entre toutes les parties concernées, une fois le recrutement opéré ;

APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les 5 communes de Chartres, Champhol, Lèves, Le Coudray et Luisant en vue de passer le marché pour la réalisation d'une mission d'élaboration de la CTSF comprenant une étude-Diagnostic/Schéma de développement ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive.

## **FINANCES ET PROSPECTIVE**

### **25 Convention de prestation de service de mise à disposition du Relais Petite Enfance entre la commune de Chartres et la commune de Champhol**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la mise en place et la signature de la convention de prestation de service Relais Petite Enfance, qui prend effet au 01/02/2022.

PRECISE qu'à chaque fin d'année et conformément à la convention, des écritures comptables seront effectuées dans les comptes de la commune de Chartres et de la commune de Champhol, en fonction des dépenses réelles et des recettes CAF perçues.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions à venir ainsi que tous les actes y afférents.

## **SERVICES À LA POPULATION**

### **26 Prise en charge des dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association pour 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la participation financière de la Ville d'un montant de 358 428,17 € pour les élèves chartresains inscrits dans les établissements privés en contrat d'association pour l'année 2022 selon le coût de fonctionnement des écoles publiques de l'année précédente à savoir :

- 821,81 € par élève de maternelle domicilié à Chartres

- 372,80 € par élève d'élémentaire domicilié à Chartres

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

### **27 Attribution de subventions aux coopératives scolaires pour l'année 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité, 7 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Jean-Maurice DUVAL, Laurent LHUILLERY, Richard LIZUREY, José ROLO, Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT

ACCORDE une subvention complémentaire aux coopératives scolaires au titre de l'année 2022 pour un montant total de 2 291,60 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

### **28 Salon des associations - règlement intérieur**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le règlement du salon des associations.

### **29 Convention de partenariat culturel avec le Muséum national d'Histoire naturelle**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Patrick AUDAT, Laurent LHUILLERY

APPROUVE la convention de partenariat culturel et scientifique qui définit la nature, la durée et les modalités de la collaboration entre la ville de Chartres et le Muséum national d'Histoire naturelle, pour l'organisation de l'exposition Mammouths. Des géants en Vallée de l'Eure qui se déroulera du 5 février au 5 juin 2022 au Musée des Beaux-Arts.

AUTORISE le remboursement aux conférenciers du Muséum national d'Histoire naturelle, qui interviendront pendant la durée de l'exposition sur Chartres du 5 février au 5 juin 2022, les frais de déplacement, frais d'hébergement, repas et menues dépenses.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

### **30 Convention de coopération avec le Centre national de la recherche scientifique pour la conversion rétrospective de deux catalogues du fonds patrimonial de la médiathèque de Chartres.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Laurent LHUILLERY, Mme Isabelle MESNARD

APPROUVE la convention de partenariat avec le Centre national de la recherche scientifique qui a pour objet la conversion rétrospective des catalogues du fonds des nouvelles acquisitions et du fonds de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir conservé à la médiathèque.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

### **31 Convention de coopération entre l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT) et la Ville de Chartres pour la mise à jour des notices descriptives des fragments de manuscrits numérisés.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention entre la Ville de Chartres et l'IRHT concernant la mise à jour des notices descriptives des fragments de manuscrits numérisés,

AUTORISE le Maire ou son représentant à

## CONSEIL MUNICIPAL |

signer l'acte et tout document y afférant.

### **32 Association «Les Vieilles Pédales» – Festival – Subvention 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Jean-Maurice DUVAL, Richard LIZUREY, José ROULO, Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT

APPROUVE la convention d'objectifs et le contrat républicain entre l'association « *Les Vieilles Pédales* » et la Ville de Chartres dans le cadre de l'organisation du festival qui se déroulera, les 14 et 15 mai 2022, à Chartres.

FIXE le montant de la subvention allouée à l'association « *Les Vieilles Pédales* », au titre de l'exercice 2022, à 15 000 €.

APPROUVE l'aide indirecte consentie à l'association « *Les Vieilles Pédales* » dans le cadre du soutien logistique à l'organisation du festival. Elle fera l'objet d'un avenant et sera valorisé au compte administratif pour l'exercice 2022.

PRECISE que compte tenu du contexte sanitaire, si la manifestation ne pouvait avoir lieu, conformément aux échanges avec l'association « *Les Vieilles Pédales* », la subvention allouée devra être intégralement remboursée dans la limite des fonds qui peuvent avoir été engagés dans le cadre de la préparation de l'évènement.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2022 et le contrat républicain avec l'association « *Les Vieilles Pédales* » et la Ville de Chartres ainsi que tous les documents afférents.

### **33 Madeleine Sports Détente – Avenant n°4 à la convention 2020/2022 – Soutien sportif de haut niveau – Subvention 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention d'objectifs entre l'Association « *Madeleine Sports et Détente* » et la Ville de Chartres.

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association « *Madeleine Sports et Détente* » dans le cadre de l'accompagnement du jeune joueur de tennis de haut niveau, Vladislav DAZIN.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention d'objectifs avec l'Association « *Madeleine Sports et Détente* » ainsi que tout document y afférent.

### **34 Association l'Arécibo – Subvention 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 800 € à l'association « *L'Arécibo* » au titre de l'exercice 2022, saison 2021/2022.

APPROUVE le contrat d'engagement répu-

blicain entre l'association « *L'Arécibo* » et la Ville de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat d'engagement républicain ainsi que tout document y afférent.

## **AMÉNAGEMENT ET GRANDS PROJETS**

### **35 Instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location dans la ville intramuros**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

DECIDE d'instaurer le régime d'autorisation préalable de mise en location (défini à l'article 635-1 du Code de la Construction et de l'habitation) sur le périmètre de la ville intramuros (à l'intérieur des boulevards Courtille, Chasles, Violette, rue de la Couronne, Boulevards Charles Péguy, Jean Jaurès, Maréchal Foch, et Clémenceau), correspondant au périmètre du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) complété du secteur UCV du plan local d'urbanisme de Chartres. Les immeubles concernés sont donc contenus dans les sections cadastrales AB, AC, AD, AE, AH, AI, AK, AL, AM et AN.

DETERMINE la date d'entrée en vigueur du dispositif et des obligations qui s'ensuivent pour les propriétaires bailleurs au 1<sup>er</sup> septembre 2022

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir et à la Mutualité Sociale Agricole

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

### **36 Opération ravalement de façades – Attribution de subventions**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'attribution de subvention aux 5 propriétaires récapitulés dans le tableau ci-joint pour un montant total de 96 299 €. Ces aides concernent les immeubles sis 1 place Marceau, 12 rue de la Poêle Percée, 1-3 rue des Grenets, 4 place de l'Étape au Vin et au 23 rue des Grenets à Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférent.

### **37 ORI – Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour l'immeuble sis 4 rue de la volaille**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Laurent LHUILLERY

APPROUVE le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 4 rue de

la volaille à Chartres

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter Madame le Préfet pour la mise à l'enquête publique du dossier susvisé en vue du prononcé de la déclaration d'utilité publique au profit de la commune de Chartres,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

### **38 Engagement d'une Opération de restauration immobilière sur les deux bâtiments sis 109 et 111 rue du Grand Faubourg à Chartres**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

DECIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) les immeubles sis 109 rue du Grand Faubourg, les deux bâtiments sis 111 rue du Grand Faubourg et sur les deux parcelles mitoyennes AV0291 et AV0293, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au pôle administratif ainsi que sur le site Internet de la Ville de Chartres)

DECIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur ces immeubles, en vue de sa transmission à Madame le Préfet

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur ces immeubles aux subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

### **39 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière d'un immeuble sis 26 rue de la Porte Morard et 11 rue de la Grenouillère**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

DECIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 26 rue de la Porte Morard – 11 rue de la Grenouillère à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme,

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition sur rendez-vous pendant un mois d'un dossier au pôle administratif ainsi que sur le site Internet de la Ville de Chartres),

DECIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Madame le Préfet,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

**40 Engagement de la procédure d'Opération de Restauration Immobilière sur un ensemble immobilier sis 42-44 rue Saint Pierre à Chartres**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

DECIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'ensemble immobilier sis 42-44 rue Saint-Pierre à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme,

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition sur rendez-vous pendant un mois d'un dossier au pôle administratif ainsi que sur le site Internet de la Ville de Chartres),

DECIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet ensemble immobilier, en vue de sa transmission à Madame le Préfet,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toute disposition pour exécuter la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet ensemble immobilier aux subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

**41 Engagement de la procédure d'Opération de Restauration Immobilière sur l'immeuble sis 8 rue de l'épervier à Chartres**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

DECIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) pour l'immeuble sis 8 rue de l'Epervier à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme,

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition sur rendez-vous pendant un mois d'un dossier au pôle administratif ainsi que sur le site Internet de la Ville de Chartres),

DECIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Madame le Préfet,

AUTORISE le Maire ou son représentant à

prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

**42 Engagement de la procédure d'Opération de Restauration Immobilière sur un ensemble immobilier sis 3 rue du Moulin à Tan à Chartres**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

DECIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) pour l'ensemble immobilier sis 3 rue du Moulin à Tan à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme,

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition sur rendez-vous pendant un mois d'un dossier au pôle administratif ainsi que sur le site Internet de la Ville de Chartres),

DECIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet ensemble immobilier, en vue de sa transmission à Madame le Préfet,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toute disposition pour exécuter la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet ensemble immobilier aux subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

**43 Passerelle urbaine et ferroviaire - Gare de Chartres - Convention de gestion du site et de maintenance de l'ascenseur sud - Avenant n° 1**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Laurent LHUILLERY

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de gestion du site et de maintenance de l'ascenseur sud, de la passerelle urbaine et ferroviaire de la Gare de Chartres, ayant pour objet de prendre en compte les modifications à l'organisation du groupe SNCF, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et d'apporter certaines précisions sur des sujets mis en évidence par les premiers mois de vie de l'ouvrage.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cet avenant et les documents y afférents avec SNCF Gares & Connexions

**ADMINISTRATION GENERALE**

**44 Commission Consultative des Services Publics Locaux - Rapport d'activités 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte

Du rapport d'activités de la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie pour l'année 2021 aux dates suivantes :

VENDREDI 5 FEVRIER

Avis favorable de la commission

- Concession de service public en quasi-régie pour l'exploitation de l'Auberge de Jeunesse

- Concession de service public en quasi-régie pour l'exploitation du camping municipal des Bords de l'Eure

MERCREDI 8 SEPTEMBRE

Avis favorable de la commission

- Gestion et exploitation de l'Auberge de jeunesse et du Centre Régional Jeunesse et Sport - Décision sur le principe d'une concession de service public en quasi-régie et lancement de la procédure

- Gestion et exploitation du camping municipal - Décision sur le principe d'une concession de service public en quasi-régie et lancement de la procédure

JEUDI 9 DECEMBRE

La commission a pris acte des rapports des délégués de 2020

Fourrière automobile

Activités Enfance - PEP 28

Stationnement souterrain - QPark

Mobiliers urbains - JC DECAUX

Chartres International

**Le Maire,**

**Jean-Pierre GORGES**

# COMPTE RENDU SUCCINCT DU 17 MARS 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire DESIGNE Monsieur Franck MASSELUS Secrétaire de séance,

Etaient présents : M. Patrick AUDAT, M. Jean-Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, M. Jean-François BRIDET, Mme Virginie CHAUVEL, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVALL, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Elisabeth FROMONT, M. Gaël GARREAU, M. Patrick GEROUDET, Mme Sophie GORET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, Mme Laurence JOLY, M. Laurent LHUILLERY, Mme Lucie M'FADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Olivier MAUPU, Mme Isabelle MESNARD, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, M. Boris PROVOST, M. José ROLO, M. Fabien STANDAERT, M. Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT.

Etaient représentés : Mme Agnès VENTURA par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à Mme Karine DORANGE, M. Richard LIZUREY par pouvoir à M. Franck MASSELUS.

## FINANCES ET PROSPECTIVE

### 1 Budget primitif 2022 de la Ville de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 9 voix contre, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le budget primitif 2022 de la Ville de Chartres (budget principal et budgets annexes) ;

RAPPELLE que ce budget est voté au niveau du chapitre par NATURE et qu'il utilise la nomenclature M57 ; que deux autorisations de programmes ont été votées lors de la séance du 24 février 2022 comme le prévoit le règlement financier de la collectivité ;

APPROUVE les participations prévisionnelles d'équilibre du budget principal à destination des budgets annexes suivants :- Participation du budget principal au budget annexe parcs de stationnement souterrain : dans la limite de 214 600 €,

- Participation du budget principal au budget annexe petite enfance : dans la limite de 2 700 000 €,

- Participation du budget principal au budget annexe aménagements : dans la limite de 1 000 000 € (investissement).

VALIDE le fait que les subventions d'équilibre pourront être modifiées dans le cadre des décisions modificatives 2022 et que le vote des budgets de la Ville s'effectue au niveau du chapitre et selon la comptabilité par Nature.

APPROUVE les montants de subventions prévus au CCAS et ses budgets annexes dans la limite des montants suivants :

Fonctionnement :

- Budget principal CCAS :

1 270 000 €

- Budget Résidence Marcel Gaujard :

178 000 €

- Budget Résidence Silvia Monfort :

156 000 €

- Budget Restauration :

226 000 €

Investissement :

-Résidence Marcel Gaujard : 140 000 €

-Résidence Silvia Monfort : 135 000 €

APPROUVE les montants de ressources à recevoir dans le cadre du Budget annexe Parking permettant de compléter le versement à prévoir pour la Dalle Multimodale du parking souterrain (DSP Q PARK) et la réalisation du Passage souterrain avec la SPL Chartres Aménagement.

PRECISE que la subvention de l'EPA a été votée lors du conseil du 15 décembre 2021 (CM2021/264).

APPROUVE le versement de la Ville à l'augmentation de capital de C'Chartres Tourisme pour 40 000 € (chapitre 26).

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 2 Adoption du règlement intérieur des salles Fulbert et Marceau du pôle administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Agnès VENTURA

APPROUVE le règlement intérieur des salles Fulbert et Marceau du pôle administratif.

### 3 Convention de mandat à

### C'Chartres Tourisme pour la gestion des réservations des salles Fulbert et Marceau du pôle administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Isabelle MESNARD.

APPROUVE la convention de mandat entre la Ville de Chartres et la SPL C'Chartres Tourisme, définissant les modalités selon lesquelles, pour le compte de la Ville, la SPL gère la gestion des réservations des salles Fulbert et Marceau du pôle administratif, en contrepartie d'une commission fixée à 14% du cout de la location.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat donné à la SPL C'Chartres Tourisme et tous les documents y afférents.

## FINANCES ET PROSPECTIVE

### 4 Tarifs généraux 2022 - modifications et précisions sur des annexes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE les modifications intégrées dans l'annexe 29 relative à la location des espaces du Pôle Administratif et à la nouvelle annexe 33 concernant les tarifs et ses précisions sur les Selfs de la collectivité ;

PRECISE que ces annexes viennent corriger la précédente délibération 2021-266 du 15 décembre 2021 ;

RAPPELLE que la gestion des espaces du Pôle Administratif sera effectuée en lien avec la SPL C'CHARTRES TOURISME dans le cadre d'une convention de mandat ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les éventuelles pièces liées à ce dossier.

### 5 Avenant 10 entre la Ville, Chartres Métropole et la SPL Chartres Aménagement - Concession Pole GARE - Versements à prévoir en 2022 suite à la non finalisation des études ou travaux en 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix pour , 7 voix contre , 1 abstention , 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS, Guillaume BONNET

APPROUVE l'avenant n°10 prévoyant des versements de Chartres Métropole au profit des opérations évoquées sur la concession Pole Gare ; ces mandats sont effectués par Chartres Métropole au profit de la Ville de Chartres (budget annexe) ;

ACCEPTTE que la Ville de Chartres effectue les versements prévus depuis son budget annexe : les fonds liés (2 M€) au PASO seront reversés à la SPL Chartres Aménagement puisque cet Etablissement Public Local effectue les études et les travaux en lien avec Réseaux ferrés de France ;

ACCEPTTE que la ville de Chartres reverse la somme prévue au titre du complément technique de la dalle multimodale (projet porté par Chartres Métropole) au titulaire de la DSP Parking Gare et lorsque l'avenant avec le titulaire de la DSP sera validé par la collectivité ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant 10 ainsi que les documents liés ;

PRECISE que Chartres Métropole et la SPL Chartres Aménagement vont saisir leur instance pour l'approbation de ce document. Les versements seront effectués après la validation du dossier par l'ensemble des instances et l'envoi en Préfecture d'Eure-et-Loir.

## **6 Groupement de commande - Fourniture et mise en œuvre prairies fleuries - autorisation**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

AUTORISE la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Chartres et Chartres métropole concernant la fourniture et mise en œuvre de prairies fleuries,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commande portant sur la fourniture et mise en œuvre de prairies fleuries,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

## **7 Accords-cadres relatifs à l'entretien et travaux de voirie - lots n°1 à 6 - autorisation**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES  
**AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres suivants :**

Lot 1 : Entretien et travaux de voirie  
 Groupement d'entreprises :

S.N TOUZET (Mandataire)

14, rue de la Taye

BP 122

28113 LUCE Cedex

/

EIFPAGE ROUTE IDF/CENTRE OUEST

18 Rue du Président Kennedy

BP 70074- 28112 LUCE Cedex

Sans montant minimum et montant maximum par période de 2 500 000 € HT

Lot 2 : Enrobés projetés

Société TECHNIROUTE

3, avenue Jean Jaurès - 86300 CHAUVIGNY

Sans montant minimum et montant maximum par période de 100 000 € HT

Lot 3 : Mise en œuvre d'asphalte

Société ASTEN

6 route du Bassin N°1 - 92230 GENNEVILLIERS

Sans montant minimum et montant maximum par période de 50 000 € HT

Lot 4 : Pontage de fissure

Société ENROPLUS

Route d'Ouzouer Le marché

45130 LE BARDON

Sans montant minimum et montant maximum par période de 60 000 € HT

Lot 5 : Marquages routiers

Société VIA ROUTE

22, rue du Bois Musquet

28300 CHAMPHOL

Sans montant minimum et montant maximum par période de 60 000 € HT

Lot 6 : Enduits gravillonnés décoratifs

Société ROCKSOL

3, rue des bois - 28120 CHARONVILLE

Sans montant minimum et montant maximum par période de 80 000 € HT

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **8 Déplacement d'Élisabeth FROMONT et de Karine DORANGE à Strasbourg pour une visite de la Tour Elithis Danube**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 4 abstentions , 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mmes Karine DORANGE, Elisabeth FROMONT.

AUTORISE le déplacement des Mesdames Elisabeth FROMONT et Karine DORANGE à Strasbourg du 8 au 10 mai inclus, pour une visite de la Tour Elithis Danube.

APPROUVE la prise en charge des frais réels engagés par les élus à l'occasion de ce déplacement plafonné à 650 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

## **FINANCES ET PROSPECTIVE**

### **9 Débat relatif à la Protection Sociale Complémentaire**

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte

Du débat relatif à la Protection Sociale Complémentaire, qui s'est effectué autour des éléments indiqués dans le rapport.

### **10 ZAC des Clos - 13 rue de Brétigny - Acquisition de parcelle bâtie**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour , 4 voix contre , 2 abstentions , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'acquisition, auprès de Chartres Métropole Habitat ou de toutes autres personnes physique ou morale pouvant s'y substituer, de la parcelle bâtie, cadastrée section BV n° 230 (457 m²), située ZAC des Clos, 13 rue de Brétigny, au prix de 200 000 €.

PRECISE que le budget annexe Aménagements de la Ville de Chartres comptabilisera ces opérations.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y rapportant.

### **11 ZAC des Clos - Rue des Blottes - Désaffectation - Déclassement - Classement et Cession du lot 19**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 abstention , 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Karine DORANGE

RAPPORTE la délibération n°14/148 du Conseil Municipal de la Ville de Chartres du 19 mai 2014.

APPROUVE la désaffectation et le déclassement de la partie du domaine public pour une surface de 422 m².

APPROUVE la cession du lot 19, ZAC des Clos, rue des Blottes, d'une surface totale de 8 095 m², composé des parcelles cadastrées section BW n°s 48 (522 m²), 139 (3 483 m²), 148 (1 363 m²), 149 (73 m²) et 191p (Lot B - 2 232 m²), ainsi que de la partie déclassée du domaine public (422 m²), à l'euro symbo-

lique, dans le cadre du programme de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), au profit de la société 3F CENTRE VAL DE LOIRE ou de toutes autres personnes physique ou morale pouvant s'y substituer.

APPROUVE le versement, dans le domaine public de la Ville de Chartres, de la partie (838 m<sup>2</sup>) de la parcelle BW n° 191 (Lot A).

PRECISE que le budget annexe Aménagements de la Ville de Chartres comptabilisera ces opérations.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

### **12 Incorporation d'immeubles présumés sans maître non bâtis - Lieudit "Les Chenêts" Rue Hubert Latham**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

AUTORISE l'incorporation dans le domaine privé communal, des parcelles non bâties présumées sans

maître, cadastrées section BM n°s 24 et 26, d'une superficie respective de 72 m<sup>2</sup> et 972 m<sup>2</sup>, situées lieudit « Les Chenêts » rue Hubert Latham à Chartres.

AUTORISE le constat de cette incorporation par arrêté du Maire, conformément à l'article L1123-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

## **SERVICES À LA POPULATION**

### **13 Mise en place du Conseil Municipal de la Jeunesse**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 abstentions, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Jean-François BRIDET, Quentin GUILLEMAIN, Olivier MAUPU

APPROUVE la mise en place d'un Conseil Municipal de la Jeunesse, présidé par Monsieur le Maire et composé du conseiller municipal chargé de la Jeunesse et des élèves de 4ème et de 3ème issus des collèges chartains.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

### **14 Prestation de Service Etablissement d'accueil du jeune enfant**

Convention d'objectif et de financement avec la Caisse d'Allocations Fa-

miliales

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la Convention d'Objectifs et de Financement entre la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir et la Ville de Chartres, qui prend effet au 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2026.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention définie à cet effet.

### **15 Chartres en lumières 2022 - partenariat avec Casapub**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 33 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de partenariat avec avec CASAPUB dans le cadre de Chartres en lumières 2022 ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention.

### **16 Chartres en lumières 2022 - Partenariat avec le Grand Monarque**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 33 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de parrainage pour Chartres en lumières 2022 entre la Ville de Chartres et le Grand Monarque,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention.

### **17 Chartres en lumières 2022 - Partenariat avec La Poste**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le partenariat avec La Poste dans le cadre de Chartres en lumières 2022

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le contrat de cession de droits.

### **18 Association Les Sons du Sous Sol - Festival "L'Paille à Sons" - Subvention 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre

GORGES, Mme Laurence JOLY

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 7 000 € à l'association « Les sons du sous sol » dans le cadre de l'organisation du festival « L'Paille à sons Chartres # 8 », Stade Jacques Couvret, les 10 et 11 juin 2022.

PRECISE que compte tenu du contexte sanitaire, si la manifestation ne pouvait avoir lieu, conformément aux échanges avec l'association, la subvention allouée devra être intégralement remboursée.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

### **19 Fédération Française des Echecs - Convention d'objectifs TOP 16 2022 - Subvention 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Laurent LHUILLERY

ALLOUE une subvention d'un montant de 40 000 € à la Fédération Française Echecs dans le cadre de l'organisation de l'édition 2022 du TOP 16, qui se déroulera du jeudi 9 au dimanche 19 juin 2022 inclus, Salle Marceau, Pôle administratif.

APPROUVE la convention d'objectifs 2022 entre la Fédération Française Echecs et la Ville de Chartres.

PRECISE que compte tenu du contexte sanitaire, si la manifestation ne pouvait avoir lieu, conformément aux échanges avec l'association, la subvention allouée devra être intégralement remboursée.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec la Fédération Française Echecs ainsi que tout document y afférent.

### **20 Association Loisirs Evasion Vélo et Sports - Tour cycliste d'Eure-et-Loir - Subvention 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association Loisirs Evasion Vélo et Sports dans le cadre de l'organisation du « Tour Cycliste d'Eure-et-Loir », dont l'arrivée aura lieu à Chartres le 12 juin 2022.

PRECISE que compte tenu du contexte sanitaire, si la manifestation ne pouvait avoir lieu, conformément aux échanges avec l'association, la subvention allouée devra être intégralement remboursée.

AUTORISE le Maire ou son représentant

à signer tout document y afférent.

### **21 ASPTT Chartres – Semi-marathon de Chartres – Subvention 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 3 500 € à l'ASPTT de Chartres, dans le cadre de l'organisation, le dimanche 20 mars 2022, du 24ème semi-marathon de Chartres.

PRECISE que compte tenu du contexte sanitaire, si la manifestation ne pouvait avoir lieu, conformément aux échanges avec l'association, la subvention allouée devra être intégralement remboursée.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

### **22 Boxe Chartraine – Convention d'objectifs 2022/2024 – Subvention 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « BOXE CHARTRAINE » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, saison sportive 2021/2022 à 23 000 €.

APPROUVE l'avantage en nature consenti à l'association « Boxe Chartraine » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 3 046 € TTC au titre de l'exercice 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « BOXE CHARTRAINE » ainsi que tout document y afférent.

## **AMÉNAGEMENT ET GRANDS PROJETS**

### **23 3ème modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur – avis de la commune**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Isabelle VINCENT

PREND ACTE du rapport et des conclusions favorables de l'enquête publique présentés en annexe, relative au pro-

jet de 3ème modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Chartres qui s'est tenue du 14 décembre 2021 au 21 janvier 2022.

EMET un avis favorable au projet de 3ème modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Chartres.

AUTORISE le maire ou son représentant à notifier le présent avis auprès de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir.

### **24 Bilan de la concertation de la procédure d'opération de restauration immobilière au 7 place Saint-Jean**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le bilan de la concertation de la procédure d'opération de restauration immobilière pour l'immeuble 7 place Saint-Jean à Chartres.

ACTE l'abandon de la procédure d'opération de restauration immobilière pour l'immeuble sis 7 place Saint-Jean à Chartres.

### **25 Société d'Horticulture d'Eure et Loir – convention d'objectifs 2022/2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Patrick AUDAT

APPROUVE la convention d'objectifs 2022-2024 entre la Société d'Horticulture d'Eure-et-Loir et la Ville de Chartres dans le cadre de la création d'un jardin à vocation pédagogique sur l'île Hébert, situé au 25 rue des Petites Filles Dieu.

APPROUVE l'avantage en nature consenti à la Société d'Horticulture d'Eure-et-Loir dans le cadre de la mise à disposition du terrain et des équipements nécessaires au bon fonctionnement du projet, pour un montant estimé de 13 081,50 € au titre de l'exercice 2022.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2022-2024 entre la Société d'Horticulture d'Eure-et-Loir et la Ville de Chartres ainsi que tous les documents afférents.

**Le Maire,**  
**Jean-Pierre GORGES**

### L'HYPOCRISIE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE FACE À LA GUERRE EN UKRAINE

Le 24 février 2022 débutait la guerre en Ukraine menée par Poutine.

Depuis cette date, la majorité municipale n'a eu aucun mot de solidarité vis-à-vis du peuple ukrainien qui se fait bombarder. Aucun mot non plus pour condamner cette guerre aux portes de l'Europe qui tue chaque jour des centaines de civils et même des enfants.

Le 24 février, le maire de Chartres refusait que le sujet soit évoqué en Conseil municipal, coupant brutalement le micro à Quentin Guillemain avant qu'il ne puisse aborder le sujet.

Plus encore, le maire de Chartres, dans une tribune envoyée le 26 février aux maires du département et publiée sur les réseaux sociaux (supprimée depuis), exprimait son admiration « Vladimir Poutine est un fin stratège. (...) Aujourd'hui, ce pays {l'Ukraine} tombe en quelques heures, il s'écroulera même en quelques jours. (...) Ce fin stratège aura juste attendu un alignement des planètes. ».

Propos absolument ignobles. Pas un seul mot pour le peuple ukrainien.

Non, M. le maire, il ne s'agit pas ici de commenter un jeu d'échec.

Un peu de dignité et de compassion seraient les bienvenues. Il s'agit de vies humaines qui doivent être sauvées et d'une guerre qui doit être condamnée.

Lors du dernier conseil municipal du 17 mars, l'ensemble des groupes d'opposition avaient proposé un vœu condamnant cette guerre :

« Le Conseil municipal est sollicité afin qu'il :

– condamne la guerre initiée par Vladimir Poutine contre l'Ukraine,

– affirme sa solidarité avec la population ukrainienne, et aussi avec les citoyens russes qui revendiquent la paix,

– exprime sa résolution d'accueillir par tous les outils à sa disposition, symboliques, financiers et matériels, celles et ceux qui, arrivés à Chartres, sont en demande de protection. ».

Ce vœu, simple et consensuel, conforme aux aspirations des Chartroises et Chartrois qui ont fait preuve d'une solidarité sans faille avec le peuple ukrainien, n'a pas pu être voté car M. Gorges s'est arrogé le droit de le retirer de l'ordre du jour du Conseil, sûrement trop fier de pouvoir faire comme l'autocrate russe qu'il semble tant admirer : museler l'opposition.

Il faut se rendre à l'évidence : les élus de la majorité gorgienne ne sont pas prêts à condamner la guerre menée par Poutine contre le peuple ukrainien et contre notre démocratie européenne.

L'Histoire jugera ceux qui dans le silence se font les complices de ce qui se joue en Ukraine.

Difficile de croire qu'au sein de la majorité aucune expression individuelle ne s'élève contre cette indignité, qu'aucun de ces conseiller(e)s ne vienne témoigner personnellement de leur compassion et de leur solidarité au rassemblement hebdomadaire et apolitique organisé depuis trois semaines par la communauté ukrainienne de Chartres... mais c'est ainsi à Chartres : depuis 21 ans aucune tête ne doit dépasser du rang !

M. le maire Jean Pierre Gorges et sa majorité devraient avoir honte.

**Quentin GUILLEMAIN, Brigitte COTTEREAU,  
Jean-François BRIDET, Olivier MAUPU**  
[chartresecologie.fr / contact@chartresecologie.fr](mailto:chartresecologie.fr/contact@chartresecologie.fr)

### RÉACTIONS FACE À LA GUERRE EN UKRAINE

À l'heure où nous rédigeons cette tribune, mi-mars 2022, déjà plus de trois millions de personnes fuient l'Ukraine. La plupart resteront dans les pays limitrophes, certaines arrivent et arriveront en France.

Il est possible, au vu de la politique française de l'immigration, que ces personnes « déplacées », si elles veulent s'installer durablement et demander le titre de réfugié asilaire, rencontrent les mêmes difficultés que tous ceux et toutes celles qui fuient les zones de conflit, Maliens, Érythréens, Congolais...

En novembre 2021, nous avons demandé d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal l'adhésion de la Ville à l'ANVITA, Association nationale des territoires accueillants. Cette association travaille pour que les droits de toutes les personnes vivant sur nos territoires, qu'il s'agisse d'étrangers ou de nationaux, soient respectés. La région Centre-Val de Loire en a signé la charte. A Chartres, seuls le groupe des Verts et nous-mêmes avons voté cette adhésion. La majorité municipale unanime s'y est opposée.

Aujourd'hui, le gouvernement français privilégie une approche déconcentrée de l'accueil des populations qui fuient la guerre en Ukraine. À Chartres, sous la pression de l'État, du grand mouvement de solidarité qui s'est exprimé, et à partir de l'initiative de Sergiy Onufriyenko, originaire d'Ukraine et joueur de l'équipe de hand-ball, une collecte a été organisée par le CCAS et la municipalité. Une partie importante des 36 tonnes de dons rassemblés n'a pas été pour l'instant acheminée. Des transports seront organisés au fur et à mesure des possibilités et des besoins, tant que la guerre durera. Les personnes ukrainiennes nouvellement arrivées et qui arriveront en seront aussi bénéficiaires. On peut espérer que ce qui restera de ces dons soit attribué à tous les précaires, français et étrangers en détresse et sans hébergement, et que les subventions municipales aux organisations de solidarité soient substantiellement augmentées. Nous condamnons cette politique versatile qui se soumet à l'émotion pour ne rien changer de son traitement de la fracture sociale.

Au cours du Conseil municipal du 17 mars, les trois groupes d'opposition ont proposé au vote une condamnation de la guerre initiée par Vladimir Poutine contre l'Ukraine. Le maire a refusé, sous prétexte qu'il s'agissait de politique internationale et que cela ne concernait pas la vie municipale. Alors pourquoi le hashtag C'Chartres aux couleurs de l'Ukraine place Chatelet ? Solidarité minimale avec l'association des maires de France, qui n'a jamais hésité à afficher publiquement sa position ?

Le rejet de notre proposition est cohérent avec le mépris habituellement affiché envers nos interventions. Pour autant, cela nous étonne toujours, car nous pensons que la vie démocratique d'une séance du conseil, si mince soit-elle, mérite mieux que des humiliations répétées à l'encontre des groupes d'oppositions et donc des électeurs et des électrices qu'ils représentent.

**Jacqueline MARRE** [jacqueline.marre@ville-chartres.fr](mailto:jacqueline.marre@ville-chartres.fr)  
**Boris PROVOST** [boris.provost@ville-chartres.fr](mailto:boris.provost@ville-chartres.fr)

UNE FOIS DE PLUS, UNE FOIS DE TROP !

Pour cette tribune du mois d'avril nous avons souhaité traiter d'un sujet lourd de conséquences. La guerre, une fois de plus, une fois de trop, qui touche tout un peuple, le peuple Ukrainien.

Il est inutile de dissenter sans fin sur ses causes. Comme pour toute guerre, ses origines sont multifactorielles, tenant tout autant à notre nature profonde qu'à l'histoire, ancienne comme récente, et à des hommes et des femmes qui par leur action, ou leur inaction, entraînent des millions de personnes dans l'abîme. Si des êtres nous observent d'en haut, ils ont toutes les raisons de désespérer de cette espèce belliqueuse et, à l'inverse de bon nombre de films, de décider de ne pas nous sauver à la fin.

Après des décennies de calme relatif sur notre continent, à l'exception notable des conséquences de l'explosion de l'ex-Yougoslavie, voilà le retour d'un rideau de fer d'un nouveau genre, en direct et en couleur sur tous nos écrans connectés. « Le nationalisme, c'est la guerre ! » disait François Mitterrand le 19 janvier 1995 lors de son discours d'adieu au Parlement européen. Vingt-sept ans plus tard son assertion prémonitrice se vérifie, une fois encore, une fois de trop.

Et entre temps, que s'est-il passé ? Le réveil des nationalismes. Partout. En Russie, en Chine, en Hongrie, en Turquie, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis... Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Le nationalisme ne peut que finir de cette manière. Au Capitot, à Hong-Kong, en Ukraine, peut-être demain à Taiwan, à la fin, il n'y a, et il n'y aura toujours, que morts et tragédies.

Après le terrorisme et la pandémie, l'économie mondiale doit donc se préparer à un troisième choc exogène en l'espace de moins de dix ans. Une déflagration dont nous avons encore du mal à percevoir les conséquences sur notre vie quotidienne. Un choc qui, comme souvent, pourrait accélérer certaines tendances déjà présentes.

La plus évidente est bien sûr celle de la transition énergétique qui pourrait se trouver accélérée du fait du renchérissement des prix des énergies fossiles.

Entre innovation, restriction et réorientation, nous allons devoir plus que jamais faire preuve d'imagination, de réactivité et de pragmatisme.

Mais aujourd'hui toutes nos pensées vont à ces hommes, ces femmes, ces enfants, pris dans la tourmente de la folie destructrice du nationalisme. Aujourd'hui, nous saluons celles et ceux qui se lèvent avec courage contre la guerre et l'oppression, en Ukraine, mais aussi en Russie.

Nous tenons également à remercier toutes les Chartraines et les Chartrains qui se sont massivement mobilisés pour venir en aide au peuple Ukrainien : dons matériels, financiers, fourniture d'aide médicale, psychologique, aide à la traduction, sont autant de témoignages d'un très bel élan de générosité.

La mobilisation des Chartraines et des Chartrains va au-delà et s'organise pour accueillir les premiers Ukrainiens partis de leur pays pour fuir la guerre. Au moment où nous écrivons cette tribune, 132 personnes déplacées d'Ukraine ont été accueillies dans le département. Merci pour elles, pour eux.

Aujourd'hui, nous sommes tous un peu ukrainien !

**M. Gaël Garreau**  
gael.garreau@ville-chartres.fr

**Mme Virginie Chauvel**  
virginie.chauvel@ville-chartres.fr

**M. Fabien Standaert**  
fabien.standaert@ville-chartres.fr

**Réseaux Sociaux :**  
FB: facebook.com/gael.garreau.1  
Instagram : instagram.com/osonschartresautrement

VERTS PEUT-ÊTRE, MAIS PAS ENCORE MATURES...

C'était le jour du Budget 2022, soit l'acte principal de la vie municipale. Celui qui chiffre ce que la Municipalité va faire. Celui qu'une opposition digne de ce nom doit questionner, avant de proposer des amendements, ou mieux, une vision différente. Rien ! Nada ! À la place, notre Conseil municipal a eu droit à un pauvre inventaire à la Prévert de travaux prévus au Budget 2021 qui n'avaient pas été exécutés. Et le Vert de service de dénoncer notre Budget 2022 comme mensonger. Il n'était pas apparu à cet extralucide que nous sortons à peine d'une crise sanitaire qui a mis l'économie à l'arrêt pendant 18 mois. Nous reprogrammons donc pour cette année ce qui n'a pas pu être réalisé pendant cette période. Cet exercice de bon sens était peut-être trop demander.

L'examen de cette affaire de 110 millions d'euros (quand même !) ainsi expédié, les Verts et l'extrême-gauche se jetèrent comme des morts de faim sur le projet de Conseil municipal des Jeunes. Mais pas question d'apprendre à des collégiens adolescents les mécanismes et le fonctionnement d'une municipalité. Non, l'essentiel était d'en faire des militants du « développement durable ». Embrigadez, embrigadez, il en restera toujours quelque chose...

Mais surtout, ces gens-là voulaient parler de l'Ukraine, une guerre d'agression et un drame humanitaire qui bouleverse tout un chacun. Il semblait à nos Verts et à l'extrême-gauche que le vote d'une motion radicale par le Conseil municipal de Chartres pouvait changer le cours de la guerre. Madame Fromont leur avait pourtant décrit par le menu comment notre municipalité et les services du CCAS avaient orchestré l'immense élan de générosité des Chartrains. Qu'ils en soient remerciés. L'équivalent de 132 palettes d'objets et de denrées de toutes natures, pour une part déjà expédiées, et pour une autre triées pour les nécessités à venir. Du concret.

Mais nos va-t-en-guerre, dans le genre « Armons-nous et partez ! », tenaient à leur motion. Et comme nous refusions cet exercice, hors de propos dans un Conseil municipal et un rien présomptueux, nous sommes soudain devenus les complices du dirigeant russe. Sans refaire l'Histoire des 30 dernières années en France et en Europe, rappelons quand même quelques évidences.

Si le dirigeant russe a pris le risque d'une guerre d'invasion en Ukraine, c'est qu'il avait constaté les faiblesses et les renoncements du camp occidental.

Or qui, sinon les Verts et la gauche, s'est précipité dès la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'Union Soviétique pour exiger « les dividendes de la paix » et l'amputation immédiate des budgets de défense dans l'Europe entière, France comprise ? Accordons à l'actuel Président d'avoir stoppé cette chute vertigineuse.

Or qui, sinon les Verts et l'extrême-gauche, s'est opposé à la force nucléaire stratégique française, notre seule protection véritable ?

Or qui, sinon les Verts et l'extrême-gauche, a systématiquement torpillé l'industrie nucléaire de la France, la seule à même d'assurer l'indépendance énergétique du pays ?

Or qui, sinon les Verts et l'extrême-gauche, a exercé un chantage électoral contre madame Merkel pour faire fermer les centrales nucléaires allemandes, mettant ce pays, et avec lui l'économie de notre continent, à la merci des fournitures de gaz et de pétrole russes ? Les Verts français applaudissaient.

Or qui aujourd'hui encore, sinon le candidat écologiste, proclame que des éoliennes vont assurer l'indépendance énergétique de la France et de notre continent ?

Des motions et des moulins à vent ! Le dirigeant russe en tremble déjà. Pitoyable.

Décidément, ces Verts « osent tout. C'est même à ça qu'on les reconnaît », pour paraphraser tristement Michel Audiard.

**Les élus de la majorité municipale**





## Critérium bicyclettes automobiles 1899

Le 11 juillet 1899, le journal *Le Vélo*, sous l'impulsion de son directeur Pierre Giffard, organisait la première compétition réservée aux bicyclettes automobiles, ou bicyclettes à pétrole, sur un parcours de 100 kilomètres d'Étampes à Chartres et retour. Sur les quatorze concurrents qui se présentèrent ce jour-là aux vérifications techniques, on ne comptait pas moins de sept machines des frères Werner, fabriquées dans leur usine de Levallois-Perret. Face à l'armada, quatre Durey, deux Lamaudière & Labre et la Perno d'Eugène Labitte, seule à arborer un moteur arrière. C'est cette dernière qui déjouera les pronostics en bouclant le parcours en 2h17 devant quatre Werner.

Dans son compte-rendu de la course paru dans la revue *La Vie au grand air*, un journaliste, sceptique sur l'avenir du motorcycle, écrivait à l'époque : « *J'ai peur que la bicyclette à pétrole ne soit un peu l'oiseau auquel on a coupé les ailes. Vive, légère, animée, telle est notre bicyclette qui ne nous demande en échange qu'un peu d'efforts et de fatigue. Le moteur compensera-t-il ce qu'il nous fera certainement perdre ?* »

## Visites-enquêtes

### LA QUÊTE DE FRODON

**Mercredi 13 avril de 15 h à 16 h**

Aidez Frodon à retrouver son parchemin et (re)découvrez Chartres en vous amusant !

Visite conseillée aux familles avec des enfants de 6 à 11 ans. Livret-jeux à compléter. N'oubliez pas votre stylo.

Tarif : 10 € (enfants) et 6 € (adultes)

### À LA POURSUITE DU VOLEUR

**Samedi 16 avril de 15 h à 16 h 15**

Tentez de démasquer le voleur qui détrousse les visiteurs de la cathédrale ? Visite conseillée aux familles avec enfants de 6 à 12 ans. Livret-jeux à compléter. N'oubliez pas votre stylo.

Tarif : 10 € (enfants) et 6 € (adultes)

### RETOUR VERS LE FUTUR

**Samedi 30 avril de 15 h 30 à 17 h 30**

Aux côtés de Claire Barbier, décryptez les énigmes et relevez les défis, seul ou en équipe.

Tarif : 15 €

Réservation sur [chartres-tourisme.com](http://chartres-tourisme.com)

## Conférence sur l'hypersensibilité

L'association Univers Santé propose une conférence/débat gratuite sur l'hypersensibilité, le samedi 23 avril de 15 h à 17 h, à la maison pour tous des Petits-Clos. Elle sera illustrée par des extraits du film Enfants hypersensibles, un présent pour l'avenir, de Nathalie Brochard et par les témoignages de personnes hypersensibles qui ont été aidées par la Thérapie d'accompagnement émotionnel. Les participants pourront ensuite poser leurs questions lors d'un débat.

**Maison pour tous des Petits-Clos**  
**4, avenue François-Mitterrand**  
**Sur Inscription au 06 19 68 19 89**

## Bourse aux vêtements

L'Association familiale de Chartres et ses environs organise une bourse aux vêtements « printemps-été 2022 » les lundi 11 et mardi 12 avril à la maison pour tous des Petit-Clos.

Remboursement et reprise des invendus le jeudi 14 avril de 14 h à 16 h 30.

Seront acceptés les vêtements enfants, adultes et sport, le linge de maison et le matériel de puériculture. 15 articles propres, en bon et non démodés, par déposant. Vous devez avoir une adhésion en cours à une association familiale pour déposer.

**Maison pour tous des Petits-Clos**  
**4, avenue François-Mitterrand**  
**Renseignements au 06 06 11 29 45**

## Chasse aux œufs de Pâques aux Clos

Le mercredi 13 avril à 14 h 30, le Conseil citoyen des Clos organise une chasse aux œufs de Pâques pour les enfants de 5 à 12 ans.

Rendez-vous à la maison pour tous des Petits-Clos et chasse aux œufs dans la plaine sportive jusqu'au Complexe squash et Badminton. Tous les enfants repartiront avec des friandises.

**Maison pour tous des Petits-Clos**  
**4, avenue François-Mitterrand**



## Saint-Pierre : vide-grenier des Rameaux

L'association des quartiers Saint-Pierre et Bords de l'Eure organise son traditionnel Vide-grenier des Rameaux le dimanche 10 avril, de 7 h à 18 h.

Réservé aux particuliers, il se tiendra place Saint-Pierre et dans la rue de l'Âne-Rez.

L'installation des exposants se fera dans le respect des mesures sanitaires en vigueur après présentation d'une pièce d'identité et validation de l'inscription.

Tarif exposants : 4 € le mètre linéaire.

**Réservations et inscriptions**  
**06 25 48 53 14**  
**[contact@comitesaintpierre.com](mailto:contact@comitesaintpierre.com)**

## Visites flash au musée des Beaux-Arts

**Samedi 9 avril**  
**De 10 h 30 à 11 h :**

« *Le geste et la posture* »

Le corps est révélateur d'un monde et de sa pensée. Empruntés au quotidien ou influencés par la tradition iconographique, gestes et postures permettent de décrypter le contexte historique ou symbolique d'une œuvre d'art.

**De 11h15 à 11h45 :**

« *L'époux de Dame Pauvreté* »

Une jeunesse dissipée suivie d'une vie évangélique, le parcours de François d'Assise donna naissance à une multitude d'images. À travers la sculpture médiévale ou la peinture baroque, identification des principaux épisodes de son existence.

**Tarif : 5 €**  
**Réservation**  
**06 60 67 53 66**  
**[arthist.fr](http://arthist.fr)**

## Des ateliers « diététique » organisés par Espace diabète 28

De septembre à juin, aux Abbayes de Saint-Brice, l'association Espace diabète 28 organise tous les derniers mercredis du mois, de 14 h 30 à 16 h 30, des réunions thématiques autour de la diététique. Le prochain atelier, sur le thème des « menus de printemps », aura lieu le mercredi 24 avril.

### Inscriptions

09 52 01 10 02

contact@espacediabete28.fr

## Stage de self-défense

Le samedi 16 avril, l'association Krav maga Chartres organise un stage de self défense dirigé par Robert Paturel, ancien membre du RAID, six fois champion de France et champion d'Europe 1984 de boxe française, créateur de la méthode Boxe de rue, importateur du tonfa en France et auteur de plusieurs ouvrages de self défense.

### Le samedi 16 avril

de 9 h 30 à 12 h 30

Tarif : 25 €

Inscription obligatoire  
(places limitées)

### Renseignements

Association krav maga Chartres

06 74 49 22 92

Solution du	A	C	A	T	E	P
mois de	E	N	O	U	R	A
mars	N	E	N	I	R	N
2022	C	O	U	S	E	T
	F	U	M	A	N	T
	B	U	A	C	C	O
	A	N	S	A	I	N
	L	E	A	T	A	A
	R	I	O	T	I	T
	R	A	L	E	I	O
	V	I	S	S	O	R
	L	I	E	N	A	R
	A	L	E	J	L	E
	V	E	N	T	O	S
	E	S	O	U	U	N
	R	S	U	R	S	A
	S	A	B	N	D	E
	E	N	V	I	E	E
	S	I	B	E	N	E

## Les Clavecins de Chartres

Dédié à Jean Sébastien Bach, le Festival des Clavecins de Chartres 2022 s'articulera cette année encore autour de trois formules musicales : solistes vocaux et ensemble baroque, récital de clavecin et musique de chambre.

### Samedi 30 avril à 20 h 30

Église Saint-Aignan

Au programme : *Cantates BWV 13 et BWV 179* et *Concerto Brandebourgeois n°4* de Bach

Par l'ensemble baroque Le Chant de Flore et quatre chanteurs solistes soprano, alto, ténor et basse

Tarifs : 15 € (6 € pour le jeune public de 7 à 18 ans)

### Renseignements et réservations

06 26 90 33 78

clavecinsdechartres@gmail.com

clavecinsdechartres.pagesperso-orange.fr

## Actions roses contre le cancer

Les Lions Clubs chartrais se mobilisent contre le cancer en organisant les samedi 6 et dimanche 7 mai une vente de roses au profit du Comité d'Eure-et-Loir de la Ligue contre le Cancer. Ces jours-là, vous pourrez acheter 2 roses pour le prix de 5 € dans les hypermarchés Carrefour et Leclerc, les commerces de proximité et le centre-ville de Chartres (uniquement le samedi 7 mai).

Commerçants et entreprises peuvent participer à cette action en achetant des bouquets de 25 roses (50 €) ou de 50 roses (100 €). Les membres du Lions Club assureront les livraisons le jeudi après-midi et le vendredi matin. Les commandes sont à passer par téléphone ou par mail avant le 11 avril.

### Informations

06 22 19 91 97

lionschartres@gmail.com

Bouquet de 2 roses : 5 €

## Fête foraine à ChartreExpo

La traditionnelle Fête Foraine revient s'installer à Chartres Expo pendant deux semaines du 30 avril au 15 mai. Avec, en prime, un feu d'artifice le vendredi 13 mai et un défilé de mascottes les samedi 30 avril, 7 et 14 mai.

### Du samedi 30 avril au dimanche 15 mai

Du lundi au jeudi de 15 h 30 à 23 h et du vendredi au dimanche de 13 h 30 à 1 h du matin

Tarifs réduits les mercredis 4 et 11 mai

Flyers de réduction auprès des commerçants du centre-ville et des attractions foraines



# La Bonne adresse

## Pavé de Chartres

Non, il n'y a aucune étourderie de ma part : il s'agit bien du Pavé de Chartres... et non pas de son presque homonyme et mieux connu, pâté de Chartres ! Une petite entorse au « cahier des charges » de cette chronique qui regroupe quelques rues autour du thème mellifique.

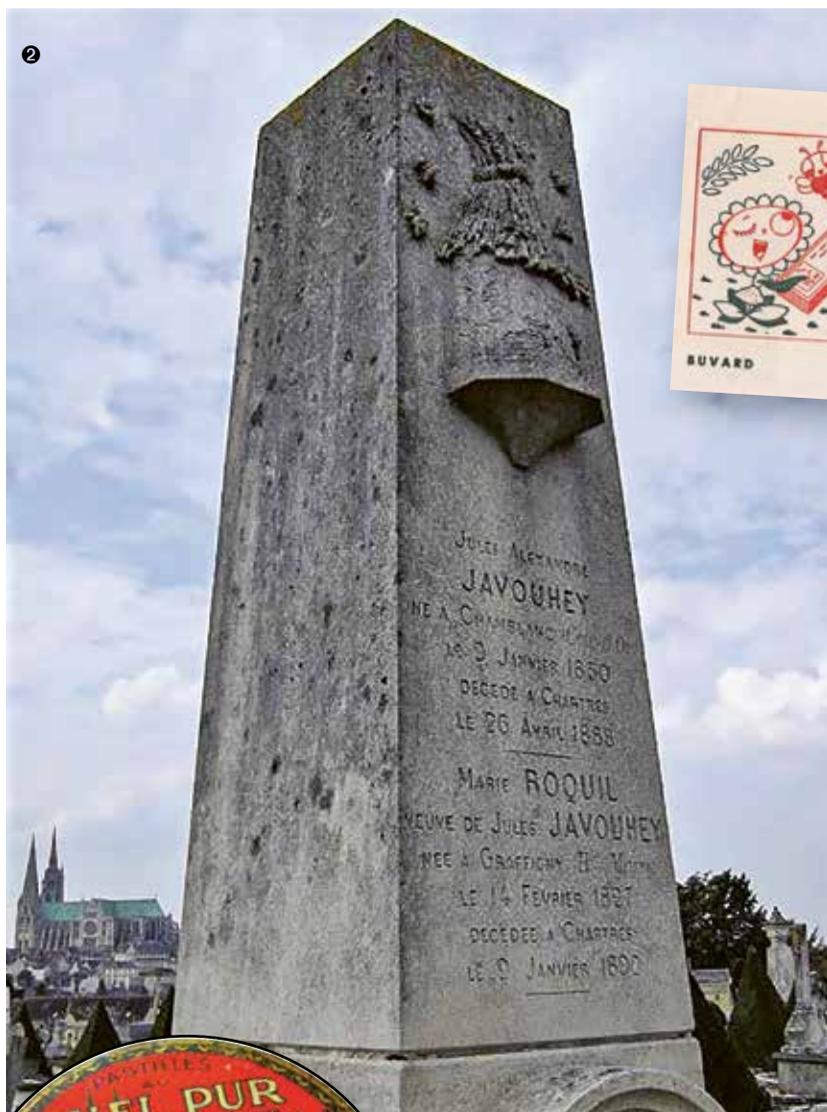


**L**e Pavé de Chartres tient son nom de sa forme, mais rien n'y indique qu'il s'agit de pain d'épices, fourré, ou pas, au miel. Il fit la renommée de la maison Javouhey, dont le magasin de ventes était situé au 18, rue de la Tonnellerie. Une carte postale 📍

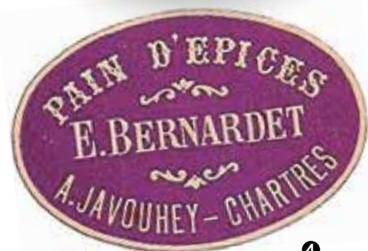
(illustrée de la cathédrale au dos) en fait la réclame et reste une belle source de renseignements : il faut la lire avec attention. Jules Alexandre Javouhey, en 1860, avait installé son usine de fabrication en périphérie, dans le quartier Saint-Brice, rue de Chèvres exactement (Vic-

tor-Gilbert aujourd'hui), usine qui s'agrandira au fil des ans et des générations.

De nombreuses récompenses viendront honorer son savoir-faire. Elle sera même « hors-concours » lors de l'exposition de 1925, organisée par la



3



4



6

5

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir. La passion de cette famille se trouve à jamais sculptée sur une tombe 2 au cimetière Saint-Chéron : une ruche et des abeilles voletant tout autour.

L'affaire (pains d'épices et miel) sera reprise par E. Bernardet. Magasin et usine ne changeront pas de place. Une belle boîte de pastilles 3 et une minuscule étiquette 4 en témoignent. Bernardet diversifiera la production, toujours à base de miel.

Miel et Chartres continueront leur association. La maison Trubert (ici sur un buvard d'écolier) 5, s'éloignera du centre-ville pour s'installer rue du Faubourg-la-Grappe en faisant perdurer entre 1940 et 1970 cette tradition du miel chartrain.

Et à suivre encore de nos jours, le miel de la médiathèque L'Apostrophe 6, qui accueille des ruches sur son toit

**À CELLES ET CEUX  
QUI LE DÉGUSTAIENT,  
LE DÉGUSTENT  
ET LE DÉGUSTERONT,  
CE PETIT CLIN D'ŒIL !**

**Jean-Francis RESSORT**



# Branchez-vous sur Chartres TV !

**C**hartres TV, c'est une plateforme vidéo de proximité, accessible depuis un smartphone, une tablette numérique ou un ordinateur, qui se donne pour mission de valoriser le territoire de Chartres métropole et ses habitants !

Chartres TV, c'est chaque mois des nouveaux reportages, des rubriques et des portraits qui couvrent tous les domaines de la vie de l'Agglo: culture, économie, sports, patrimoine, histoire, artisanat d'art, associations, ruralité...

Sur Chartres TV, vous pouvez suivre en direct tout

au long de l'année les rencontres à domicile des équipes « élite » chartraises: C'Chartres Football, C'Chartres Basket Féminin et Masculin, C'Chartres Tennis de Table, C'Chartres Rugby et C'Chartres Volley.

Chartres TV vous offre aussi l'opportunité de partager vos aventures ou expériences à l'étranger.

**Proposer vos idées à [contact@chartresTV.fr](mailto:contact@chartresTV.fr)**



[chartresTV.fr](http://chartresTV.fr)



**Application Chartres TV disponible sur Google Play et Apple Store**



CHARTRES

**PRIEURÉ SAINT-VINCENT**

**CdL**

**DU 19 MARS  
AU 24 AVRIL**

du mardi au dimanche  
de 14 h à 18 h,  
19 h les vendredis et samedis  
Entrée libre

[chartres.fr](http://chartres.fr)

CHEMIN DES ARTS  
ART CONTEMPORAIN

